CEMO AMO

Centre d'Education en Milieu Ouvert

Diagnostic social 2023

Identité de l'AMO : CEMO AMO 86 rue de Parme à 1060 Saint-Gilles Matricule de l'AMO : i0786

Personne de contact : Olivier Gatti, directeur olivier.gatti@cemoasbl.be ; 02/533.05.60 ; 0477/89.32.18

Arrondissement: Bruxelles.

Zone d'action du service : Saint-Gilles essentiellement

Introduction

Notre service, le CEMO AMO, a la particularité d'être à la fois un service d'Actions en Milieu Ouvert et le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Il s'agit plus spécifiquement d'un « partenariat intégré » qui permet la mise en commun de moyens afin de mener une action la plus large et globale possible concernant l'aide apportée aux jeunes et aux familles en difficulté sur le territoire saint-gillois. Notre territoire d'action dépasse largement les frontières de la commune de Saint-Gilles car via certaines de nos actions, nous touchons des jeunes de toute la région bruxelloise. Notre dispositif KAP (Kot Autonome Provisoire) qui développe un accompagnement spécifique à l'autonomie de jeunes de 16 à 25 ans en est un bon exemple car il n'est pas destiné exclusivement aux jeunes saint-gillois-ses mais bien à l'ensemble des jeunes ciblé-e-s par notre dispositif. Notez que le KAP a obtenu durant cette année 2023 un agrément PEP (Projet Educatif Particulier) mais l'articulation avec l'AMO et plus largement l'accompagnement individuel d'un-e jeune en absence de « chez soi » qui s'adresserait à nous via le KAP reste notre priorité. Il est aussi important de préciser que de nombreux jeunes des communes voisines fréquentent les écoles et/ou les espaces publics de la commune de Saint-Gilles ce qui induit que nous touchons *de facto* des jeunes des communes limitrophes.

Notre équipe est composée du personnel du service AMO, de celui du service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et depuis 2023 du PEP KAP également. Chaque service a ses missions spécifiques, comme par exemple la gestion des aides sociales destinées aux jeunes saint-gillois de 0 à 18 ans assumée par l'équipe du service jeunesse, en plus de celles portées conjointement. Il s'agit par exemple de demande d'aide pour la prise en charge financière de frais scolaire, de repas chauds, de frais pour l'inscription à un stage, à une activité culturelle ou sportive, à l'achat de matériel sportif, etc. Ce partenariat entre un service AMO et un CPAS est un modèle que nous mettons en œuvre depuis de nombreuses années et qui permet notamment d'être en contact permanent avec le public précarisé de notre territoire d'action, de lui proposer nos services. Cela permet également une interaction permanente entre ces deux cadres institutionnels où l'AMO pourra par exemple influencer la politique jeunes et familles du CPAS et où le CPAS pourra interpeller l'AMO sur certaines réalités vécues par un public fortement précarisé.

Saint-Gilles - contexte sociologique¹

Saint-Gilles (2,5 km², 1,6 % du territoire régional) est une petite commune très densément peuplée (19.445 habitants au km²). Elle compte environ 50.000 habitant·e·s.

Bien que la commune soit caractérisée dans son ensemble par un brassage important de population de milieux sociaux très divers, une différenciation importante entre le haut (à l'est, du côté d'Ixelles) et le bas du territoire (à l'ouest, jouxtant Anderlecht) est observée.

La population est en moyenne plus favorisée dans le haut que dans le bas de la commune.

La différentiation s'observe tant au niveau de la qualité des logements, qu'en termes de taux de chômage, de niveau de revenus ou de loyers.

¹ Source : IPSA – Institut bruxellois de statistique et d'analyse

Le nombre de logements sociaux est faible à Saint-Gilles : on compte seulement 4 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune. Ils sont essentiellement situés dans le bas de Saint-Gilles (dans les quartiers Bosnie et Porte de Hal).

L'âge moyen à Saint-Gilles est inférieur à celui de la région bruxelloise, le taux de natalité est resté longtemps supérieur à celui de la région mais diminue ces dernières années. La commune présente désormais un taux similaire à celui de la région. Saint-Gilles est l'une des rares communes de la région à compter un peu plus d'hommes que de femmes.

Près de 10.000 saint-gillois·es ont moins de 18 ans.

Saint-Gilles est l'une des communes bruxelloises qui compte le plus de personnes de nationalité étrangère (près de la moitié de ses habitants).

À l'échelle de la commune, le revenu moyen apparaît nettement inférieur à celui de la région. La proportion de la population qui vit d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) du CPAS ou d'une allocation de chômage est supérieure à celle observée au niveau de la région.

Un quart des enfants naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail et, pour un cinquième des nouveau-nés, la mère est seule au moment de la naissance. Le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est bas avec moins d'une place pour quatre enfants de cet âge.

En termes d'enseignement, le retard scolaire des adolescents et adolescentes saint-gillois-es fréquentant l'enseignement secondaire est lui aussi plus prononcé : 23% des élèves du secondaire avec au moins 2 ans de retard scolaire contre 19,4 en RBC.

Saint-Gilles est une commune constituée en majorité par des locataires. Trois quarts des logements sont occupés par des locataires, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale.

Contexte historique et fondamentaux du CEMO

Le CEMO a été créé en 1978 par le CPAS de Saint-Gilles. Monsieur Albert Eylenbosch, alors Président du CPAS, avait la volonté de créé un service spécifique pour venir en aide aux jeunes et aux familles rencontrant des difficultés de tout ordre sur le territoire saint-gillois. D'emblée, le CEMO avait pour vocation d'être un service généraliste allant à la rencontre du public cible puisque des permanences sur l'espace public avaient déjà été mises en place à l'époque. C'est aussi avec un « tandem » composé d'un assistant social et d'une psychologue, complémentaire au regard du public et des situations, que le service a démarré son activité.

Motivé par la volonté de développer une aide spécifique pour venir en aide aux jeunes et aux familles, lutter contre la pauvreté, développer une alternative au placement des enfants pour raison de pauvreté et défendre le maintien et le retour en famille, le CEMO s'est dès le début inscrit dans la lutte contre les inégalités sociales.

La notion d'expérimentation et d'innovation est présente dès la création du service : allier la dimension psychologique et le travail social, amener l'intervention dans le milieu de vie, travailler dans et avec les familles. La volonté était également, face à la difficulté du service social général du CPAS à traiter les problèmes des familles, de dégager une solution et d'aller trouver les moyens là où ils se trouvent. Ce qui a débouché, à terme, sur une collaboration particulière d'un service public avec le secteur associatif.

Repères méthodologiques

L'ensemble de l'équipe se réunit chaque semaine pour tenir une réunion d'équipe durant laquelle le diagnostic social, abordé sous différentes formes, a régulièrement mobilisé l'implication de tous. L'équipe est également accompagnée dans un travail de supervision qui a été assumé ces dernières années par le service agréé Synergie et où les thématiques et la méthodologie du diagnostic social ont régulièrement été questionnées et travaillées.

C'est lors de nos multiples réflexions et discussions que nous avons fait le choix méthodologique de nous focaliser sur quatre thématiques spécifiques afin de les approfondir et de poursuivre leur développement : Décrochage scolaire et orientation subie, La place des filles dans l'espace public, Parentalité et précarité infantile et Jeunes, ruptures et santé mentale-le KAP, un dispositif à la croisée des chemins.

Bien entendu, ce choix ne nous a pas empêché de poursuivre notre mobilisation sur un ensemble d'autres thématiques, à des degrés divers et sous des formes variables. Nous aborderons brièvement ces thématiques qui nous mobilisent au quotidien dans la partie « Au-delà de ce diagnostic social ; une réalité, des constats et des actions », tout en précisant qu'elles ne sont pas moins importantes que les thématiques pour lesquelles nous avons fait le choix d'un travail plus intense.

Dans le cadre de la réalisation de notre diagnostic social 2023, nous avons mis en place au sein de l'équipe quatre sous-groupes spécifiques tout en poursuivant une mise en commun et une implication globale de l'équipe.

Nos constats sont issus et alimentés par l'ensemble de nos activités. Par les situations d'aides individuelles; par le travail social de rue que nous réalisons depuis maintenant plusieurs années et qui est devenu un réel axe d'intervention; par le travail spécifique que nous réalisons avec les écoles où nous y développons des animations et des groupes de parole dans différentes classes; par les ateliers parents que nous développons sur différentes thématiques, par l'important travail de réseau dans lequel nous sommes impliqués en permanence, que ce soit dans le cadre de la collaboration autour d'un-e jeune ou d'une famille, mais aussi via notre implication dans différents groupes de travail de la coordination sociale regroupant plus de 100 associations différentes, ou encore par notre participation à trois groupes de la ligue francophone bruxelloise de santé mentale, etc.

Précisions également que pour réaliser notre diagnostic social, nous nous sommes aussi appuyé·e·s sur différents outils que nous avons développés dans notre travail quotidien :

- La fiche aide individuelle qui reprend une série d'information de base comme l'envoyeur, la première demande, ...
- La fiche concernant la demande de prise en charge financière (pour les aides CPAS) qui reprend le type de demande, pour quels types de frais, ...
- La fiche d'intervention qui permet de synthétiser les éléments principaux d'une intervention lors d'un accompagnement individuel (visite en famille, entretien, réunion à l'école, accompagnement pour une démarche, ...)
- La fiche « Projet ou Activité » est le support qui reprend les éléments principaux lors d'une action : constats de départ, objectifs, durée, partenaires, ...
- La fiche d'évaluation du projet ou de l'activité.

- Le cahier de constats qui est utilisé lors de la réunion d'équipe hebdomadaire et qui reprend une série de constats qui émergent des échanges que nous avons autour des accompagnements individuels, des projets, des actions, des échanges avec nos partenaires, des réactions face à l'actualité du secteur, ...
- Notre base de données des dossiers individuels (BDD Access);
- Le carnet d'observation du travail de rue et des différentes actions et activités « extramuros ».

Au-delà de ce diagnostic social; une réalité, des constats et des actions

Sans être exhaustifs ves, il nous paraît important de souligner à quel point la situation globale des jeunes et des familles qui nous sollicitent se dégrade. Même si nous n'avons pas réalisé de grille d'analyse particulière pour un ensemble de difficultés que nous constatons et qui font et continueront de faire l'objet de réflexion, de mobilisation et éventuellement d'actions spécifiques, il est essentiel de ne pas les oublier. La précarité infantile ou plus précisément l'incidence de la pauvreté des parents sur leurs enfants. Notre collaboration particulière avec le CPAS de Saint-Gilles nous place en première ligne de ces situations et bien que de nombreux dispositifs d'accès à des aides sociales spécifiques aux enfants soient mises en place à Saint-Gilles, nous ne pouvons que constater, de façon générale, une difficulté croissante pour les familles en situation de pauvreté d'avoir accès à une aide sociale générale adéquate et suffisante. La difficulté d'accès se matérialise d'autant plus combinée à l'absence d'information ou à la complexité administrative pour obtenir une aide du CPAS. Nous avons la chance à Saint-Gilles de pouvoir travailler en collaboration étroite avec le CPAS afin de développer une aide la plus adéquate et la plus adaptée aux situations que nous rencontrons mais il n'en est pas de même avec tous les CPAS. La crise de la Covid continue à avoir des effets sur la précarisation des jeunes et des familles mais elle a aussi renforcé la numérisation des services et la fermeture ou la diminution de nombreux guichets.

Nous constatons encore une importante **discrimination** pour raison de pauvreté ou d'origine culturelle. Cette discrimination est généralisée : emploi, logement, scolarité ... ; rien n'y échappe. En réponse à ce constat, nous nous mobilisons dans un collectif d'associations et de partenaires dans un dispositif que nous avons appelés GAPPI — Groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile ayant pour objectif principal la sensibilisation de différents acteurs à la précarité infantile, la création d'outils avec la coordination sociale (ex. guide « parents besoin d'aide »).

La thématique <u>« Parentalité et précarité infantile »</u> est une des quatre thématiques que nous avons décidé de développer et d'approfondir.

Via notre partenariat avec le CPAS de Saint-Gilles, nous avons pu obtenir une subvention pour l'engagement d'une intervenante sociale qui a pu mettre en place un ensemble d'actions en collaboration avec l'équipe du CEMO. Il s'agissait principalement de stands d'informations auprès des familles afin de les informer sur les aides qu'elles peuvent solliciter auprès du CPAS. Ces actions de lutte contre le non-recours aux droits se sont accompagnées de rencontres avec les écoles, de rencontres avec de nombreux partenaires, de campagnes de communication et d'informations locales, etc.

Globalement, le manque d'information sur les aides disponibles, que ce soit au CPAS ou ailleurs est généralisé. Les dispositifs mis en place ne permettent pas de toucher le public le plus éloigné des dispositifs d'aide (**phénomène du non recours**). Il faut encourager la rencontre entre les professionnel·le·s et les publics cibles, notamment sur l'espace public. Notons que de nombreux services ne sont plus en capacité d'informer correctement le public et quand bien même ils le feraient, ils ne seraient pas en mesure de gérer l'augmentation des demandes (manque de personnel, saturation de la charge de travail). C'est d'ailleurs en partie ce que nous vivons pour le service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles mais nous continuons à lutter ... mais jusque quand ?

Nous constatons que les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales des CPAS n'ont plus les moyens de réaliser un réel travail social tant ils sont débordés par leur charge de travail global. Malheureusement, les jeunes adultes sortant de l'aide à la jeunesse en font d'autant plus les frais. La tendance au « management » du social », à la rentabilité des services où il est demandé toujours plus aux services de 1ère ligne risque de provoquer de plus en plus de démotivation et à terme, une pénurie de travailleurs euses sociaux ales ... ce que nous observons déjà.

Concernant la collaboration nécessaire entre l'Aide à la jeunesse et les CPAS, nous regrettons l'arrêt des Plateformes intersectorielles Aide à la jeunesse et CPAS de Bruxelles. Celles-ci devraient être restaurées et avoir les moyens de fonctionner. Nous tenons également à signaler la difficulté de s'appuyer sur le protocole d'accord réalisé entre l'Aide à la jeunesse et les CPAS. Celui-ci reste peu connu des travailleurs-euses de terrain et peu appliqué. Il est dépassé et devrait être réactualisé. Il devrait faire l'objet d'une nouvelle attention des différents niveaux de pouvoir afin de tendre vers une meilleure connaissance et une plus grande application. Celui-ci doit devenir un réel outil dans la collaboration. Il faut également envisager plus de « formations croisées » permettant aux travailleurs et travailleuses de chaque secteur de se rencontrer, de mieux se connaître pour mieux collaborer dans une dynamique constructive au lieu d'alimenter le « ping-pong » institutionnel. Les CPAS refusent encore trop souvent d'aider des mineurs d'âge et renvoie quasi systématiquement vers l'aide à la jeunesse.

Dans un autre registre, pointons la difficulté de préserver le **secret professionnel** face à une volonté de l'état de tout contrôler et de sanctionner, ce qui met également les métiers du social à rude épreuve. Le secret professionnel est la base de la relation d'aide et de confiance.

Concernant le secteur scolaire, le **non-respect** de la circulaire concernant la mise en œuvre de la **gratuité scolaire** au niveau primaire est malheureusement très répandue. Les tensions générées par des problèmes d'ordre économiques (frais scolaires non payés) est trop souvent source de distance entre le monde scolaire et les parents. Les enfants en sont les premières victimes par de petites ou grandes discriminations. L'organisation de la scolarité reste **trop souvent discriminatoire**, que ce soit au niveau des orientations, du manque de remédiation et de soutien individuel, mais aussi au niveau de la fracture numérique. Le « tout au numérique » se généralise laissant une nouvelle fois les plus démunis sur le (bas) côté. **L'accès à une demande de bourse d'études** reste un vrai parcours du combattant : demande en ligne, plateforme web saturée, besoin d'un lecteur de carte d'identité, besoin de la carte d'identité et de ses codes liés à celle-ci, helpdesk injoignable, pas de permanences pour apporter un soutien concret. Une procédure papier reste disponible mais le dispositif d'octroi

des bourses d'études doit être amélioré, facilité, voire automatisé car les autorités ont accès aux données permettant un octroi automatique dans la majorité des situations.

A notre niveau, nous avons pu mettre en place une prise en charge de certains frais scolaires par le CPAS de Saint-Gilles qui s'est d'emblée montré très concerné et s'est mobilisé. De nombreux types d'aides et de procédures plus inclusives sont accessibles et destinées directement aux enfants (par exemple pour les familles « sans papiers », en situation irrégulière). Nous interpellons régulièrement les écoles sur un ensemble de pratiques inadéquates notamment liées aux frais scolaires.

La question de <u>l'orientation subie est une thématique approfondie de notre diagnostic social</u> qui est développée plus loin dans ce rapport mais nous soulignons déjà le manque total de prise en compte précoce de la question de l'orientation. Le manque de remédiation scolaire individuel organisé par l'école dans les matières où c'est nécessaire permettrait d'enrayer le système de redoublement souvent inefficace. Le marché privé de l'aide scolaire s'est fait une place mais crée une discrimination évidente entre celles et ceux qui peuvent se la payer et les autres.

Nous souhaitons également pointer la problématique du logement, principalement à Bruxelles, pour les jeunes et les familles en situation de pauvreté ... mais pas qu'elles et eux. Car la difficulté de se loger correctement ne concerne plus uniquement les familles pauvres mais un nombre toujours croissant de personnes. Nous sommes particulièrement sensibles à cette problématique en lien direct avec notre projet KAP centré sur l'accompagnement à l'autonomie des jeunes et nous insistons sur l'importance de la diversité des dispositifs de soutien et d'accompagnement de ces jeunes : misons sur une complémentarité et une diversité des dispositifs avec une facilité de relais entre eux plutôt qu'une mise en concurrence faute de moyens suffisants.

Au CEMO, notre mobilisation est permanente dans la recherche de solutions et dans l'interpellation de différents niveaux de pouvoirs pour faire évoluer la situation comme par exemple auprès d'une société de logements sociaux pour envisager d'accueillir des jeunes.

En ce qui concerne plus particulièrement l'aide à la jeunesse, nous déplorons que trop souvent, le SAJ ne puisse pas se saisir des situations concernant des jeunes de 17 ans ou plus. Faute de personnel suffisant, faute de dispositifs disponibles ou adéquats, faute d'un temps de réaction portant des délais d'intervention à une trop grande proximité avec l'âge de la majorité ; l'explication est probablement multiple mais le constat est là : ces jeunes sont trop souvent « abandonné·e·s » par le SAJ.

Tout en défendant l'importance de la prévention et la nécessité de revaloriser ce secteur, force est de constater que le secteur de l'aide à la jeunesse manque globalement de moyens tous types de services confondus: les besoins sont immenses. Il manque des places dans les services mandatés, résidentiels et non résidentiels car lorsqu'un enfant est en danger, c'est une réponse rapide et adéquate qu'il faut pouvoir mettre en œuvre tout en ayant les moyens pour travailler à une évolution de la situation, à une fin de placement et à un retour en famille.

Pointons également nos actions HLM - Hors Les Murs — visent notamment l'objectif d'aller à la rencontre du public qui ne franchirait pas la porte d'un service. Nous sommes régulièrement présents sur l'espace public, nous organisons des tournées de quartiers, nous allons à la rencontre des personnes via différentes activités, nous participons à plusieurs événements sur l'ensemble du

territoire communal et nous en organisons plusieurs. Notre présence récurrente tous les mercredis après-midi et tous les vendredis midi sur la Place Morichar nous offre l'occasion de toucher tant un public jeunes et familles que les ados et jeunes adultes qui fréquentent les écoles secondaires du quartier. C'est notamment dans ce travail sur les espaces publics que nous avons commencé d'une part à observer et d'autre part à nous mobiliser sur les problématiques liées au genre. C'est d'ailleurs une des thématiques que nous avons retenues dans le cadre de ce DS: « La place des filles dans l'espace public ». Au-delà-de ce travail spécifique, nous constatons via nos différents projets et actions que la question du genre devient de plus en plus complexe.

Ce « tour d'horizon » ne peut faire l'économie du manque de structures pour accompagner les jeunes dans leur autonomie. Nous développons depuis 2010, soit déjà 13 ans, un dispositif spécifique d'accompagnement intensif à l'autonomie hors de tout mandat pour les jeunes de 16 à 25 ans. Le KAP (Kot Autonome Provisoire) est devenu au fil des années une référence auprès de bon nombre de partenaires de différents secteurs. Que ce soit pour le modèle spécifique que nous développons ou en raison du manque d'autres structures de ce type, trop de jeunes sont orienté·e·s vers nous et ne peuvent, principalement faute de place, intégrer notre projet. Il est nécessaire de déployer des moyens, de plus et mieux travailler en synergie intersectorielle, de développer différents modèles d'accompagnement à l'autonomie et à la transition vers l'âge adulte. Il faut miser sur la diversité afin de rencontrer les différents « profils » de jeunes ayant besoin de soutien et il faut assouplir les transitions au sortir de l'aide à la jeunesse. Nous saluons ces dernières années la création de plusieurs dispositifs d'accompagnement à l'autonomie développés en FWB et bien souvent portés par des AMO. Nous avons parfois inspiré ces dispositifs et nous en sommes ravi·e·s. Mais il faut aller encore plus loin : il faut aller vers un agrément spécifique « accompagnement à l'autonomie » des services qui développent ce type d'initiative afin de donner les moyens à ces projets, de financer un ou plusieurs ETP et la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement.

C'est d'ailleurs via notre dispositif KAP que nous avons développé dans notre DS la thématique <u>« Jeunes, ruptures et santé mentale »</u>. Nous mettons en évidence la complexité des difficultés auxquelles ces jeunes sont confronté·e·s et plus particulièrement les troubles de santé mentale parfois résultant directement de leur situation d'errance ou la provoquant.

Pour terminer, nous souhaitons également attirer l'attention sur le phénomène des violences intrafamiliales qui restent des situations compliquées à gérer. Les différents acteurs qui gravitent autour des enfants seront parfois en perte de repères : comment agir ? Faut-il signaler ? Comment accompagner les parents et les enfants ? Comment collaborer en restant dans le respect du secret professionnel et du cadre de chacun ? Les émotions que suscitent de telles situations sont souvent puissantes : colère, indignation, tristesse, révolte, impuissance, volonté de protéger... Nous essayons de développer des stratégies d'accompagnement respectueuses de chacun avec pour priorité absolue l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous constatons également que c'est souvent très compliqué de se coordonner avec les institutions ou les autorités de l'aide à la jeunesse quand elles sont présentes ... voir quand il faut les mobiliser.

Ces constats ne sont malheureusement que quelques exemples de ce qui apparaît comme une dégradation globale de la situation des jeunes et des familles en difficulté, de l'accès à une aide

adéquate de plus en plus difficile, d'une **précarisation globale tant des personnes que des services** sensés pouvoir les aider, d'une mise à l'écart toujours grandissante des jeunes et des familles en marge des structures existantes. Ces constats n'enlèvent rien de la nécessité de notre travail à notre niveau d'AMO. Bien au contraire! Mais l'ensemble du secteur de l'Aide à la jeunesse doit poursuivre sa mobilisation pour une plus grande reconnaissance, pour un meilleur financement et pour une plus grande implication dans l'ensemble des matières dont les décisions impactent directement ou indirectement notre travail auprès des jeunes et des familles.

Place aux quatre thématiques que nous avons décidé d'approfondir et de développer.

I. « Parentalité et précarité infantile »

1. Introduction

En 2022. 19.6% des enfants se trouvaient en situation de pauvreté en Belgique (Pauvreté infantile | chiffrespauvrete.be, s. d.). Ces trois dernières années, nos constats liés à cette précarité infantile ont malheureusement toujours été fort présents dans notre pratique. Au travers de ces constats et de notre travail quotidien, nous avons pu faire émerger différentes hypothèses qui ont orienté la mise en place d'actions concrètes permettant de soutenir les familles d'une part, et de réduire les inégalités sociales liées à cette précarité d'autre part. Ce travail sur le long terme n'est possible qu'en tentant un maximum de nous réajuster aux réalités de terrain et aux besoins des familles.

Comme nous le verrons dans la suite de ce travail, les familles sont touchées par une précarité qui concerne bien plus de domaines que leurs simples finances. En effet, un enfant est en situation de déprivation s'il ou elle vit dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons budgétaires se permettre au moins 3 des items d'une liste de 17 biens et services » (ex : des fruits et légumes frais chaque jour, l'invitation d'ami-e·s à venir jouer et manger de temps en temps, des livres adaptés à l'âge de l'enfant à la maison) (La pauvreté en Belgique et la pauvreté infantile | Droits de l'Enfant, s. d.).

Les thématiques que nous avons choisies de développer dans ce Diagnostic Social sont basées à la fois sur des constats tirés de notre travail quotidien auprès du public lui-même (entretiens individuels et familiaux, permanences, sorties, actions sur l'espace public,) mais aussi sur les échanges réguliers que nous avons avec nos partenaires de terrain qui travaillent également avec des parents. Ces constats croisés se font notamment lors d'échanges au sein de groupes de travail tels que ceux de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles.

Les conséquences de la précarité sont, nous le verrons, multiples et viennent impacter tous les domaines de vie des familles. La question de l'isolement que nous aborderons, est étroitement liée à toute la question de l'accessibilité aux informations, aux réseaux, et rend inévitablement complexes les relations avec les écoles, partenaires essentiels des parents dans l'éducation et le développement des enfants. Les établissements scolaires se sentent particulièrement démunies et les parents perdent confiance en eux.

En accompagnant les familles dans l'espoir de les aider à sortir de leur isolement, tout en travaillant main dans la main avec les écoles, nous espérons contribuer, entre autres, à la réduction des inégalités sociales.

2.Constats

2.1. Les parents en situation de précarité ont tendance à se sentir isolés. Ce sentiment est accentué en situation de monoparentalité

L'isolement des familles en situation de précarité est un problème complexe et interpellant qui peut avoir de graves conséquences sur la vie de ces familles. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant, car il est un facteur de basculement dans la précarité, dont sont majoritairement victimes les mamans.

Dans un de ses rapports datant des années 1990, le Conseil de l'Europe nous apprenait déjà à l'époque que l'augmentation du nombre des familles monoparentales depuis 20 ans était tel que plus d'un enfant sur trois en Europe vivait uniquement avec l'un de ses deux parents. Cela semble confirmer les chiffres que nous observons actuellement en Belgique francophone où une famille sur trois (32 % à Bruxelles et 30 % en Wallonie) est une famille monoparentale (Le Ligueur, 2019). Ce constat semble se confirmer dans notre pratique, car si nous regardons nos statistiques pour l'année 2022, 43 % des enfants pour qui nous intervenons vivent dans une famille monoparentale avec leur maman et 1 % des enfants vivent dans une famille monoparentale avec leur papa.

2.1.1. Des mères seules, davantage précarisées

Le terme de monoparentalité est apparu dans les années 70 et ne tenait compte à l'époque, que d'une seule réalité : celle où l'un des parents se retrouvait dans cette situation suite au décès prématuré de son ou sa conjoint·e (Lapierre-Adamcyk et al., 2009). Aujourd'hui, cette définition a beaucoup évolué et se réfère également au parent, généralement la mère, qui suite à un divorce ou une séparation, a obtenu la garde principale de ses enfants. En effet, selon Lapierre-Adamcyk et al. (2009), une famille sera considérée comme étant monoparentale si un seul parent élève un ou plusieurs enfants sans vivre sous le même toit que son ou sa partenaire s'il en a un·e.

Dans notre pratique, nous pouvons néanmoins élargir cette définition qui nous semble réductrice. Certaines difficultés plus spécifiques aux familles monoparentales, sont, selon nous, transposables aux familles que nous accompagnons. Malgré la présence d'un conjoint à la maison, nous constatons que ce sont souvent les mamans qui portent à bout de bras tout ce qui concerne le quotidien des enfants. Les mères se retrouvent seules à devoir élever et prendre en charge un ou plusieurs enfants très souvent sans aucune aide des pères. Elles ne bénéficient que très peu du soutien des papas que ce soit d'ordre financier, logistique, moral ou encore éducationnel vis-à-vis des enfants. Même lorsque le papa est physiquement présent, il est fréquent de constater qu'il ne s'occupe pas de ses enfants et que la charge mentale des familles est donc majoritairement portée par les femmes. Nous pourrions presque parler de « monoparentalité de fait » : des pères absents, non investis (même parfois financièrement), dans la vie de leur famille.

Nous ne sommes pas les seul·e·s à faire ces constats, car depuis ces dernières années, la question des familles monoparentales est de plus en plus mise en lumière tant au niveau sociétal, associatif que politique. Le phénomène ne disparaît pas au fil des années, que du contraire. Ceci rejoint notre diagnostic social précédent et c'est ce qui nous a poussé à nous questionner davantage sur ces femmes qui se retrouvent isolées. Nous l'avons vu, ces questions préoccupent également de plus en plus la sphère politique et nous constatons sur le terrain qu'il y a de plus en plus d'initiatives qui émergent pour soutenir ces mamans solos.

Cela vient confirmer le fait que la parentalité s'inscrit donc à l'heure actuelle, et ce malgré la diversification des familles, dans un contexte où la famille nucléaire s'est généralisée autour d'un couple homme-femme asymétrique (Neyrand, 2013) car même si le statut de la femme a évolué et

qu'elle peut progressivement s'affirmer dans la sphère publique, nous ne pouvons pas faire la même observation dans la vie quotidienne des mères qui continuent d'assumer la majorité des tâches liées à l'éducation ou au soin des enfants (Douglas & Michaels, 2004). La question du genre nous apparaît dès lors centrale, principalement quand on sait que des inégalités économiques sont fortement présentes dans la société et au sein des familles que nous accompagnons.

La proportion des familles monoparentales depuis le début des années 90, nous l'avons vu, semble relativement stable. Cependant, il apparaît que cette stabilité ne serait observée que dans les familles de classes économiques dites élevées alors qu'elle augmente considérablement dans les familles de classes moyennes et à bas revenus (Nieuwenhuis et Maldonado, 2018). De plus, en Belgique, et particulièrement en région de Bruxelles-Capitale, un peu plus de 3 familles monoparentales 4 sont des familles dont le isolé sur parent est mère (Nieuwenhuis et Maldonado, 2018). Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes sont toujours au cœur des problématiques sociétales et semblent être imperméables aux efforts politiques (Coron, 2009). Lorsque l'on réadapte les politiques sociales en augmentant par exemple, l'offre des structures de garde d'enfants, leur coût trop élevé, en particulier pour les familles monoparentales, en annule paradoxalement les effets bénéfiques (Moilanen et al., 2016. Saraceno, 2011).

Cependant, la situation de ces mamans solos préoccupe de plus en plus, car souvent, leur précarité est multiple. Il ne s'agit pas uniquement d'une précarité financière, mais elle est bien souvent accompagnée d'autres types de problématiques telles que le logement, la santé, les problèmes judiciaires ou encore le manque de soutien et d'aide par rapport à l'éducation des enfants.

2.1.2. L'isolement des familles : une précarité économique, sociale et relationnelle

La précarité des familles que nous accompagnons, n'est donc pas uniquement d'ordre financier. Bien entendu, les familles en situation de précarité ont souvent du mal à joindre les deux bouts, ce qui peut les empêcher de participer à des activités sociales ou de se rendre dans des lieux où il y a des frais d'entrée. Le manque de ressources financières peut également limiter leur capacité à fournir à leurs enfants des expériences sociales enrichissantes. Mais ces difficultés économiques sont accompagnées d'autres types de problématiques telles que le logement, la santé, les problèmes judiciaires, le manque de soutien et d'aide par rapport à l'éducation des enfants, etc. Celles-ci se voient d'autant plus renforcées par notre constat précédent concernant la question du genre dans l'organisation des familles, principalement autour des enfants. En effet, si l'importante augmentation des séparations conjugales qui ont suivies le « boom » des années 70 peut être vue comme le reflet d'une liberté grandissante des femmes et de l'importance de la qualité des relations dans une famille, elle illustre également à quel point la société est toujours inadaptée face à ces nouvelles familles et qu'elle renforce donc, par conséquent, les inégalités (Nérand et Rossi, 2012) ainsi que leurs conséquences qui peuvent être diverses. En voici un état de lieux non exhaustif.

Honte et stigmatisation

Les familles en situation de précarité peuvent se sentir stigmatisées ou jugées par la société, ce qui les pousse à s'isoler davantage pour éviter le regard critique des autres. La honte liée à leur situation financière peut être un puissant facteur d'isolement. Cela les empêche parfois même de solliciter de l'aide, elles évoquent une perte de dignité et une gêne de se rendre dans des services sociaux pour « quémander » une quelconque aide.

<u>Logement instable</u>

Les familles en situation de précarité sont plus susceptibles de faire face à des problèmes de logement, notamment le surpeuplement, l'insalubrité ou le fait de vivre dans des quartiers

défavorisés. Ces conditions de vie peuvent restreindre leur accès à des espaces communautaires sûrs.

Temps et énergie limités

Les parents en situation de précarité peuvent être accaparés par des emplois multiples, des horaires de travail irréguliers ou des responsabilités familiales plus importantes en raison de leur situation financière. Cela peut les empêcher de consacrer du temps à des activités sociales ou à des relations extérieures, particulièrement lorsque le parent responsable de la famille est une mère seule, qu'elle soit célibataire ou non. En effet, le manque de soutien tant au niveau de la présence physique qu'émotionnelle de la part de leur conjoint ne fait qu'accentuer leurs difficultés et par conséquent, augmenter encore leur niveau d'angoisse et leur capacité à s'autoriser à ne pas être *que mère* (Cooper et al., 2019).

Manque d'accès aux services de soutien

Les familles en situation de précarité peuvent avoir du mal à accéder aux services sociaux, médicaux et éducatifs qui pourraient les aider à sortir de leur situation difficile. Il apparaît de plus en plus évident que des éléments contextuels, notamment familiaux et conjugaux, mais également sociétaux, viennent influencer la manière dont les mères vont se sentir et agir en société. Cette pression peut alors inévitablement les isoler encore plus, notamment des services ressources dans lesquels elles ne se rendent pas par manque d'informations, d'accès à la langue, mais aussi par peur d'être jugées dans l'exercice de leur parentalité.

Déracinement du pays d'origine

Nous nous rendons compte que ces femmes ont souvent connu un déracinement et ont dû quitter leur pays d'origine. Elles se retrouvent souvent seules en Belgique, sans ressource, sans famille, sans réseau, ni personne à qui se confier. Elles ont perdu leurs repères et se voient amenées à devoir faire face à ce nouveau rôle de maman sans pouvoir faire appel à leurs pairs. Ce sentiment d'isolement nous semble d'autant plus important lorsqu'elles sont dans une situation financière précaire.

Impact sur les enfants

L'isolement social peut avoir un impact particulièrement néfaste sur les enfants des familles en situation de précarité. Il peut affecter leur développement social, émotionnel et cognitif, ce qui peut avoir des conséquences sur leur scolarité notamment et à plus long terme sur leur vie.

2.1.3. L'isolement : un phénomène cyclique

L'isolement social peut contribuer à maintenir la précarité économique d'une famille, car il peut être difficile de briser le cycle de la pauvreté une fois que l'isolement social s'est installé. Le manque de réseaux sociaux et de soutien peut rendre la recherche d'opportunités d'emploi ou d'aide encore plus difficile.

Au-delà des difficultés liées aux discriminations de genre et à la précarité, quelle qu'en soit la forme, la question du manque de soutien tant physique qu'émotionnel semble au cœur de la problématique de la monoparentalité, et ce d'autant plus, lorsqu'elle est féminine (Cooper et al., 2019). Nous pensons dès lors qu'il est essentiel de développer des politiques sociales et économiques plus inclusives, équitables et bienveillantes à l'égard de ces mères, pour viser finalement, une plus grande justice sociale.

À Saint-Gilles et dans les communes avoisinantes, des services et initiatives tels que la Maison des Parents Solo², le Petit Vélo Jaune ou encore le Projet MIRIAM³ ont vu le jour depuis quelques années.

² Centre d'Aide aux Personnes pour les familles monoparentales créé en 2017 par la Ligue des Familles

D'autres initiatives citoyennes moins locales, telles que le collectif *Des Mères Veilleuses*, plateforme belge de solidarité envers les mères monoparentales ou encore le Site Internet parentsolo.be qui a pour objectif de centraliser toutes les informations nécessaires et pertinentes afin que les mamans puissent trouver la bonne information le plus rapidement possible, fleurissent un peu partout.

Malgré tout, trop peu de changements structurels et pérennes voient le jour. De ce fait, les politiques se sont de plus en plus penchées sur la question et se rendent compte que les mères de familles ont de nombreux besoins. L'augmentation de la fréquence et de la qualité de l'accompagnement pré et postnatal, la sensibilisation et la lutte contre les discriminations de genre face à l'emploi, le rallongement du congé de paternité, la réduction des pertes salariales liées aux congés parentaux, l'ouverture de nombreux lieux d'accueil pour la Petite Enfance ainsi que la démocratisation voire la gratuité de l'accès à ceux-ci, sont autant des pistes d'action qu'il serait opportun d'envisager mais difficilement applicables à notre échelle et dans l'exercice de nos missions.

Ces constats et initiatives diverses renforcent davantage notre volonté de contribuer à mettre place tout un réseau de soutien auprès des familles, mais également auprès des principaux acteurs de leurs différents milieux de vie, tels que les écoles ou encore les partenaires extra-scolaires.

2.2. Des écoles démunies face à la précarité croissante des élèves

2.2.1. Une augmentation dans la précarité en milieu scolaire

En 2022, sur la commune de Saint-Gilles, c'était près de 1700 enfants qui vivaient dans un foyer à faible intensité de travail (LWI, un des indicateurs européens de la précarité), ce qui représente 19,7% des mineurs saint-gillois·es (*Be.STAT*, s. d.)

Les familles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Nous remarquons que le nombre d'aides financières gérées par notre service ne fait qu'augmenter d'année en année. Même en bénéficiant d'un RIS et d'allocations familiales, les familles ne sont pas en mesure d'assumer tous les frais, notamment les frais qui concernent la scolarité, et ce, malgré la gratuité de l'école.

L'école est censée être gratuite (*Enseignement.be - gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire*, s. d.), mais à côté, il reste la garderie, les repas, le matériel, les classes vertes ; ce qui représente beaucoup de frais difficiles à assumer pour les familles qui fréquentent notre service.

2.2.2. Des écoles désemparées

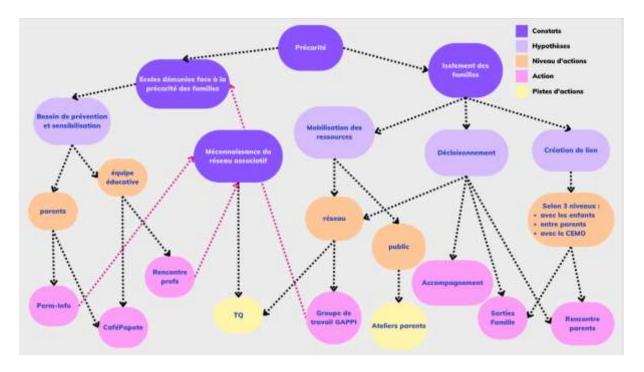
La réalité d'une fausse gratuité scolaire, c'est bien cela que les écoles déplorent. Les enseignants et enseignantes, ainsi que l'ensemble de l'équipe éducative, passent beaucoup de temps en présence des élèves. Ils elles sont donc à même de faire état de certains constats et de détecter certaines problématiques. Au travers de certains groupes de travail, les directions des écoles se sont adressées à nous et nous ont fait part de leur désarroi face à ces situations et à ces enfants en situation de précarité, ils elles ont une mauvaise connaissance du réseau et ne se sentent pas outillés.

2.2.3. Une méconnaissance du réseau

Le public et les services sociaux, pensent connaître notre service, ou le réseau de manière générale, mais ils confondent certains services, ou ne peuvent pas en dire plus sur ce qu'il s'y fait concrètement. À cela, s'ajoute un turn-over régulier des travailleurs et travailleuses. On se retrouve

³ Projet d'empowerment autour des femmes en situation de monoparentalité qui a été développé dans plusieurs CPAS bruxellois et qui a fait son apparition au sein du CPAS de Saint-Gilles en septembre 2022

dans des situations où les nouveaux·elles ne connaissent pas ou peu les autres services, ce qui rend les relais peu efficaces.



3. Hypothèses du plan d'action

3.1. Pour soutenir le décloisonnement des familles

3.1.1. H1 : Créer du lien permet de briser le cycle de l'isolement

Sur base de tous les constats précités, nous avons émis des hypothèses et élaboré des pistes d'actions. En tant que service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous sommes amenés à rencontrer et à traiter les demandes des parents qui s'adressent à nous. Nous gérons les demandes de prise en charge financière au bénéfice des enfants : il s'agit de tous les frais liés à la scolarité (frais mensuels de garderie, voyages scolaires, matériel scolaire, ...) ou encore aux activités extrascolaires (inscription à des stages, à un club sportif, ...).

Nous sommes dès lors partis de l'hypothèse que ces mamans que nous rencontrons majoritairement lors de nos permanences financières faisaient face aux mêmes types de difficultés tant dans leur vie de femme que dans leur vie de mère. Elles évoquent souvent lors de nos entretiens avec elles qu'elles ont du mal à joindre les 2 bouts financièrement et qu'elles ont du mal également dans la gestion du quotidien et des différentes missions qui leur incombent. Elles se sentent fort seules et démunies. De ce fait, nous avons pensé à des actions qui pourraient rencontrer leurs attentes et leur permettre de trouver des lieux de rencontres où elles pourraient exprimer librement leurs craintes, leurs préoccupations, mais également pouvoir échanger et rencontrer d'autres personnes.

L'un de nos objectifs principaux est donc de créer un lieu pour qu'elles puissent se rencontrer, de manière informelle, et échanger sur leurs difficultés de la vie quotidienne. Le but est de pouvoir, à notre échelle, réduire quelque peu cette fracture sociale et inciter ces mamans à se rencontrer et à élargir leur réseau tant professionnel que personnel.

L'enjeu est de pouvoir partir de leurs préoccupations et les mettre en relation pour qu'elles puissent échanger des trucs et astuces dans la gestion de leur vie, partager leurs expériences en tant que maman, peu importe leur situation, leurs origines ou encore leur classe sociale.

Nous avons pris le temps de lister les différents services qui traitaient plus particulièrement de la question du soutien à la parentalité afin de pouvoir faire un « inventaire » des initiatives existantes et y trouver une éventuelle source d'inspiration pour la mise en place de projets ou d'actions qui fonctionnent bien et qu'il serait pertinent de développer dans notre service. Le but de cet inventaire est également de créer des ponts et de collaborer autour d'initiatives existantes afin de ne pas créer de redondances ou de confondre les parents dans une offre trop variée en prenant le risque de les disperser et de les « perdre ».

Lors de ce travail de récolte de données, nous avons ainsi rencontré différents services qui partagent les mêmes constats que nous (exemple : le petit vélo jaune, maison des parents solo, groupe de la coordination sociale du CPAS, Entre Parent'aises...) et qui ont pu nous en témoigner. Il ressort principalement de nos échanges qu'en effet, les mamans ont souvent du mal à franchir le seuil des services d'aides soit par peur, soit par honte ou encore tout simplement par une méconnaissance du réseau existant. Cela renforce l'isolement dans lequel elles sont déjà installées et ne favorise pas l'ouverture à l'autre.

Ces différents constats sont intrinsèquement liés à un autre phénomène auquel nous faisons face au quotidien et qui fait également partie de nos préoccupations actuelles ; le non-recours aux droits. En effet, nous observons que de nombreuses personnes ne connaissent pas les services existants et ne savent pas qu'elles ont le droit de les solliciter. C'est dans ce cadre-là que nous avons rempli un appel à projet qui nous a été accordé et grâce auquel nous commençons à développer des permanences dans les écoles saint-gilloises, l'idée étant d'informer au maximum tant les équipes éducatives que les parents sur l'existence de notre service et sur les aides auxquelles elles peuvent aspirer, mais nous développerons cet axe dans la deuxième partie.

3.2. Pour soutenir les écoles face aux difficultés des familles

3.2.1. H1 : Informer les parents sur les aides existantes et créer du réseau autour d'eux permettrait de limiter l'impact de la précarité sur l'enfant et donc, sur sa scolarité.

Comme le souligne le portail des droits de l'enfant, le risque de pauvreté infantile est intimement lié au risque de pauvreté et d'exclusion sociale des parents. La lutte contre le taux de déprivation matérielle sévère (ou SMD), à savoir l'un des indicateurs de la précarité, des enfants et l'enraiement de la transmission générationnelle de cette pauvreté doit passer par l'amélioration des conditions d'existence des parents, comme par exemple par la facilitation de l'accès à l'enseignement, à la culture, au sport et aux loisirs.

Les enfants, pour leur bon développement, ont besoin que ces 3 sphères identifiées par l'ONE soient satisfaites : les <u>besoins développementaux</u> (ex : la santé physique, les apprentissages), les <u>compétences parentales</u> (ex : règles et limites, stimulation et encouragement) et <u>les facteurs environnementaux de la famille</u> (ex : intégration sociale, école) (Beauvarlet, D. M. M., Thollembeek, G., Lahaye, W., & DE Spiegelaere, M. Évaluation de l'impact des projets liés à la lutte contre la pauvreté infantile, 2020.). C'est cette dernière catégorie qui nous intéresse ici. Pour agir sur cette sphère, nous pouvons faire appel au mécanisme de guidance parentale, à savoir le fait de répondre aux besoins fondamentaux ou encore d'orienter les familles vers les services adéquats.

Ce manque d'information et d'accès aux services renvoie à la notion de non-recours évoquée auparavant. Le non-recours implique que des familles, notamment en situation de précarité, ne bénéficient pas de certaines aides, droits ou services auxquels ils pourraient prétendre. Au-delà du

manque d'information, le non-recours aux droits peut être également dû à la stigmatisation, à la complexité des démarches, ou encore à l'attitude de l'institution (SPP Intégration Sociale, 2021).

3.2.2. H2: L'information sera mieux reçue, comprise et exploitée si l'on va à la rencontre des parents là où ils sont.

Passer la porte d'un nouveau service, ou sortir de son quartier, de sa zone de confort pour avoir recours à une aide n'a jamais été une étape facile pour notre public, peu importe la raison, la langue, la stigmatisation, le refus de l'aide. L 'école étant un passage obligé pour tous les enfants, et par extension pour leurs parents également, nous pensons que les informer au sein même des écoles, permettrait d'augmenter la visibilité de notre service, y compris celle de toutes les aides existantes et par là de toucher une plus grande part de parents.

Faire de la prévention dans un lieu de vie de l'enfant permet de mieux faire connaître les services et d'intervenir plus tôt dans les situations qui pourraient devenir très complexes. Cela permettrait également de faire un travail en parallèle avec les parents et les enseignants (cf. point suivant).

3.2.3. H3: La sensibilisation des équipes éducatives au réseau saint-gillois permettrait d'améliorer la quantité et qualité des relais vers ce réseau.

Les équipes éducatives, à savoir les enseignant ets, les accueillant ets, les éducateurs et éducatrices passent beaucoup de temps avec les élèves. Ils elles peuvent faire face à différentes problématiques qui peuvent dépasser le cadre scolaire, mais ils ne sont pas toujours outillé es pour les résoudre. Ils elles n'ont pas toujours connaissance non plus des différentes ressources et services existants sur la commune de l'école, n'étant parfois pas eux elles mêmes du guartier ou de la commune.

Dès lors, il nous parait essentiel de les outiller pour leur permettre de mieux travailler en réseau, et par conséquent de pouvoir relayer les familles de manières plus efficace. Il est bien plus facile de penser à un service si l'on connait son offre de service ou si l'on a déjà rencontré ses travailleurs.

Il n'est pas ici question de passer avant un relais vers la direction ou le CPMS⁴, qui sont par ailleurs déjà fortement sollicités et souvent même débordés. Il s'agirait plutôt ici de penser ensemble à d'autres pistes, parfois plus abordables pour les familles, le service étant « hors du cadre officiel » qu'est l'école.

4. Actions mises en place

4.1. Avec les familles

4.1.1. Les Sorties Familles

Les sorties familles sont des moments que nous mettons en place depuis 2 ans de manière hebdomadaire lors des vacances scolaires. Nous choisissons une activité ou une destination (par exemple la mer ou un parc) et nous invitons toutes les familles qui sont déjà venues au CEMO. Nous partons généralement avec un groupe d'environ 15 personnes et deux intervenant·e·s. C'est l'occasion de proposer à ces familles de nouvelles activités, de partager un moment avec nous mais aussi, avec les autres familles. De plus, ces familles n'ont souvent pas les moyens de pouvoir s'offrir des activités payantes ou de se déplacer jusqu'à la mer par exemple.

D'autre part, nous avions aussi constaté qu'une simple sortie pouvait être un vrai parcours du combattant pour une maman solo avec plusieurs enfants : il faut penser à la logistique, à la

_

⁴ Centre Psycho-Médico-Social

préparation du pique-nique, à réserver l'activité sur internet, à prévoir le ticket de train ou encore un titre de transport valide, ... Nos sorties familles allaient donc pouvoir pallier à cela et leur permettre de juste pouvoir profiter de moments conviviaux avec leurs enfants sans se préoccuper de toute la logistique liée à cela. C'est également l'occasion pour nous, intervenantes, de les côtoyer dans un autre cadre plus chaleureux et convivial. Nous nous rendons compte que les échanges informels, ne serait-ce que lors d'un trajet, sont d'une richesse inestimable. Nous avons accès à certaines choses que nous n'aurions pas pu aborder lors d'un entretien « classique » dans nos bureaux. A force de sorties et de rencontres, une réelle synergie se met en place et les mamans commencent à tisser des liens tant entre elles qu'avec nous. Nous apprenons à les connaître dans un autre contexte et ça leur permet de profiter d'un moment de qualité avec leurs enfants, d'autres familles et d'élargir leurs horizons.

4.1.2. Les Rencontres Parents

Le projet « Ateliers Parents » a débuté au CEMO en 2014. Sur base de constats de terrain ainsi que ceux des partenaires du réseau associatif, nous avions pu nous rendre compte que les parents avaient un réel besoin d'échanger sur les difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants. L'isolement est une réalité pour beaucoup d'entre eux, même quand il n'est pas factuel (ex. certains parents ont de la famille, mais s'isolent de leurs proches pour éviter le jugement, la pression etc.). Initialement organisés sous une forme plus informative, ces ateliers avaient pour but de réunir les parents autour de thématiques éducatives afin de transmettre et d'échanger savoirs et expériences, entre parents, mais aussi avec des professionnel·le·s. Nous mettions en place des animations autour de thèmes plus précis tels que la gestion des limites dans l'éducation ou encore le rapport aux écrans. Il s'agissait d'animations prétextes à la rencontre avec pour objectif de faire circuler la parole, de permettre aux parents de s'échanger des trucs et astuces pour faire face aux éventuelles difficultés qui leur étaient familières. Ces rencontres permettent aussi aux parents de sortir de l'isolement en créant un réseau d'entraide, du lien, et en leur montrant qu'ils ne sont pas seuls dans leur situation et dans leurs difficultés.

Durant des années, nous avons donc organisé des ateliers sous différentes formes avec différents partenaires (Espace Ressources, CPAS, école, etc.). Cependant, la difficulté d'avoir un public qui nous identifie comme un service « ressource » sur du long terme est difficile, il faut chaque fois remobiliser les parents pour les ateliers, renouveler les thématiques, au risque parfois de proposer des choses « plaquées » de nos regards de professionnel·el·s sur des besoins supposés des parents et des familles. Besoins qui ne sont finalement pas toujours identifiés comme tels par les parents euxmêmes.

Après avoir testé plusieurs formules (des ateliers en nos locaux, des ateliers plus itinérants dans les lieux déjà fréquentés par des parents, ...) nous avons opté l'année dernière, pour des moments de rencontres parents sous forme de « cafés papote », à raison d'une fois par semaine dans un premier temps. Nous avons testé cette formule durant plusieurs semaines mais en évaluant le dispositif, nous nous sommes rendus compte qu'il était difficile de mobiliser les parents de manière hebdomadaire. Les parents sont souvent fortement occupés et la diversité des services proposés par le CEMO peut être source de confusion pour eux également. Nous avons donc essayé d'optimiser les ressources, tant humaines que logistiques ce qui fait que par la suite nous avons décidé d'espacer les rencontres et de les rendre mensuelles. Nous l'avons mis en place dans nos locaux, chaque mardi matin de 9h30 à 11h30 durant les périodes scolaires afin que ce moment soit un vrai temps pour les parents (les enfants en bas âge sont évidemment les bienvenus). Les horaires ont été pensés afin que les parents puissent aller déposer leurs enfants à l'école, et puissent aller, pour ceux et celles qui le désirent, les rechercher pour le temps de midi.

L'idée étant d'offrir un lieu bienveillant, rassurant et convivial adressé aux parents pour qu'ils créent du lien, se détendent et parlent de sujets qui les intéressent. Nous souhaitons pouvoir renforcer les ressources de chacun et la confiance en soi. En outre, ces séances collectives permettent de faire émerger des demandes plus individuelles et d'orienter, le cas échéant, le parent demandeur vers le service adéquat, mais également, au besoin, d'assurer un suivi personnalisé à plus long terme.

Nous avions également pour objectif de recueillir en filigrane des thématiques qui les interpellent et pouvoir affiner notre projet et cibler davantage les différentes actions à proposer. L'idée est aussi de pouvoir partir de leurs souhaits et envies pour créer des projets ou des actions qui leur font plaisir et qui ont du sens pour eux. Durant les vacances d'été, une journée festive autour de la thématique de la cuisine a été organisée à l'initiative des mamans. Lors d'une de nos Rencontres Parents, elles ont évoqué l'envie de partager autour de la cuisine, de pouvoir préparer ensemble des plats provenant de leurs pays d'origine. Nous avons donc réfléchi ensemble au menu que nous allions pouvoir concocter ensemble, nous avons listé les ingrédients à prévoir pour le jour J et nous avons dès lors proposé de se réunir au sein de notre local à la fin de l'année scolaire pour cuisiner ensemble et partager un moment convivial autour de la cuisine avec le public de la place Morichar ainsi que toute notre équipe.

4.1.3. L'accompagnement vers des services partenaires

Un de nos constats avec les parents solos est qu'ils ont parfois du mal à passer la porte de certains services s'ils ne sont pas accompagnés. Or, pour pouvoir créer du réseau autour d'eux, il est essentiel qu'ils puissent se rendre dans différents services par eux-mêmes. L'idée est également de déconstruire l'idée que pour être autonome, il faut se débrouiller seul, mais plutôt savoir où chercher les ressources et les aides dont ils ont besoin pour élever et accompagner leur(s) enfant(s) dans la vie.

Dans cette idée qu'il « faut tout un village pour élever un enfant⁵ », nous proposons donc régulièrement aux parents de les accompagner lors de leurs rendez-vous avec des services extérieurs, partenaires ou non. Ces accompagnements et relais se font tant dans nos accompagnements individuels que de manière collective.

En effet, certains services proposent des ateliers complémentaires à ce qu'on peut leur proposer au CEMO, ce qui soutient l'ouverture au monde des enfants, comme des parents. En collaboration avec services et familles elles-mêmes, nous constituons un petit groupe de parents que nous accompagnons. Durant l'été, nous avons par exemple été à un atelier musical de l'association Entre Parent'aise ou à un barbecue à la Maison des Parents Solo. De cette manière, le parent peut découvrir le lieu, les intervenant·e·s et l'aide proposée par d'autres services du réseau associatif.

4.2. Avec les écoles et les partenaires de terrain

En 2022, nous avons introduit une demande de subside « lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre de la Garantie pour l'Enfance ». Etant donné que les CPAS jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté des familles et des enfants, ce subside a pour but d'encourager les CPAS souhaitant lancer un projet innovant autour des domaines applicables de la garantie pour l'Enfance. De par ce subside, le service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles va mettre en place différentes actions afin de rendre les missions du CEMO, et plus particulièrement du Service Jeunesse du CPAS, visibles aux parents et aux intervenant·e·s agissant autour des enfants.

_

⁵ Proverbe africain. Auteur inconnu.

4.2.1. Les Perm'Infos

La première de nos actions se concentre sur la prévention des parents. Nous organisons régulièrement des stands d'information dans plusieurs écoles primaires et maternelles de la commune. Les écoles choisies sont celles qui sont fréquentées par un public donc le niveau socio-économique est plus précaire. Nous avons proposé ce dispositif à différentes écoles mais en ciblant prioritairement les écoles présentes dans le bas de Saint-Gilles.

Ces stands prennent différentes formes selon l'école. Dans certaines, nous nous installons une fois par mois à la sortie de l'école, dans d'autres, nous profitons des réunions de parents pour le faire.

Pendant ces moments, nous interpellons les parents pour les informer sur l'existence de notre service et des différentes aides qui existent. C'est également l'occasion de discuter avec eux. Ils ont parfois des questions plus précises ou besoins d'un service plus spécifique vers lequel nous pouvons les relayer afin d'éviter les allers-retours.

Pendant les vacances scolaires, les écoles servent parfois de lieu d'accueil pour les activités et autres stages. Nous avons alors maintenu nos actions, dans l'idée que nous toucherions un public qui ne côtoie pas l'école en question le reste de l'année.

4.2.2. Les « Cafés Papotes » et « Bars à Jeux »

La plupart des écoles proposent aux parents un moment en matinée ou en fin de journée, leur permettant de se rencontrer et de discuter, c'est ce qu'on appelle les « Cafés Papote », parfois, ce moment a lieu après l'école, et permet en plus d'être un espace de rencontre, d'être aussi un espace de jeux et de partage avec l'enfant.

Nous profitons de ces occasions pour venir présenter à nouveau notre service à ce petit groupe de parents. Le cadre y est plus convivial et donc plus propice à créer du lien. Les personnes présentes s'y montrent alors plus attentives et plus intéressées par ce qu'on peut proposer.

4.2.3. La sensibilisation des équipes éducatives

La sensibilisation des équipes éducatives au sein des écoles est aussi une action à laquelle nous tenons particulièrement. Il nous parait essentiel de pouvoir faire lien entre les parents et les équipes éducatives qui parfois, sont dans des réalités et représentations différentes. En contribuant à améliorer la connaissance des réalités des familles que nous côtoyons, nous espérons également apaiser les relations parents/écoles et donc, améliorer la qualité du parcours scolaire des enfants en situation de précarité.

Concrètement, nous prenons le temps, principalement lors de réunions d'équipes, d'aller présenter notre service à l'ensemble de l'équipe, de leur donner des pistes concrètes de relais, et de leur soumettre des exemples de situations familiales pour lesquelles ils peuvent nous solliciter.

Ces rencontres donnent l'opportunité de donner des pistes de solution, et aussi de prêter une oreille attentive aux besoins et réalités qu'ils rencontrent.

5. Evaluation et nouvelles pistes d'action

Pour lutter contre l'isolement des familles en situation de précarité, il est donc important d'avoir une prise en charge globale et multiple et de mettre en place des politiques sociales et économiques qui visent à réduire la pauvreté, à fournir un accès équitable aux services de soutien et à lutter contre la stigmatisation de ces familles, notamment au sein des écoles.

5.1. Avec les familles

Nous trouvons qu'il est très pertinent de continuer nos actions pour soutenir les parents solos qui souffrent d'isolement en situation de précarité.

5.1.1. Les Sorties Familles

Concernant les sorties familles, nous en avons réalisé 14 en 2023 et 3 sont encore à programmer d'ici la fin d'année 2023. Au total, c'est 22 familles qui ont pu y participer (23 parents et 35 enfants). Le constat global est plutôt très positif de la part des parents et de notre part également. Ces moments permettent de pouvoir discuter et échanger avec les parents d'une toute autre manière qu'au sein du CEMO. Le nombre de sorties permet à beaucoup de parents d'y participer et à certains parents de se revoir plusieurs fois. On sent que des liens se créent entre eux et entre leurs enfants. Nous avons essayé de proposer des activités qui conviennent à tous les âges pour pouvoir accueillir le plus de familles possibles, avec un groupe maximal tournant généralement autour d'une quinzaine de personnes, afin de garantir des échanges plus privilégiés que lorsqu'on se trouve dans un trop grand groupe.

A la fin de chaque sortie, nous prévoyons un temps d'échange et un petit formulaire d'évaluation à compléter par les parents pour avoir un retour sur la sortie. Nous leur proposons six affirmations qu'ils doivent évaluer en fonction de leur vécu :

- 1) Je suis satisfait(e) de l'organisation,
- 2) J'ai découvert un nouveau lieu ou une nouvelle activité,
- 3) J'envisage d'y retourner sans le CEMO,
- 4) J'ai rencontré de nouvelles personnes grâce à l'activité,
- 5) J'ai passé un moment de qualité avec mes enfants,
- 6) Mes enfants et moi sommes satisfaits du choix de l'activité

Sur base de leurs réponses, nous tentons de nous adapter et de nous ajuster au mieux à leurs besoins et envies.

Pour l'année 2024, nous continuerons à proposer, de manière hebdomadaire durant les congés scolaires, une sortie (avec un maximum de 6 familles). Nous alternerons des sorties dans des endroits payants (comme un cinéma, un musée, une attraction touristique) et des sorties gratuites dans des endroits qu'ils ne connaissent pas ou difficilement accessibles, car le transport est payant (comme la mer, Namur, ...). Nous essayons de privilégier les activités qui ne sont pas trop coûteuses ou encore qui sont accessibles avec des articles 27 pour limiter les coûts. De cette manière, nous leur permettons de sortir de leur quotidien avec de nouvelles activités et nous leur donnons aussi des idées pour qu'elles puissent y retourner sans nous.

5.1.2. Les Rencontres Parents

Au premier quadrimestre de 2023, 4 rencontres-parents ont été organisées mensuellement avec en moyenne 7 parents présents par séance. En pratique, nous contactons l'ensemble des parents qui ont déjà participé à nos actions, mais également les nouveaux parents qu'on rencontre au jour le jour au CEMO. L'objectif est de pouvoir former un « noyau fixe » de personnes tout en restant ouvert aux

nouvelles familles qui seraient intéressées de rejoindre le groupe. Dans cette optique, lors de la relance des rencontres parents à la rentrée de septembre 2023, nous avons repris les listes des parents ayant participé aux rencontres et parfois sorties de l'année précédente. Nous avons pu constater que ce mode de fonctionnement était assez porteur, car les mamans étaient contentes de se retrouver et sont de plus en plus demandeuses. Nous avons pu également les engager dans des évènements où elles deviennent plus actrices de leur parentalité (ex. participation au colloque sur la Monoparentalité du 13/10/2023 et participation actives aux tables rondes animées par le CEMO) et nous remarquons que, la confiance s'étant petit à petit installée entre elles et avec nous, les échanges peuvent porter sur des sujets plus lourds ou plus controversés (ex. animations EVRAS) tout en restant dans le respect de la différence et de l'autre.

Construire avec les parents que nous côtoyons et les rendre acteurs reste donc un objectif central. Dans ce sens, nous souhaiterions aussi que les mamans puissent faire venir leurs amies, voisines pour élargir le groupe. Nous avons évidemment une majorité de mamans, mais nous voudrions avoir aussi des papas. Pour l'instant, les mamans sont demandeuses de moments plus festifs et de sorties rien qu'entres elles, sans leurs enfants.

Nous souhaitons garder ces moments informels sans thématique précise, mais en gardant comme objectif de pouvoir un jour créer des ateliers sur des thématiques plus précises qu'elles auraient choisies et à la demande, de manière ponctuelle et en adéquation avec la réalité quotidienne des parents, l'idée n'est pas d'établir un programme de thématiques figées à l'année mais plutôt de rester connectés à leur réalité quotidienne.

Suite à nos échanges et nos précédentes rencontres avec les parents, certaines thématiques sont déjà ressorties et nous envisageons de proposer des séances autour de la scolarité, des limites dans l'éducation, de l'autorité, des punitions, de la gestion des écrans, de la vie sexuelle et affective... Ces séances auraient pour but de proposer aux parents des moments sous forme d'animations participatives où une large place sera toujours laissée au partage d'expériences des familles ellesmêmes.

Enfin, nous voudrions pouvoir pérenniser ces moments et arriver idéalement à ce que, bien sûr, la demande vienne des parents, mais surtout, qu'ils puissent non seulement être acteurs du projet, mais aussi porteurs de celui-ci. Une autogestion de ces moments de rencontres sans que nous devions les proposer serait pour nous un véritable indicateur de réussite sur le long terme de nos actions de lutte contre l'isolement des parents. Les échos des mamans qui nous racontent s'être rencontrées en dehors de nos activités et avoir échangé leurs numéros nous conforte dans notre hypothèse et semble nous indiquer que nous sommes sur le bon chemin et qu'il fait sens de poursuivre dans cette voie.

5.2. Avec les écoles et les partenaires d'action

Les actions précitées prennent place dans le cadre d'un subside s'étalant sur l'année 2023. Le temps qu'elles se mettent toutes en place, il est donc un peu tôt pour observer leur efficacité et parler d'évaluation. De plus, nous agissons en prévention. Il est donc difficile d'évaluer et de quantifier l'impact que nous aurons. Peut-être que nous pourrons constater une augmentation du nombre de dossiers traités au CEMO, mais il ne sera pas possible d'établir de lien de cause à effet. D'autant plus que nous sommes déjà fort présents sur la commune de Saint-Gilles.

Cependant, nous pouvons déjà mettre en avant certains points :

- Nos actions ont permis de clarifier et de faire découvrir une autre facette du service aux personnes qui parfois le fréquentaient déjà.

- La régularité est un autre facteur important dans le sens où les personnes n'ont pas toujours besoin de l'information au moment où nous la leur donnons, ou encore, ils ne sont pas en mesure de recevoir ce type d'information à ce moment précis, dès lors il faut pouvoir le rappeler de temps à autre, jusqu'à ce que l'information soit pertinente, perçue et reçue efficacement.
- Il est intéressant et important de créer du réseau autour des acteurs du monde scolaire, mais au vu du turn-over régulier dans la plupart des services, il semble opportun de faire le tour de l'associatif Saint-Gillois régulièrement, pour se représenter et agir comme une piqûre de rappel sur ce que nous proposons, et de proposer de nouvelles collaborations.

6. Bibliographie

- Be.STAT. (s. d.). https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?datasource=7b94e1eb-47c5-419e-90cc-625748389fb3
- Beauvarlet, D. M. M., Thollembeek, G., Lahaye, W., & De Spiegelaere, M. Évaluation de l'impact des projets liés à la lutte contre la pauvreté infantile, 2020.
- Conseil de l'europe. (2014). Conseil de l'europe. https://www.coe.int/t/dg3/health/reportsingleparents_FR.asp
- Cooper, C.E., McLanahan, S., Meadows S.O., & Brooks-Gunn, J. (2009). Family structure transitions and maternal parenting stress. Journal of Marriage and Family, 71(3), 558–574. doi: 10.1111/j.1741-3737.2009.00619.x
- Enseignement.be gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire. (s. d.). Enseignement.be. http://www.enseignement.be/index.php?page=26777&navi=387 https://doi.org/10.3917/empa.060.0051
- La pauvreté en Belgique et la pauvreté infantile | Droits de l'Enfant. (s. d.). https://droitsdelenfant.be/faq/la-pauvrete-en-belgique-et-la-pauvrete-infantile
- Lapierre-Adamcyk, V., Le Bourdais, C., & Martin, V. (2010). Familles et réseau familial extrarésidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille. Articles, 38(1), 5-39. https://doi.org/10.7202/039987ar
- Ligueur, L. (2019, 17 décembre). Les familles monoparentales, premières victimes de la précarité énergétique. La Ligue des familles. https://www.laligue.be/leligueur/articles/lesfamilles-monoparentales-premieres-victimes-de-la-precarite-energetique
- Neyrand, G. (2005). Monoparentalité et précarité. Empan, 60(4), 51.
- Neyrand, G., Rossi, P. (2007). Monoparentalité précaire et femme sujet. Toulouse: Érès.
- Nieuwenhuis, R., Maldonado, L. C., Gornick, J., Calder, G., Collado, D., Cantillon, B., Eydal, B. G., Morissens, A., Chzhen, Y., Keung, A., Bradshaw, J., Palme, J., Olsen, K. M., Esser, I., Korsell, N., Duvander, A., Lancker, V. W., Hwan-Byun, Y., Marx, I.,. . . Sierminska, E. (2018). The triple bind of single-parent families: Resources, employment and policies to improve wellbeing (First éd.). Policy Press.
- Pauvreté infantile | chiffrespauvrete.be. (s. d.). https://chiffrespauvrete.be/topic/pauvrete-infantile
- SPP Intégration Sociale, 2021. Proposition d'actions transversales pour un plan de lutte contre le non-recours aux droits sociaux. https://www.mi-is.be/fr/themes/lutte-contre-la-pauvrete/lutter-contre-le-non-recours-aux-droits

II. « Orientation subie ...ça décroche! »

Description du phénomène

1. Nos constats

Depuis plusieurs années, l'équipe du CEMO observe attentivement le phénomène du décrochage scolaire. Les travailleurs sociaux, via leurs différentes actions (permanences sociales, travail de rue, réunion de réseaux etc...), ont pu constater une augmentation du décrochage chez de nombreux jeunes, garçons et filles âgé·e·s entre 14 et 19 ans.

Le décrochage scolaire est évidemment un phénomène complexe et multifactoriel pouvant s'exprimer de différentes manières. Les travailleurs sociaux et travailleuses sociales croisent ces jeunes en situations d'absentéisme fort, sans réelle motivation, ne se sentant pas à la bonne place ou dans leur bonne voie.

Il existe pourtant bon nombre de services disponibles et se rendant disponibles auprès des jeunes et de leurs parents. Citons d'abord :

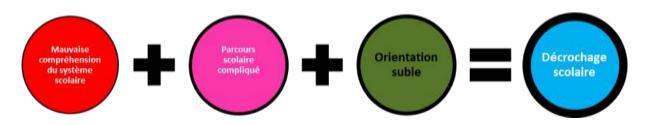
- Les services de premières lignes, « généralistes » ou spécialisés comme <u>les AMO</u> présentes dans les quartiers et travaillant en réseau, <u>les cellules d'accrochage scolaire</u> et de médiations scolaires, <u>les centres PMS</u> (centres psycho-médicosociaux) présents dans les établissements scolaires, les services Infor-jeunes ayant développé des outils et formé bons nombres d'acteurs de terrain, ...
- Les services et associations spécialisés dans <u>l'accompagnement extra-scolaire</u> en dehors des écoles pour les jeunes adolescent.e.s : les écoles de devoirs et les SAS (services d'accrochages scolaires).

Le système scolaire belge a la particularité d'être fort complexe à comprendre, autant pour les jeunes qui suivent leurs parcours que pour leurs parents, qui n'ont pas forcément suivi les différents changements apportés au système depuis leurs sorties de l'enseignement secondaire ou supérieur.

À l'heure actuelle, pour les parents, l'enseignement secondaire est fractionné entre l'enseignement général (celui qui, logiquement, amène au saint-graal CESS), l'enseignement technique (pour les élèves moins assidus) et l'enseignement professionnel (la voie de la « dernière chance »). Tout ceci étant des idées préconçues et véhiculées, qui amènent confusion et la prise de pouvoir des jeunes dans leurs parcours scolaires.

Des exemples de croyances, nous en avons à la pelle : « on ne peut avoir un CESS qu'en général », « le professionnel c'est pour les fainéants », « les options de techniques de qualifications ne sont pas de qualités », « le général c'est la voie royale », « je ne veux pas que mon enfant fréquente les écoles professionnelles », « la qualification ne m'apportera pas de diplôme ». Les intervenant·e·s tentent d'apporter l'éclairage nécessaires aux élèves et parents, souvent perdus (à raison) dans la foule d'options, de types d'enseignement et les différentes passerelles.

Exercice souvent compliqué, parfois réalisé en dernière minute sans réelle réflexion ou par défaut de « mieux » après un parcours scolaire ayant déjà abimé certains jeunes et ayant laissé les parents sur la touche du combat de la compréhension. Ce qu'on appelle **l'orientation subie**.



Notre postulat de réflexion démarre donc qu'une des causes du décrochage scolaire chez les jeunes serait cette orientation subie.

2. Sources et quantification

2.1. Nos permanences sociales

Tout au long de l'année, notre permanence sociale est accessible, tant aux jeunes qu'aux familles souhaitant un accompagnement ou un soutien ponctuel. Le CEMO observe être sollicité plus particulièrement dans le cadre de démarches « scolaires » lors des périodes de recours contre les décisions de conseils de classes, à l'approche de la rentrée scolaire et jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire, lorsque les changements d'option sont annoncés comme réalisables.

En dehors de ces moments clés, nous offrons conseils en recherche d'école et en orientation. Les intervenant·e·s sont régulièrement frappé·e·s par le constat exposé précédemment : la méconnaissance du système scolaire francophone, que cela soit par les jeunes baignant dans ce milieu, que par leurs parents souhaitant voir leurs enfants plonger dans leur avenir « déjà » tout tracé.

Il arrive également que des jeunes nous sollicitent pour des situations dites urgentes : exclusion définitive, difficultés à poursuivre l'année entamée, absentéisme à répétition, ...

Ces derniers et dernières ont pour la plupart un parcours scolaire compliqué et ont préféré réaliser un choix d'orientation sans prendre conscience de l'impact que celui-ci aurait sur le long terme : « je me suis dit que ça serait une option facile », « j'ai déjà redoublé 3 fois mais bon une nouvelle option ça serait peut-être bien », « je ne sais pas trop pourquoi j'ai pris bureautique, mais bon fallait bien que j'aille quelques part ».

2.2. Nos actions de prévention

En tant que service AMO, le CEMO développe de nombreuses actions afin de rencontrer son publiccible. Nous pouvons citer la mise en place d'une équipe mobilisée sur les espaces publics saint-gillois, qui travaille également auprès des écoles et de leurs élèves par le biais d'animations en réponses de sollicitations formulées à l'AMO par les équipes éducatives de ces établissements.

Plus simplement, ces actions de proximité permettent à l'équipe de rencontrer un public jeune et d'échanger, le plus souvent en informel, avec eux concernant leurs questionnements liés à la scolarité.

Régulièrement, l'équipe HLM (pour Hors-les-Murs) rencontre des jeunes adolescent·e·s incertain·e·s quant au « meilleur » choix à faire pour leurs parcours scolaires, soumis·es à des doutes et ignorant quelles ressources sont disponibles pour les aiguiller au mieux dans leurs réflexions.

Nous constatons, par exemple, que très peu d'adolescent·e·s ont l'information de ce qu'il se peut s'ouvrir comme voie après l'obtention de leurs CE1D (Certificat d'étude du premier degré). Ils·Elles ne comprennent pas vraiment quelles sont les différences d'orientation vers l'enseignement général ou vers le qualifiant.

2.3. Les établissements scolaires, tentatives de quantification

Concrètement, il est compliqué d'obtenir des chiffres réels sur le phénomène du décrochage scolaire tant il y a un grand nombre de facteurs à prendre en compte.

Premièrement, nous devons distinguer la situation des jeunes mineur·e·s et majeur·e·s. Ces derniers·ères n'étant plus en obligation scolaire, il est plus « commun » d'entendre qu'un ou une jeune ait décidé d'abandonner son parcours scolaire. Pour les mineur·e·s, l'enseignement est obligatoire jusqu'à leurs 18 ans.

Après une rencontre avec la direction de l'Institut Saint-Luc, école de l'enseignement artistique saint-gilloise, il ressort trois profils d'élèves « décrochant » :

- Les élèves majeur·e·s;
- Les élèves vivant des problématiques personnelles (santé mentale, situation familiale conflictuelle, assuétude) ;
 - Les élèves mal orienté·e·s.

Dans cet établissement, sur 711 élèves, 40 sont en situations de décrochages scolaires, ce qui représente 5% des jeunes inscrit·e·s sur l'année scolaire 2022-2023.

L'absentéisme étant le premier facteur de décrochage, l'école est dans l'obligation de mettre en place un contrat d'objectifs avec l'élève. Ces contrats, pour l'Institut Saint-Luc, ont permis à ¾ de ses élèves de reprendre leurs parcours en main.

On peut observer qu'un moment charnière dans le parcours scolaire est la réussite ou non du CE1D, qui définit la trajectoire de l'élève en fin de $2^{\grave{e}me}$ secondaire. Trajet souvent défini par le conseil de classe, dont la décision de délibération est suivie par le·la jeune et sa famille sans en connaître les conséquences de l'orientation « subie ».

Il est important de souligner qu'il est difficile d'avoir des données chiffrées appuyant notre hypothèse et nos observations. « Le manque d'information sur les filières d'enseignement a pour conséquence le décrochage scolaire. »

Nous pouvons seulement constater que le domaine de l'orientation, pour de nombreux et nombreuses jeunes, n'a pas été prise en charge par leur école. L'école délègue l'orientation à des services internes comme les PMS, à la demande des élèves, ou externes via les services AMO et les CAS.

2.4. Les chiffres de la fédération et les rapports divers

Au niveau européen, dès les années 2010, le Haut conseil de l'éducation (2008) pointe que trop de jeunes subissent leur orientation, les conduisant au décrochage. Certains rapports pointent le fait que les élèves ont une faible connaissance des formations et des débouchés professionnels qu'elles offrent, que les services liés à l'orientation sont mal coordonnés et offrent une information incomplète voir erronée.

2.5. Les chiffres de l'IBSA Bruxelles

Il existe un répertoire mit en ligne par « perpespective.brussels » : Enseignement – Parcours scolaire⁶, nous indiquant de nombreuses données concernant, pour les élèves habitant Saint-Gilles,

⁶ https://ibsa.brussels/themes/enseignement/parcours-scolaires

le nombre d'élèves avec au moins 2 années de retard scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire (francophone et néerlandophone, par forme⁷).

Ces chiffres, référencés en aout 2023 et reprenant le nombre d'élèves inscrit·e·s durant l'année scolaire 2021-2022, nous donnent quelques informations :

- Dans l'enseignement **général**, 157 élèves sur 845 ont accumulé un retard de deux années dans leurs parcours scolaires → **18,58**% des élèves ;
- Dans l'enseignement **technique et artistique**, 355 élèves sur 997 ont accumulé un retard de deux années ou plus → **35,61**% des élèves ;
- Dans l'enseignement **professionnel**, ce sont 173 élèves sur 245 qui ont accumulé ce retard de deux années ou plus →**70,61**% des élèves ;
- Egalement, dans l'enseignement **général du 1**er **degré** (1ère et 2ème secondaire en tronc commun), nous remarquons que 94 élèves sur 745 ont déjà accumulé deux années de retard → **12,62%** des élèves.

Avec ces données, nous pouvons observer que le « retard » se marque plus dans l'enseignement technique, artistique et professionnel. Ces chiffres nous indiquent que les élèves fréquentant ces types d'enseignement ont déjà pris un retard mais ne nous indiquent pas les causes : redoublement, déscolarisation, absentéisme, mauvais choix d'orientation, stagnation dans un type d'enseignement.

Néanmoins, parmi ces élèves, nous voulons savoir quel·lle·s sont ceux·celles qui ont du mal à poursuivre chaque année scolaire et comprendre quels sont les causes de tels retards.

Situation:

Sara à 16 ans, élève en 4^{ème} secondaire général scientifique. Elle a déjà recommencé une de ses années d'études.

Sara se présente fin juin à notre permanence pour introduire un recours interne. En effet, le conseil de classe lui a attribué une AOB (attestation d'orientation B). Elle a le choix de recommencer son année ou alors de se diriger vers l'enseignement de qualification.

Elle a de nombreux échecs, notamment en mathématique et en science. Sa demande est de pouvoir transformer cette AOB en AOA (attestation de réussite) pour continuer sa scolarité sans avoir à de nouveau redoubler.

En discutant avec Sara, elle nous exprime vouloir entamer des études de médecine ou de kinésithérapie quand elle aura fini les secondaires. Pour cela, elle est obligée de rester dans l'enseignement général, qui lui apportera le CESS.

Durant la rédaction de son recours, à la vue de son AOB et des difficultés qu'elle a subie, nous lui parlons de la qualification. Il existe une option « Pharmaceutique » pouvant l'introduire dans le milieu du secteur médical. Cette option peut la préparer avant ses études supérieures. Surtout, à la fin de sa 6^{ème} année, Sara obtiendra bien son CESS.

La jeune fille nous dit ne pas avoir connaissance de cette possibilité, de l'existence de cette option. Elle ne savait pas non-plus que l'on pouvait obtenir le CESS via l'enseignement de qualification. Après mure réflexion, Sara décide de s'inscrire en 5^{ème} TQ Pharmaceutique.

⁷ Et également par sexe, mais nous ne tenons pas compte des différences de sexe dans notre diagnostic.

→ On voit bien dans ce cas concret qu'une bonne connaissance du système scolaire peut faire éviter le redoublement, une perte de temps et peut favoriser la motivation chez les jeunes. Le redoublement est un facteur aggravant du décrochage scolaire.

→ Egalement, le fait de s'être posé·e, le temps d'une rencontre, de proposer des alternatives, de comprendre le projet des jeunes, permet de les raccrocher dans leurs prises de décisions.

3. Contextualisation - Qualification

Notre constat porte principalement sur des jeunes adolescent·e·s, garçons et filles confondu·e·s⁸, âgé·e·s entre 13 et 19 ans. Ces jeunes sont inscrit·e·s dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

Au niveau de la catégorie sociale, nous nous servons des thèses de Bourdieu⁹, du capital culturel et social.

Nous émettons l'hypothèse que les personnes issues de milieux sociaux favorisés vont trouver l'accès à l'information et à l'orientation. Le cercle familial, amical et professionnel de ces jeunes est suffisamment outillé pour apporter les réponses ou pour solliciter des acteurs de terrains capables de les orienter.

Au contraire, les jeunes issus des classes plus populaires ou précarisé, n'ayant pas de capital culturel et social élevé (familles dont les parents n'ayant pas fréquenté l'enseignement en Belgique, ne travaillant pas à des postes demandant de grande qualification ou n'ayant pas achevé leurs études secondaires) n'ont pas forcément les ressources pour aller chercher les informations.

Dans l'objectif d'obtenir une pleine compréhension du système scolaire belge et de poser des choix en pleine conscience, ces individus sont donc dépendants des écoles ou des acteurs sociaux externes.

4. Identification et interpellation – à qui veut-on s'adresser?

Nous identifions plusieurs acteur·e·s concerné·e·s par le phénomène

- <u>Les jeunes</u>: Adolescent.e.s âgé·e·s de 14 à 19 ans. Fréquentent l'enseignement secondaire, suivent les cours de la 2ème à la 5ème année d'études. Vivant en famille ou en autonomie.

Souvent, nous retrouvons des signes de décrochage scolaire lors de l'orientation suite à l'obtention des CE1D et CE2D. Certain·e·s élèves, en fin de 2ème secondaire, vont déjà s'orienter vers l'enseignement qualifiant. Pareillement en fin de 4ème secondaire, où ici l'impact de l'orientation prise sera plus marquant : choix des options dans l'enseignement général dirigé pour de potentielles études supérieures, premières pratiques professionnelles dans le qualifiant, réalisation d'une 7ème année d'études afin d'obtenir le CESS en fin de parcours dans l'enseignement professionnel.

 <u>Les familles</u>: Les parents de ces jeunes, ainsi que la fratrie proche. Compositions pouvant différer: parents présents ou non, familles monoparentales, parents absents. Les familles

27

⁸ Les données propres aux CEMO asbl ne nous permettent pas de faire une différentiation de sexe/genre.

⁹ Thèse de Bourdieu

suivent attentivement le parcours de leurs enfants, sont démissionnaires ou parachutés dans un océan d'information lorsqu'un changement d'orientation doit être réalisé.

La famille peut guider, entendre, accompagner et conseiller les jeunes. Néanmoins, elle adopte une prise de position vis-à-vis du choix d'orientation de leur enfant. Inconsciemment, on observe la valorisation de l'enseignement secondaire général et une certaine opposition envers l'enseignement qualifiant, car pas assez « prestigieux ».

Le niveau scolaire atteint par les parents, frères et sœurs, peut également influencer. Dans le cas où au sein des familles, les membres n'ont pas obtenu de diplôme, il y a cette croyance qu'un parcours dans l'enseignement qualifiant et professionnel n'a peu de valeur. Nous pouvons également nommer le désir qu'ont les parents d'élévation de leur enfant dans l'échelle sociale.

 <u>L'école</u>: Professeurs, direction et membre du Conseil de classe. L'école est l'acteur pouvant poser défaut dans l'orientation et accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets personnels et professionnels.

Le Conseil de classe pose les décisions en fin d'année scolaire, oriente certains profils de jeunes vers l'enseignement qualifiant, attribue ou non le CE1D, CE2D, CQ et CESS en fonction des résultats obtenus et des SIPS¹⁰ maitrisés.

L'orientation est associée à l'attestation d'orientation, délivrée à chaque fin d'année scolaire par le Conseil de classe :

AOA: admet l'élève à poursuivre l'année supérieure et son parcours dans la même filière;

AOB : admet l'élève à poursuivre l'année supérieure mais est orienté vers un nouveau type d'enseignement (TT, TQ ou P) ;

AOC : n'admet pas l'élève à poursuivre l'année supérieure et doit recommencer son année scolaire.

Pour certain·e·s auteur·e·s et acteur·e·s du monde scolaire, le mot "orientation" masque très souvent des procédures de répartition d'élèves dans les différentes filières de formation ». Ce qui conduit le Conseil de l'éducation et de la formation (CEF) à préciser (2001, p. 4): « Aujourd'hui, l'orientation porte donc plus sur les études que sur la détermination d'un objectif à atteindre. Se poursuit donc la cascade de l'orientation en fonction de la capacité des élèves à suivre l'enseignement général, celui de transition ou de qualification technique pour finir par le professionnel et l'alternance ou l'apprentissage... Les élèves qui arrivent dans ces filières ont trop rarement choisi d'y être et ont souvent acquis une image négative d'eux-mêmes ». L'avis du CEF est par ailleurs sans ambiguïté (2001, p. 10): « le CEF estime qu'il y a confusion entre orientation scolaire et sélection scolaire. Le conseil de classe apporte un éclairage sur les acquis scolaires, mais qui prend en charge l'information des élèves sur les structures, sur les options, sur les filières, sur les formations et sur les métiers ?

Cette question est brûlante en Communauté française, surtout que les centres PMS ont perdu de leurs prérogatives ». En effet, le décret « missions » précise que c'est le conseil de classe qui « est responsable de l'orientation », même s'il « associe à cette fin le centre psycho-médico-social et les parents » (article 22) en ce qui concerne le premier degré de

-

¹⁰ Situations d'intégration professionnellement significatives

l'enseignement secondaire. Au cours et au terme des humanités générales et technologiques (article 32, § 1^{er}) et des humanités professionnelles et technologiques (article 59), « l'orientation associe les équipes d'enseignant·e·s, les centres psycho-médico-sociaux, les parents, les élèves. Elle est une des tâches essentielles du Conseil de classe ».

- Les acteur·e·s scolaires: L'un des acteurs institutionnels de l'orientation scolaire est le centre PMS, dont l'explicitation de l'acronyme centre psycho-médico-social renvoie à bien d'autres missions encore. Il s'agit d'une structure comptant à la fois du personnel médical, psychologique et social et dont une partie des missions se rapporte à l'orientation scolaire. Il est censé d'après le décret « mission » amener l'élève à découvrir ses motivations et ses capacités à mener à bien ses projets » (article 32, § 2). Cette aide peut prendre la forme d'animations dans les classes autour du système scolaire et des différentes filières ainsi que du conseil lors d'entretien individuels.
- Les acteur·e·s externes à l'école: De nombreux services externe à l'école sont à la « disposition » du jeune afin de l'aider à construire son projet d'orientation. Ils peuvent être associatifs (AMO, école de devoirs, Infor-jeunes...), communales (les Services d'accrochage scolaire communales), ou étatiques (cités des métiers). Ses services parfois généralistes ou spécialisés sont accessibles sur demande et possède certaines ressources leurs permettant d'aider le jeune à choisir son orientation.
- Les institutions de l'état : Ce sont les institutions qui produisent les textes légaux qui encadre l'organisation du système scolaire mais également quelles sont les différents acteurs de l'orientation dans le milieu scolaire. (Nouveau décret du qualifiant / pacte d'excellence

5. Localisation

Au vue des différents entretiens, rencontre avec des jeunes, analyse des données quantitatives nous pouvons dire que le phénomène se produit sur notre territoire d'intervention (la commune de St-Gilles). Néanmoins il est compliqué de territorialiser le phénomène à la seule commune de St-Gilles. Nous sommes à peu près certain·e·s que ce phénomène se passe dans toutes les communes bruxelloises avec une prédominance pour les communes du croissant pauvres de Bruxelles.

ANALYSER ET INTERPRETER LE PHENOMENE

1. Les causes possibles du phénomène :

Nous partons du principe qu'un manque d'accès à l'information peut conduire à un mauvais choix d'orientation et donc par transitivité à du décrochage scolaire. En effet l'information est un facteur extrinsèque d'aide à la décision. L'information doit donc permettre aux élèves de mieux comprendre ce qui s'offre à eux en matière d'orientation et répondre à leurs diverses questions.

Afin de voir comment l'orientation subie peut être une des causes du décrochage scolaire il est bon de s'arrêter sur les causes du décrochage scolaire. Elles sont nombreuses et complexes et regroupent

des facteurs personnels (problèmes comportementaux, manque de motivation), familiaux (implication de la famille dans la scolarité) et également des facteurs scolaires (harcèlement, ambiance dans l'établissement etc...).

Nous partons du postulat qu'une mauvaise orientation peut avoir des effets important sur la motivation de l'élève à être impliqué·e dans son parcours scolaire. La motivation est en effet un facteur de décrochage scolaire lorsqu'elle est absente. L'absence de motivation peut conduire à un absentéisme récurrent, par exemple on constate un fort taux d'absentéisme dans les filière « professionnelle » et « qualifiante ». C'est dans ces filières que de nombreux jeunes disent « subir leur orientation ».

En effet de très nombreuses enquêtes tendent à démontrer que le décrochage scolaire est très présent chez les élèves qui n'obtiennent pas leur vœux d'orientation. L'l'orientation est un moment décisif dans le processus d'accomplissement de l'élève et de sa réussite scolaire. Si ce-tte dernier-ère est entrainé e dans une mauvaise voie d'orientation, il s'installera surement dans une situation de rupture scolaire que l'on pourra qualifier d'involontaire. Mais il y a de forme chance qu'absentéisme et décrochage seront une résultante de cette situation.

1.1. Les causes de l'orientation subie

De nombreux facteurs peuvent amener un orientation subie (le niveau scolaire du de la jeune, l'offre de formation dans la zone géographique, le nombre de place limité dans certaines filières). Certains sont directement ou indirectement lié à la qualité de l'information transmise aux jeunes et aux parents.

De nombreux-ses auteur-e-s dénoncent une inégalité des classes sociales face à l'information. En effet les enfants de milieu social défavorisé ont moins accès aux informations permettant de mieux préparer leur projet d'orientation. Cela est principalement dû au fait que contrairement aux catégories socio professionnelles (CSP) élevées, Les CSP défavorisées ont moins de moyens pour mettre en œuvre une bonne recherche d'informations. Il est important que noté que faute de réseaux et de connaissance du système scolaire, certain-e-s jeunes s'engagent dans des cursus de formation qui ne correspondent pas à leurs attentes.

Une autre cause de l'orientation subi est la pression familiale. Comme dit précédemment les parents représentent une source de conseils très importante pour les jeunes en construction de leur projet d'orientation. Cependant ils peuvent être générateur d'orientation subie quand ils poussent leurs enfants à s'inscrire dans une formation différente de celle qu'il-elles auraient souhaité pour des raisons de prestige ou de méconnaissance des voix d'orientation.

On voit donc bien que pour les jeunes issu·e·s des CSP les plus défavorisés, l'information concernant l'orientation va devoir être donnée soit par l'école soit par les acteurs extérieurs.

1.2. L'école et le travail de l'orientation de l'élève.

L'école est censée organisé des activités en lien avec l'orientation des élèves : Celons le décret mission : « chaque établissement [...] intègre l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation » (décret « missions », article 8, 6°). « Le rapport d'activité [de chaque établissement scolaire] comprend notamment le bilan [...] des démarches entreprises pour favoriser l'orientation des élèves » (décret « missions », article 73, 9°).

Dans les fait, sur St-Gilles on constate qu'assez peu d'école organise ce genre d'activité. Nous avons interrogé de nombreuses écoles secondaire et voici ce qu'il en ressort...

Au sein de l'école c'est également le PMS qui a une mission d'orientation, en effet dans le décret qui régit les PMS il est noté que, les agent·e·s PMS doivent, « dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle. ».

Dans le fait nous avons interrogé certain-e-s agent-e-s du centre PMS libre de St-gilles. Ils-elles nous disent être surchargé-e-s de travail et que au final ils ont assez peu de temps de faire « de la prévention » dans l'orientation. Dans la plupart des cas les jeunes qui viennent les voir pour des problèmes d'orientions sont déjà en décrochage scolaire, on des situations d'absentéisme fortes, sont démotivé-e-s etc... Ils-Elles n'ont pas le temps de travailler en amont le processus de prise de décision avec l'élève mais interviennent plutôt comme « pompier ». Ils-Elles n'ont également pas le temps d'accompagner l'élève dans des démarches, ils-elles proposent des pistes, donnent l'information mais l'accompagnement souvent s'arrête là. Souvent ils-elles relayent vers des services ayant plus « le temps » de faire des accompagnements longs et de dépasser la seule « prise d'information ».

Certain·e·s agent·e·s PMS réalisent dans des classes des animations autour de la connaissance du système scolaire afin que les élèves soient un peu plus outillé·e·s mais ces animations ne sont pas faites dans toutes les écoles et dans toutes les classes. Elles sont principalement à destinations des élèves du premier degré du secondaire.

En tout cas ce qui ressort de ces entretiens avec les agents PMS est que l'information est une chose, ils·elles sont en mesure de la donner mais ce qui est également important c'est comment cette information soit travaillée avec le jeune après dans la construction de son projet. Ce constat est partagé également par les acteurs associatifs vers lesquel·le·s se tourne souvent le jeune car ni l'école, ni les PMS ne font se travaille.

1.3. Les acteurs externes et le travail d'orientation.

Saint-Gilles est une commune où se trouve de nombreux acteurs pouvant jouer un rôle dans la construction de projet d'orientation d'un·e jeune. La commune est relativement petite et sont présent de nombreux services. Sont implanté 2 AMOS (Itinéraire et le CEMO), un service de communale d'accrochage scolaire (la CAS), un point d'info Infor-jeunes et de nombreuses écoles de devoirs secondaire (CIFA / Bazar / Cité des jeunes). Nous avons dans le cadre de ce diagnostic social rencontré plusieurs de ces acteurs sur la commune et de nombreux constats sont partagées

Tous nous relate un manque de prise en considération de cette problématique (lien entre décrochage scolaire et orientation subi) de la part des écoles. Bien que conscient de ce phénomène, les écoles ne mettent pas vraiment en place d'action visant à endiguer cette problématique. Pour de nombreux-ses acteur-rice-s de la prévention, l'accent devrait être mis sur les élèves du premier dégrée. C'est là que se construit l'orientation du jeune mais l'école ne prend pas se rôle là. Tout le monde pointe également la surcharge de travail des PMS qui également ne prend plus ce rôle-là.

Un point important qui est mis en avant est également le manque d'outil pour travailler cette problématique avec les jeunes. Donner une information est une bonne chose mais après quelles sont les pistes de travails avec le·la jeune ? comment s'assurer que l'information est bien comprise et qu'elle contribue à la construction du projet du·de la jeune.

Tous et toutes sont unanimes, c'est grâce à la mise en réseaux du de la jeune et à la complémentarité entre les services que on pourra au mieux aider un e élève à construire son projet scolaire et professionnelle.

1.4. Information et choix

Comme on l'a vu, l'accès à l'information est une des composantes du choix de l'orientation mais pas la seule. L'accès à l'information serait en fait le début d'un processus d'orientation qui devrait être accompagné de la meilleure des façons par les professionnel·le·s.

Le conseil de l'éducation et de la formation (CEP) dénote 3 niveaux d'aide à d'orientation :

- L'orientation de premier niveau. Principalement en lien avec l'information et le conseil; Ce type d'orientation se limite donc à donner des informations sur les filières, leurs accès, leurs débouchés etc...
- L'orientation de type généraliste : Ce type d'orientation vise plus l'accompagnement à la décision, l'aide à la détermination de projet etc...
- L'orientation de type spécialiste : Elle vise l'orientation formative, les mises en situation professionnelle. La mise en réseau et les partenariats entre les professionnel·le·s de l'orientation (éducation et formation) est requise pour un travail en processus continu.

On voit ici que dans la plupart des cas, certains jeunes n'ont même pas accès au premier niveau (l'information), ni au sein de son milieu familial ni au sein du milieu scolaire. On voit également que la plupart des opérateurs externes ne sont pas outillé pour accompagner dans l'orientation (type généraliste et spécialiste) mais se limite bien souvent au premier niveau. Les opérateurs externes sont souvent limités au premier niveau.

Il y a donc un double problème. Un accès à l'information compliqué pour les jeunes mais également une manque d'outil qui permet aux professionnels d'aller plus loin et de travailler le projet d'orientation avec le jeune.

2. Dispositif légal en lien avec l'orientation et l'information

De nombreux textes de lois internationales et nationale sont en lien avec l'orientation scolaire et l'information autour de cette dernière.

Selon l'article 28 de la déclaration des droits de l'enfant. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

Selon le Décret mission: En vue de la construction de leur projet d'orientation, chaque établissement propose aux élèves du 1er degré des activités de maturation de leurs choix personnels, en collaboration avec l'équipe du Centre psycho-médico-social. Ces activités sont organisées conformément à l'article 23 du décret « Missions ». Chaque établissement organise ces activités pendant au moins l'équivalent de trois journées sur le degré.

Egalement dans le décret mission: « Dans le cadre de son projet, visé à l'article 67, chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des

choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service. Ces activités peuvent prendre la forme de stages d'observation et d'initiation, tels que visés à l'article 7bis, § 5 de la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire. »

3. Ressources et dynamiques positives

Même si le constat est inquiétant et partagé de manière unanime par les acteurs de l'orientation, il existe une multitude de ressources disponible qui peut permettre aux professionnel·le·s et aux jeunes de mieux construire les décisions d'orientation. En effet de nombreux services sont à la disposition des jeunes notamment sur la commune (AMO, CAS, Infor-jeunes, ASBL active dans l'aide aux devoirs etc...). De nombreuses ressources également sont disponibles en ligne (catalogue du SIEP, outil CURSUS...).

On peut noter également l'existence de projet ciblé sur cette problématique, notamment le « service orientation » de infor-jeunes spécialisé dans ces questions. Ce service ne se « limite » pas à simplement donner une information mais travail à l'analyse du parcours, l'exploration des intérêts, la découverte des métiers etc...Afin de pouvoir réellement construire son projet d'orientation avec le·la jeune.

Il est important de parler également de la cité des métiers. De nombreuses synergies se sont mise en place dernièrement entre cet organisme et les AMO (rencontre, participation à des événements). La cité des métiers a pour but premier de donner des informations sur les filières, débouché etc...mais elle organise également des sessions où elle met à disposition des jeunes des outils d'orientations informatiques (test exploratoires etc...) qui peuvent servir aux jeunes à se construire un projet.

On peut également parler des différents réseaux actifs autour de cette thématique. « La rentrée faut y penser » et également la mise en place sur St-Gilles d'une « CLAS » (cellule locale d'accrochage scolaire) qui regroupe les différents acteurs de l'accrochage scolaire sur la commune et vise à partager des constats mais également à organiser des événements visant à sensibiliser les jeunes à leurs orientations (la soirée des métiers etc...)

Il semble également que la problématique de l'orientation soit mise en avant au niveau de la DGEO. En effet un chantier « orientation » est prévu dans le nouveau pacte d'excellence. Ce chantier prévoit de mettre en avant la nécessité de changement de paradigme dans la vision de l'orientation. L'orientation est vu actuellement comme se passant à un moment « t » après certains examens, ou lors de passage en classe supérieur. La Pacte essaye de promouvoir ce que on appelle « l'approche orientante ». Cette approche vise à voir l'orientation comme un phénomène continu qui doit être construit au fur et à mesure de la scolarité de l'élève. De nombreuses mesures sont à l'étude (création d'un référent orientation dans les écoles, plus de lien entre savoirs pratiques et savoir théorique), mais pour l'instant rien n'est encore décidé.

4. Questionnement et Hypothèses

Nous faisons 3 hypothèses en lien avec nos guestionnements :

1) L'orientation subie est un facteur renforçant les risques de décrochage scolaire. Cette hypothèse est en lien avec la motivation du jeune à suivre une scolarité qui lui convient, dans laquelle il voit un sens. L'orientation est pour de nombreux jeune vu comme un « choix par default ».

- 2) Le manque d'information des jeunes et de leurs familles concernant le système scolaire et les différentes possibilités qu'il offre contribue à la construction d'une orientation subie. Ce manque d'information est lié au faite que les écoles ont du mal à faire ce travail de « construction de l'orientation » des jeunes et que les familles ou les jeunes n'ont pas accès à cette information de manière claire.
- 3) Les intervenants sociaux ne disposent pas d'outils / méthodes permettant de travailler avec les jeunes la construction de leurs orientations. Au-delà de l'information, la construction d'une orientation est en lien avec de nombreuses choses et prend du temps. Souvent les travailleurs-euses sociaux-sociales ne sont pas assez outillé-e-s pour aller plus loin que juste de « l'accès à l'information » mais manque de temps et de méthode pour travailler réellement les aspirations du-de la jeunes et la construction de son orientation.

APPORT DE LA CONTRE EPREUVE

1. Confrontation à d'autres regards.

Il nous parait essentiel de nuancer notre propos concernant nos hypothèses.

Premièrement au niveau individuel :

L'orientation subie n'est pas uniquement en lien avec la méconnaissance du système scolaire de la part des jeunes et/ou des parents. On ne peut ignorer qu'il est compliqué pour un jeune de faire un choix, de se projeter à l'âge de 13 ans (après le CE1D) dans une volonté d'orientation. Certain·e·s jeunes également ne se retrouve pas dans le système scolaire de manière générale et une meilleure information sur ce que ce système propose ne facilitera pas pour autant « l'accrochage scolaire du jeune ».

Egalement « réduire » le décrochage scolaire à la mauvaise construction de l'orientation du jeune serait une erreur. Le décrochage scolaire est multi factorielle et les écoles ainsi que les partenaires que nous avons rencontré pointe de nombreuses autres causes : Santé mentale des jeunes, problèmes familiaux etc...

Au niveau plus systémique nous souhaiterions mettre en avant que faire reposer le décrochage scolaire sur l'orientation subi et le manque d'information du de la jeune et/ou de ses familiers serait une erreur. Cette conception fait reposer le décrochage scolaire sur le la jeune et occulte complétement les causes plus large et systémique de ce phénomène. Le décrochage scolaire n'est pas seulement en lien avec des choix individuel mais est également le résultat d'une violence institutionnelle systémique qui met les jeunes dans cette situation. L'école est également un lieu de ségrégation sociale et de reproduction des inégalités qui va de par la culture quelle légitime mettre de côté les personnes des classes les plus précarisé qui ne maitrise pas les codes.

2. Hypothèses stabilisées.

Nos hypothèses ne changent pas par rapport au questionnement initial.

<u>AGIR</u>

1. Hypothèses d'intervention

Au niveau du jeune et de ses familiers.

Nous souhaitons intervenir directement auprès des jeunes et de ses familiers. Comme expliqué précédemment, ce sont les premiers et premières touché·e·s par le phénomène. En vue de renforcer les jeunes comme acteurs de leur orientation et en lien avec le constat du manque d'information sur les possibilité d'orientation nous souhaitons mettre en place des actions visant à développer une connaissance du système éducatif belge. Nous sommes également conscient·e·s du fait que les parents et les familiers du·de la jeune ont un grand rôle à jouer dans la construction de l'orientation du jeune. Il nous parait alors important de pouvoir « déconstruire » certains apriori (notamment lié au à l'idéalisation de la filière générale).

Au niveau des intervenant·e·s sociaux·ales

Nous avons mis en avant le manque de formation et/ou d'outils à disposition des intervenant·e·s qui sont confronté·e·s aux phénomènes du décrochage scolaire et plus spécifiquement aux problématiques de l'orientation. Il nous semble important de pouvoir développer des compétences, des outils, des méthodologies pour équiper les intervenant·e·s à ce genre de problématiques. Ces intervenant·e·s peuvent être lié·e·s au milieux scolaire (PMS) ou plutôt associatif (maison de jeunes / AMO) ou même communale (CAS). Il est essentiel également de pouvoir se former à l'orientation et participer à des événements en lien avec cette thématique (assise de l'orientation).

Au niveau des écoles

Réaliser des actions sans inclure les écoles seraient une grosse erreur. Nous ne souhaitons pas nous substituer aux missions des écoles et des différents acteurs scolaires. L'orientation telle qu'elle est définie est la mission des écoles. Nous pouvons être en soutient, proposer un accompagnement individualisé mais pas « sous-traiter » cette mission pour les écoles. Les actions doivent se coconstruire dans une logique d'informations des jeunes mais également d'un possible relai vers notre service.

Au niveau du réseau local et supra local

Il nous parait essentiel d'être présent·e·s dans les différents réseaux locaux en lien avec cette question (Coordination sociale, groupe de travail autour de la scolarité et de la jeunesse). Cette présence nous permettra de pouvoir partager nos expériences, mettre en commun les bonnes pratiques et également pouvoir interpeller les pouvoirs politique (type DGEO) afin de pouvoir agir sur les institutions dans une logique de prévention sociale.

2. Présentation de l'action ou des actions

Au niveau du jeune et de ses familiers.

Nous souhaitons mettre en place des actions concrètes permettant d'informer sur l'orientation les jeunes et leurs familiers. Ces actions pourront prendre la forme de discussions thématiques lors de nos espaces de travail de rue. Nous avons plusieurs espaces de travail de rue « fixes » sous la forme de permanence (notamment sur la place Morichar) où les jeunes peuvent venir discuter avec nous, demander des conseils, un accompagnement. Nous souhaitons utiliser ces espaces afin de créer des discussions autour de l'orientation et ainsi sensibiliser les jeunes à ce sujet. Nous envisageons la possibilité de créer une brochure pour les jeunes reprenant tous les services qui peuvent l'aider dans la construction de son projet d'études.

Concernant les familiers du jeune, nous souhaiterions organiser des séances d'informations avec les familles pour répondre à leurs questions, partir de leurs représentations de la scolarité et ainsi faire évoluer les mentalités à ce sujet. Le CEMO organise déjà des ateliers de soutien à la parentalité, ces thématiques pourraient être abordés à ce moment-là.

Nous envisageons d'également d'amener notre public cible a participé à des évènements en lien avec cette thématique qui sont organisés soit sur le quartier soit sur la région Bruxelloise (forum des métiers, salon du SIEP etc...

Au niveau des intervenant·e·s sociaux·ales

Une bonne information aux jeunes et aux familles passe par une bonne formation et connaissances des travailleurs sociaux concernant la thématique de l'orientation, du système scolaire, des outils à dispositions et des services actifs dans ce domaine (CAS, infor-jeunes...). Sachant que notre service compte presque 20 personnes, que nous avons une aide généraliste, il est compliqué que tout le monde soit formés à cette thématique. L'idée est donc de « désigner » dans l'équipe des « référent·e·s orientation-scolarité » qui seront bien formé·e·s à cette problématique. Les référents auront la tache de s'informer sur cette thématique (en lien avec les décrets, pacte d'excellence, droit scolaire) afin de pouvoir être sollicité·e·s si un ou une jeune vient avec ce type de problématique.

Au niveau des outils permettant d'aider les jeunes à déterminer leur orientation scolaire, nous avons fait le constat que de nombreux professionnel·le·s ne se sente pas outillé·e·s. Surtout qu'on a bien vu que l'orientation ne se construit pas en quelques rendez-vous mais bien sur le long terme. Nous proposons donc de répertorier tous les types de services que le·la jeune pourra aller activer pour l'aider à construire son orientation. L'idée n'est pas de relayer la demande directement mais de permettre aux jeunes d'aller explorer des outils qui sont mis en place par d'autres services (cité des jeunes-infor jeunes-) et au fur et à mesure faire le point avec l'intervenant·e social·e de l'AMO.

Au niveau des écoles

On l'a vu les écoles sont un acteur essentiel dans le processus de détermination de l'orientation scolaire des jeunes. Selon le décret mission, c'est elle, en concordance avec les PMS qui est censé mettre en place des activités d'orientation avec les élèves. Nous n'avons pas la volonté de nous substituer au rôle de l'école ou de rentrer en « concurrence » avec le PMS sur ces questions-là.

Nous souhaitons néanmoins pouvoir réfléchir avec les écoles sur ces questions-là et mettre en place des partenariats qui nous permettrons d'entrer dans les écoles et de discuter avec les élèves de leurs orientations. Cela pourra passer dans un premier temps par la présentation de notre service dans les classes du secondaire (inférieurs et supérieurs) en axant les présentations sur le fait que nous pouvons aider dans ce genre de questionnement. Nous envisageons également de nous mettre en

relation avec les PMS pour pouvoir proposer des animations d'explication du système scolaire dans certaines classes.

Au niveau du réseau local et supra local

La commune de St-Gilles comporte plusieurs réseaux en lien avec la question de la jeunesse et/ou de la scolarité. Le premier est le groupe de travail de la « cellule d'accrochage scolaire » de la commune. Ce groupe, la CLAS (Cellule locale d'accrochage scolaire) vise à réunion régulièrement les différentes acteurs jeunesse et en lien avec la scolarité sur la commune afin de pouvoir réfléchir ensemble, faire remonter des constats / interpellations etc...Ce groupe permet également la naissance de certains projets, notamment en lien avec l'orientation.

Nous souhaitons citer en exemple le projet OTO (Ose Ton Orientation). Il a lieu chaque année, et il est organisé par les membres de la CLAS, il vise à proposer à des jeunes du début de secondaire ainsi qu'à leur parent une soirée de découverte des métiers, des filières ainsi que des différents débouchés. Il nous parait important dans le cadre de ce diagnostic social de pouvoir s'investir dans ce genre de projet, non pas seulement en amenant du public mais également en participant à l'organisation en amont.

Il sous semble également important de tisser des liens avec les autres acteurs institutionnels en lien avec l'orientation.

EVALUER L'ACTION

1. Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandations pour la suite

Tout au long de notre réflexion sur la problématique du décrochage scolaire chez les jeunes, nous avons pu questionner notre constat du phénomène de l'orientation subie en présentant nos diverses observations auprès des professionnel·e·s de l'enseignement. Parfois proches des élèves au quotidien (éducateurs·rices, service d'accrochage scolaire), présent·e·s lorsqu'une décision décisive doit être prise (directions et sous-directions d'écoles, membres de commissions zonales) et dirigeant l'enseignement (équipe de la Direction générale de l'enseignement obligatoire), tous partagent ce constat, en ne négligeant pas que cette problématique est à questionner systématiquement de manière individuelle et que d'autres facteurs peuvent entrer en jeu.

Un point important à souligner est qu'avec ces échanges, l'idées n'étaient pas d'éradiquer l'orientation subie mais de travailler à ce qu'elle puisse cesser de devenir la norme, et éviter qu'un élève se retrouve propulsée vers un chemin qu'il refuse de prendre, qu'il doit obligatoirement sillonner et qu'en plein milieu de chemin il se retrouve perdue et ne puisse retrousser chemin.

Globalement, les acteurs de terrains les plus éloigné·e·s de celui-ci (la DGDE) souhaite mettre en place des outils (portail monorienation.be) et imposer des modules d'orientation tout au long du parcours scolaire des élèves. Quelques petites heures de cours « orientées » vers certains métiers peuvent permettre, d'après eux, de laisser une opportunité aux jeunes de mieux cerner le chemin qu'ils·elles désirent prendre. Concernant leurs regards, nous n'avons pas eu à faire à des personnes complétement détournées des préoccupations des jeunes et des acteurs·rices de terrains. Ils sont bien conscients que le décrochage scolaire est une problématique qui nécessite la mise en place d'un chantier à lui tout seul, et se rend compte que le système éducatif, tant au sein des établissements qu'en dehors, souffre.

Les acteurs·rices scolaires, eux, sont bien au courant des situations critiques des élèves. Décrochage scolaire, manque de motivation, problématique de la santé mentale chez les jeunes, accentuée après la crise COVID, cela crée un manque de repère chez ces derniers·ères. Le partenariat avec les centres PMS, la présence de professeur·e·s « ressources », la collaboration avec différents acteurs externes et la connaissance d'associations et services spécialisés dans l'accompagnement des jeunes amène l'Ecole à « renvoyer la balle » lorsqu'un·e élève ne collabore plus. Les différentes directions rencontrées et les éducateurs sont preneurs de travailler cette question sans la nommer, en intégrant les services AMO ponctuellement lors d'ateliers (avec les élèves et également les parents) ou en dirigeant leurs élèves vers nos équipes. Nous rejoignons également l'idée que nous ne pouvons pas nous substituer aux professeur·e·s, éducateurs·rices et psychologues présent·e·s au sein des établissements et que notre travail doit rester complémentaire et non-contraignant.

Et concernant les principaux et principales intéressé·e·s, les jeunes? Comme développé précédemment, ce constat provient de notre réalité de terrain et ne touche pas la multitude de jeunes rencontré·e·s dans le cadre d'une problématique de décrochage scolaire. Mais nous rencontrons de plus en plus de jeunes désirant, durant le premier trimestre de l'année scolaire ou en plein milieu de leur parcours scolaire, se rediriger en nous expliquant que le choix d'orientation initial n'était pas le leur. Et que si changement il n'y a pas eu au bon moment, c'est que ni eux·elles, ni leurs parents, ni leurs écoles n'ont questionnés leurs projets.

2. Evaluation finale

Nous ressortons de notre analyse du phénomène du décrochage scolaire et de l'orientation subie avec un bon nombre de réponses à nos interrogations.

L'équipe du CEMO désire porter une attention particulière aux jeunes en situations d'échec et de décrochage scolaire. Via la permanence sociale de l'AMO et lors des nombreuses présences sur l'espace public, ces moments sont l'occasion de confronter le constat de base de ce diagnostic et de creuser la question de l'orientation subie auprès des jeunes, de leurs familles et des établissements scolaires.

Le service désire compléter son approche grâce à des interventions ponctuelles au sein des écoles secondaires qui nous sollicitent, et ce, durant des moments propices (début et fin d'année scolaire, milieu d'année) lors des présences sur l'espace public : tonnelles CEMO et perm'ados. Mais surtout, tout au long de l'année, l'AMO veut garder une attention particulière à ces situations.

Derrière nos réflexions, l'idée n'était pas en finalité de recréer la roue de l'orientation et de rajouter une couche de lasagne dans l'accompagnement des jeunes élèves. Nous désirons plutôt améliorer nos connaissances afin d'informer les jeunes et leurs parents pour qu'ils puissent prendre leurs décisions en bonne connaissance des nombreuses possibilités existantes.

Le CEMO reste un service de prévention, nous sommes convaincu·e·s qu'une bonne partie du travail consiste à rendre à nos publics toutes les clés nécessaires à leurs développements.

Régulièrement, les intervenant·e·s rencontrent d'autres professionnel·le·s, se rendent à des formations ou à des colloques, informent les membres de l'équipe et font ressources au sein de cette dernière lorsque des personnes ayant des difficultés dans leurs parcours scolaires poussent la porte et font la demande d'être soutenu.

Cette volonté d'entrer en contact avec les directions d'écoles et les hautes instances de l'Enseignement ont ouvert nos regards et nous a convaincu de poursuivre ce travail de réseau afin de maitriser la thématique du décrochage scolaire et d'offrir au public une réponse plus clair

Quoi qu'il en soit, la question du décrochage scolaire sera toujours au centre de nos préoccupations car l'Ecole fait en grande partie de la vie d'un·e jeune en construction.

III.LA PLACE DES FILLES dans l'espace public

1. DÉCRIRE LE PHÉNOMÈNE

Constat

Nous constatons, lors de notre travail social de rue, qu'à partir d'un certain âge, nous ne voyons peu ou plus de filles sur l'espace public. Les filles entre 12 et 18 ans sont absentes de ces espaces, elles ne circulent pas en rue, ne restent pas sur les places, n'utilisent pas les infrastructures sportives disponibles.

A plusieurs reprises, nous avons créé du lien dans l'espace public avec des jeunes filles venues initialement avec leurs parents, puis seules pour faire des activités avec nous. Mais dès l'adolescence, ces jeunes filles ne viennent plus nous voir, sortent peu du domicile et le lien avec le service se perd.

Sources

Le phénomène a été observé et rapporté par plusieurs sources internes et externes à l'AMO.

Notre source interne principale est le journalier d'observation de notre travail de rue. En effet, lors de nos tournées de quartier nous investissons différentes places de Saint-Gilles: place Morichar, place Bethléem, Square Jacques Franck, Parvis de Saint-Gilles, Place Marie Janson. Nous tenons un journalier de nos tournées de quartier trois fois par semaine, ainsi que de nos tonnelles et de nos Perm'Ados sur la place Morichar tous les mercredis et les vendredis. Grâce à cet outil, nous avons pu constater que nous ne rencontrons aucune fille seule ou de plus de 12 ans lors de nos trajets et en tonnelle alors que nous rencontrons en moyenne une dizaine de jeunes hommes de 8 à 18 ans.

Nous avons voulu confronter nos constats aux observations d'autres institutions sur le territoire communal. Que ce soit la Maison de Jeunes Le Bazar, située avenue Jean Volders, l'AMO Itinéraire place Morichar, les éducateur-rices de rue de la commune de Saint-Gilles et le Services Jeunesse de la commune, tous-tes font le même constat. De plus, la directrice de l'AMO Itinéraire, Louise Van Brand nous a partagé son mémoire *Les places bruxelloises comme espace d'appropriation genrée de l'espace public* (Van Brande, 2018). Elle y présente une étude de terrain sur deux places de Bruxelles la place de la Bourse et la place Morichar. Le constat est sans équivoque : aucune fille ne reste seule sur ces places. Quelques fois en groupe, mais elles ne stationnent pas longtemps. Ces places sont principalement occupées par des hommes seuls ou des groupes de garçons. Louise Van Brand rapporte que lorsqu'elle reste un long moment, des hommes sont intrigués par sa présence. Ils l'interpellent pour lui demander la raison de sa présence. Ce comportement peu courant pour une femme questionne tant il est inhabituel sur l'espace public.

Nous avons poursuivi nos recherches dans la littérature scientifique pour affiner nos connaissances sur le phénomène et pour comprendre ses enjeux. L'article basé sur les rues parisiennes *Le sentiment d'insécurité au prisme du genre: Repenser la vulnérabilité des femmes dans les espaces publics* de

Marylène Lieber (2011), docteure en sociologie, fut particulièrement éclairant. Elle y explique qu'actuellement, le sentiment d'insécurité, de peur, en rue des femmes et des jeunes filles est considéré comme normal et très peu questionné. Dans cette étude, la plupart des femmes interrogées expriment l'hostilité de la rue, tout en la banalisant: "elles sont plus "fragiles" que les hommes; la ville et les espaces publics représenteraient nécessairement un danger pour elles.". Les comportements, autant des hommes que des femmes, contribuent à la reproduction des préjugés et des discriminations. Les femmes restent dans leur domicile - "un havre de paix" - et les hommes occupent tous les espaces publics. Cette division genrée des espaces est subie au quotidien par les femmes : les hommes se sentent légitimes de les aborder, de commenter leur physique, de les toucher. Ces altercations sont vécues comme des agressions et renforcent leur crainte de l'extérieur. Cette peur d'un extérieur hostile et dangereux n'est donc pas normale - naturelle - mais bien une construction sociale par des représentations et des actes.

Un article de l'ASBL Barricade (Van Enis, 2016) reprend les conclusions de Marylène Lieber et tente d'apporter des solutions concrètes. L'autrice met en garde contre des solutions qu'elle qualifie de ségrégationnistes - wagons de métro réservés aux femmes, taxis conduits par des femmes et pour des femmes, etc. - « ces solutions ne seraient-elles pas un message envoyé aux femmes leur conseillant de rester entre elles par mesure de sécurité ? Un moule régressif et stéréotypé... qui laisserait supposer que les hommes sont sauvages et incontrôlables ! ». L'article propose plusieurs pistes: l'aménagement urbain réfléchi et analysé avec les femmes (marches exploratoires, femmes urbanistes, etc.), la parité dans les instances de décisions de ces aménagements, l'éducation des jeunes.

A une problématique sociétale, réponse globale! Au sein des AMO nous avons plusieurs leviers et plusieurs espaces pour améliorer et promouvoir la place des filles dans l'espace public.

Quantification

Nous constatons que ce phénomène est observable quasiment en tout temps et en tout lieu. Nous avons observé avec attention quatre places de Saint-Gilles (la place Marie Janson, le square Jaque Franck, la place Bethléem et la place Morichar) durant trois mois. Sur ces places sont aménagés trois terrains de football, un terrain de basket, un espace de musculation, une place dégagée. Nous avons noté qu'aucune fille n'utilise les infrastructures sportives mises à disposition - sauf une fois sur un terrain de basket. Nous observons quelques groupes d'adolescentes sur les bancs de la place Morichar lors des périodes scolaires mais très peu pendant les vacances. Cette place est entourée d'écoles secondaires. Nous savons par notre travail de rue que ces jeunes filles n'habitent majoritairement pas Saint-Gilles.

Qualification

<u>Vignette n°1 : Les entraînements de foot</u>

Le CEMO s'investit dans le groupe Genre de la coordination sociale du CPAS, qui réunit des acteurs locaux relevant de la jeunesse, de la prévention, de la culture saint-gilloise (Maisons de jeunes, AMO, bibliothèque, service de justice de proximité, etc.). A travers ce groupe de travail, il a été constaté par l'ensemble des intervenant es que très peu de filles occupaient l'espace public de la commune.

Afin de répondre à ce phénomène, il est organisé depuis deux ans le projet Place aux filles sur la place Morichar : une journée sportive de tournoi de foot en non-mixité choisie¹¹. L'année dernière le CEMO a voulu créer une équipe de jeunes filles âgées de 8 à 12 ans (les adolescentes étant absentes

¹¹ La non-mixité est le fait de créer des espaces réservés à une catégorie de personnes se considérant comme opprimées ou discriminées, notamment pour partager des expériences communes et définir leur stratégie de libération. Définition de l'Université d'Angers (2022).

de nos actions en travail social de rue). Nous avons contacté les filles et leur avons proposé de constituer une équipe qui représentera le CEMO lors de cette journée sportive.

Ce projet nous a donc amené à organiser des entraînements de foot pour se préparer au mieux. Rapidement nous nous sommes rendues compte que nous ne connaissions pas de femmes ayant des compétences pour entraîner des jeunes filles qui n'avaient jamais jouer au foot. Un collègue homme a donc mené ces entraînements car il était dans un club de foot. Les entraînements de foot se déroulaient les mercredis après-midi sur la place Morichar. Instinctivement, nous ne sommes pas allées occuper le terrain de foot, ce dernier étant constamment utilisé par nombre de garçons qui y avaient inscrit leur régularité. Nous ne nous sentions pas légitime pour utiliser de cet endroit. Nous avons donc fait les entraînements sur un espace d'herbe (pas du tout adapté à la pratique du ballon rond), les filles étaient très mal à l'aise pour pratiquer du sport (échauffements, exercices avec le ballons, petit matchs) en extérieur et à la vue de tous-tes. Par ailleurs, régulièrement des garçons venaient nous interpeller pour soit venir faire les entraînements avec nous, soit essayer de récupérer le ballon. A chaque fois il fallait arrêter les exercices pour baliser le cadre de ces entraînements et réexpliquer aux garçons pourquoi ils ne pouvaient pas les intégrer. Ces derniers vivaient cela comme de l'injustice, le sentiment de se sentir exclu d'un projet.

Cette expérience nous a prouvé réellement comme il pouvait être difficile pour une fille/femme de s'exposer sur l'espace public, comme cela pouvait amener chez elle un sentiment d'illégitimité et d'insécurité. Enfin, comme cela était si exceptionnel, cela pouvait créer de la mécompréhension chez les garçons et un sentiment d'injustice, preuve qu'ils ont rarement l'habitude d'en vivre sur les places publiques.

Vignette n°2 : "Je n'y passerai pas seule le soir"

Tous les vendredis sur le temps de midi nous effectuons une Perm'Ados sur la place Morichar afin d'aller à la rencontre des jeunes qui étudient dans les trois écoles secondaires environnantes. Nous proposons du thé, du café et des activités qui permettent aux jeunes de se poser avec nous et de discuter.

Nous avons proposé une activité autour des espaces publics avec les jeunes. Nous avons imprimé plusieurs exemplaires d'un plan de la place Morichar et des rues avoisinantes. Les jeunes devaient tracer au feutre vert les rues où iels se sentent à l'aise de passer, au feutre orange les rues où iels se sentent moins à l'aise ou ne passent pas seul·e, au feutre rouge les rues/endroits où iels ne passent pas. Plusieurs cartes étaient mises à disposition pour que les jeunes puissent proposer deux tracés, un de jour et un autre de nuit.

Les résultats étaient univoques: la grande majorité des garçons (ici nous entendons cisgenre et hétérosexuels) recouvrait leurs cartes uniquement avec le feutre vert, ils nous ont expliqué qu'ils n'avaient jamais ressentis d'insécurité en passant sur la place, que ce soit de jour comme de nuit. A l'inverse, les filles avaient des cartes beaucoup plus hétérogènes. Presque aucune ne passait seule la nuit à travers la place. Elles ont expliqué que le lieu n'était pas éclairé, peu fréquenté et qu'elles s'y sentaient mal à l'aise. Elles ont aussi pu aborder d'autres lieux emblématiques de Bruxelles, comme la place de la Bourse ou la gare du Midi, endroits qu'elles ne fréquentent jamais seule car elles y ont toutes un "mauvais souvenir" : des sifflements, se faire alpaguer, le sentiment de minorité face à un groupe de garçons, l'insécurité dans des lieux sombres, etc.

On voit ici une nette différence entre les garçons et les filles qui circulent dans l'espace public, censé être un lieu neutre pour tous-tes. Cette différence vient d'un sentiment qui est la conséquence, entre autres, d'un vécu de situations insécures qui ont conduit les filles à avoir des comportements d'évitement.

Nous remarquons que ce phénomène d'illégitimité se retrouve autant chez les jeunes femmes que chez les adolescentes que nous rencontrons. Il nous permet d'expliquer en partie l'absence des filles sur l'espace public et sur les infrastructures sportives.

Identification

Dans un souci de compréhension optimale, nous avons pris le parti d'exposer les différents publics concernés par notre constat en suivant notre tournée de quartier et les différentes places où nous réalisons du travail social de rue.

Sur la place Morichar:

Le mercredi après-midi nous rencontrons les jeunes (8-12 ans) qui nous connaissent et qui viennent nous retrouver sous notre tonnelle hebdomadaire. Ces jeunes habitent la commune ou y sont scolarisés. Ils viennent souvent avec leurs parents, qui nous connaissent et avec qui un lien de confiance s'est créé. Les jeunes filles qui nous rejoignent sont systématiquement soit en présence d'un adulte, parfois avec une amie quand elles nous connaissent bien (et leurs parents aussi), mais jamais seule. De même, nous ne rencontrons pas de femme seule, mais plutôt des mères qui accompagnent leurs enfants au parc.

Par ailleurs, nous investissons aussi le haut de la place les vendredis midi, où nous discutons avec des adolescent-es qui sont scolarisé-es dans un des trois établissements qui jouxtent la place : Institut Saint-Luc, Institut Saint Jean-Baptiste, LIRL. Nous y rencontrons des adolescentes (14-18 ans) qui viennent nous retrouver durant leur pause de midi. Elles sont souvent avec leurs amies. Elles n'habitent pas nécessairement à Saint-Gilles (et parfois hors de Bruxelles).

Sur la Place Marie Janson :

Nous croisons plus des familles avec de très jeunes enfants et des personnes sans domicile fixes. Square Jacques Franck et Place Bethléem :

Nous ne rencontrons aucune jeune fille seule ou en groupe, que ce soit sur les places, les bancs qui les entourent ou les infrastructures sportives disponibles.

Sur la place Bethléem, il y a principalement des familles avec de très jeunes enfants (2-5 ans). Nous ne rencontrons aucune fille/adolescente seule ou en groupe qui reste sur la place.

Catégorisation des jeunes – pour exprimer leurs pluralités :

- Jeunes scolarisés en secondaire (St Luc-LIRL-St JB) (Perm'Ados), entre 15 et 19 ans, mixité de genres, n'habitent pas Saint-Gilles ;
- Jeunes habitant·es Saint-Gilles entre 6 et 12 ans (tonnelle) ;
- Jeunes adultes stationnant sur la place Morichar (TQ), entre 16 et 25 ans, uniquement des hommes ;
- Jeunes habitant·es du bas de Saint-Gilles (moins de mixité sociale) (TQ), majoritairement des garçons qui jouent en extérieur sur les places (Square Jacques Franck, Place Bethléem).
 Aucune fille ne circule dans l'espace public à ces places et sur les infrastructures sportives disponibles.

Contextualisation

Les acteurs·rices concerné·es par ce phénomène sont principalement les jeunes et leurs familles. Les filles/jeunes femmes sont le public cible de ce diagnostic social et les premières concernées dans l'inégalité de genre et la discrimination qu'elles vivent dans l'espace public.

Ces phénomènes sont aussi perçus par les associations qui œuvrent sur le territoire saint-gillois: MADO, Maisons de jeunes, AMOs, etc. Toutes ses institutions travaillent avec les jeunes de la commune en travail social de rue, en accompagnements individuels et en activités communautaires. Nous avons discuté avec plusieurs ASBL polyvalentes qui confirment toutes nos constats ainsi que la difficulté qu'elles rencontrent à avoir toucher des filles et des adolescentes.

Localisation

Le phénomène se rencontre sur tous les espaces publics de Bruxelles et même partout dans le monde (ONU Femmes, 2023). Nous pouvons le visualiser lors de nos tournées de quartier et de nos évènements organisés sur l'espace public de la commune de Saint-Gilles. Nos tournées de quartier se déroule sur différentes places : la place Marie Janson, la place Bethleem et le square Jacques Franck.



2. ANALYSER ET INTERPRÉTER LE PHÉNOMÈNE

Les causes possibles

D'après nos lectures, et en particulier M. Lieber (2011), le point de départ global de ce phénomène est la société patriarcale dans laquelle nous vivons. Le patriarcat détermine une construction genrée et hiérarchisée des rôles - par exemple les femmes cantonnées aux rôles ménagers au sein du foyer et les hommes portés sur l'extérieur (travail, sport, espaces publics). Par *genre* on entend la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins ainsi que des rapports de domination qui en découlent. Alors que *sexe* fait référence aux caractéristiques biologiques assignés à la naissance. Le genre décrit des fonctions sociales assimilées et inculquées culturellement (ONU Femmes, 2023).

Le patriarcat est constitutif de notre société. Pour rappel, le patriarcat est une forme d'organisation sociale et juridique dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux et détient le rôle dominant au sein de la famille (dans les relations hétérosexuelles) (Larousse, 2023). De là découle tout un panel de politiques publiques, de comportements et de sentiments empreints de préjugés sexistes qui sont des freins à la présence de femmes et d'adolescentes dans l'espace public et sur les infrastructures présentes et disponibles en extérieurs. Dans ces inégalités de genre ancrées socialement, on retrouve, entre autre, l'inégalité d'occupation des espaces extérieurs.

Le premier frein à la présence de femmes et d'adolescentes dans l'espace public est leur sentiment d'insécurité. Ce sentiment est intériorisé au point qu'il semble normal à la plupart des femmes. Pourtant, ce sont principalement les comportements de harcèlement des hommes qui poussent les jeunes femmes à ne pas sortir en rue. Le harcèlement est défini comme comportements adressés aux personnes dans les espaces publics et semi-publics, visant à les interpeller verbalement ou non, leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur couleur de peau, de leur situation de handicap, etc. (#Stop Harcèlement de Rue, 2023). Ce sentiment est aggravé par l'urbanisme qui est rarement pensé ou adapté (pas de lampadaire éclairant les places, rues étroites, etc.)

Au cours de nos observations et discussions diverses nous avons constaté que beaucoup (presque la totalité) des jeunes filles ont déjà subi au moins une fois du harcèlement de rue, et toutes se sont déjà senti mal à l'aise à un certain moment et endroit. Ce phénomène n'est pas réciproque auprès des garçons et jeunes hommes¹². En effet, pour la plupart de ceux que nous croisons, ils ne se posent pas la question des endroits où ils vont, n'ont jamais vécu de forme de harcèlement de rue et n'ont aucune appréhension à utiliser les terrains de foot quand ils en ont envie.

D'ailleurs, nous avons participé en novembre 2022 à un projet portant spécifiquement sur le harcèlement de rue avec plusieurs partenaires de la jeunesse saint-gilloise, co-organisé par l'AMO Itinéraire. Le but de "Poésie Masculine" est de modifier les comportements, d'éduquer les hommes, de déconditionner les femmes, d'aider les témoins et d'impliquer les parents vers une éducation non genrée.

Il nous semble important de décrire la genèse de ce projet et les constats que nous avons pu y faire. Plusieurs associations bruxelloises se sont regroupées pour proposer à des classes scolaires et groupes de jeunes de participer au dispositif et d'avoir un moment d'échange autour. Une équipe d'artistes a créé en 2019 un simulateur de harcèlement : pour créer une immersion totale, iels ont construit un monolithe noir en forme de tunnel de 8,5 m de long, 4 m de haut et de large. Le public est invité à déambuler dans cette installation interactive, un univers où les images et le son tridimensionnel vous suivent. Les associations ont proposé un accompagnement des classes et des groupes de jeunes sous la forme d'un lieu d'accueil, de recueil des émotions, d'échange, de discussion, de proposition de solutions, d'informations, de formation, où l'on trouve des outils et des supports de communications et d'aide.

Le CEMO a été partie prenante dans l'organisation de ce projet et a animé des groupes. Pour la majorité des filles et des femmes. Cette expérience immersive a été confrontante et a suscité

44

¹² Ici nous entendons par garçons et jeunes hommes ceux qui sont en situation de majorité non discriminée : les hommes cisgenres et hétérosexuels

beaucoup d'émotions. En effet, presque toutes avaient déjà vécu du harcèlement de rue. A l'inverse, beaucoup de garçons ont "découvert" le phénomène après leur passage dans le tunnel. Ils ont pu se mettre à la place des victimes et se rendre compte des situations vécues. Pour la plupart ils ne se rendaient pas compte de l'impact de ce type de comportements, eux même ne l'ayant jamais vécu.





Le deuxième frein est le sentiment d'illégitimité qui est dû à plusieurs facteurs.

Dès l'enfance, nous poussons les garçons à jouer au ballon dehors et les filles à jouer à la poupée à l'intérieur. Il est donc logique qu'à l'adolescence, les garçons maîtrisent mieux les jeux de ballon et soient plus compétents et plus confiants dans ce domaine.

De plus, une étude dans les parcs à Schaerbeek a montré qu'au vu de ces inégalités sociales de genre, la pratique des sports différait des garçons et des filles : "Les jeux de ballon, comme tous les jeux, sont genrés. Des jeux mettant des équipes opposées en contact direct, par exemple le football ou le basketball, sont en général dominés par les garçons, tandis que des jeux de ballon où chaque équipe reste dans un champ bien délimité sans contact physique direct sont l'apanage des filles (ex. volleyball, badminton). Dans les parcs bruxellois, ce sont les jeux de ballon à dominante masculine qui sont actuellement favorisés par la présence d'équipements. De plus, l'absence ou la faible présence des filles dans ces espaces est acceptée comme normale et peu d'efforts sont entamés pour leur faciliter l'accès aux jeux proposés, que ce soit par le biais d'activités non-mixtes ou mixtes." (Chaumont, L. et Zeilinge, I. 2012).

Là aussi, l'urbanisation, et donc le politique, ont un rôle à jouer : l'augmentation du nombre de filles peut être significative en prenant en compte ces phénomènes publics, en proposant des infrastructures adaptées aux préférences des filles (volley, badminton, roller, etc.).

Un troisième facteur à cette absence de fille en extérieur relève de l'investissement des espaces intérieurs, aussi inégalement répartis, entre autres les inégalités de la répartition genrée des tâches ménagères. Les jeunes filles se retrouvent bien plus tôt que les garçons à aider et soutenir à la maison, que ce soit pour le ménage, la cuisine ou pour garder les petits frères ou les petites sœurs. Elles ont donc moins l'occasion de sortir et de se divertir.

Nous relevons ici trois freins à ce phénomène, sans exhaustivité tant le patriarcat englobe de manière générale nos comportements et nos actions au sein de la société. Ces trois facteurs pouvant expliquer ce phénomène nous ont été rapportés en premier lieu par les discussions avec les jeunes, les parents, nos observations de terrain et nos rencontres avec les partenaires qui œuvrent aussi avec la jeunesse saint-gilloise.

Les droits

Ce phénomène embrasse plusieurs normes nationales et internationales qui sont bafouées. Nous intégrons ici les textes qui nous semblent les plus importants.

Amnesty International résume les droits des filles adoptés dans la convention internationale des droits de l'enfants: "La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) stipule les droits de l'enfant à être encouragé et protégé. Les articles les plus pertinents en relation avec la violence contre les fillettes sont la protection contre toutes formes de discrimination (art. 2), le droit inhérent à la vie et au meilleur développement possible (art. 16), l'interdiction de la violence, de l'exploitation et des abus sexuels dans la famille (art. 19), la protection contre l'exploitation économique (art. 32) ainsi que contre toute forme d'exploitation et de violence sexuelle (art. 34) et contre l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants (art. 35)."(Amnesty international,2015).

La protection à toute formes de discriminations est un point essentiel à ladite convention, une discrimination étant une attitude, un comportement refusant aux individus l'égalité de traitement à laquelle ils aspirent ou ont droit (AMO Itinéraire, 2012). Ici la discrimination se joue sur l'accès aux espaces publics, aux infrastructures censés être accessibles à tous et toutes, la réalité nous montre que ce n'est pas le cas.

A l'échelle locale, nous pouvons citer le Plan Bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes (2020-2024) qui indique que : « La violence à l'égard des femmes a été reconnue par les Nations unies comme l'un des moyens fondamentaux de perpétuer l'inégalité entre les femmes et les hommes. À ce titre, la violence est un obstacle à l'égalité politique, sociale et économique des femmes et des hommes dans tous les domaines de la société. Ainsi, le lien entre la société patriarcale et inégalitaire d'une part et les violences à l'égard des femmes et l'alimentation réciproque de ces deux phénomènes d'autre part est clairement constaté par le Conseil de l'Europe dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite la Convention d'Istanbul. » (Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, 2020).

Le présent Plan reprend les différentes formes de violence liées aux inégalités de genre (expliquées ci-dessus notamment par le patriarcat). Il met en lumière une réflexion sur les espaces publics et la non-libre circulation par la population en fonction de son genre : "À ce jour, il n'existe pas de législation spécifique relative à la violence à l'égard des femmes dans l'ordre juridique bruxellois. Toutefois, en 2019, deux résolutions ont été adoptées par le Parlement bruxellois, qui sont incluses dans les mesures de ce Plan, conformément à la Déclaration de Politique Régionale :

- La résolution « relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public » (28/03/2019).
- La résolution « visant à lutter contre le harcèlement sexiste dans l'espace public, et en particulier dans les transports en commun » (30/04/2019)."

Ces résolutions indiquent que le phénomène des inégalités dans les espaces publics n'est pas un microphénomène contenu à la commune saint-gilloise, mais bien une problématique nationale, reconnue et réfléchie au niveau gouvernemental.

Les ressources

Au sein de l'AMO nous prenons à cœur le constat des inégalités sociales et tentons d'y réfléchir et d'y répondre. Notre souci est notamment d'avoir une réflexion quant à l'accueil de notre public et ce au regard des discriminations subies par les minorités. En ce sens, nous essayons d'écrire tous nos documents officiels en écriture inclusive, de sorte qu'ils s'adressent à toutes et tous.

Par ailleurs, plusieurs d'entre nous se forment régulièrement sur le sujet global du genre et de ses inégalités à travers diverses formations plurielles et variées qui nous permettent d'approfondir nos connaissances et d'apporter des savoir-faire et des savoir-être tant en interne que pour notre public. Les partenaires du CEMO, qui partagent aussi ce constat, tentent de proposer des alternatives qui permettraient aux filles et jeunes femmes d'occuper des espaces sportifs en toute sécurité. De ce fait, la maison de Jeunes Le Bazar et le service jeunesse de la commune, via le projet Focus Filles, proposent des séances de futsal tous les jeudis soirs en non-mixité choisie. L'extérieur étant encore trop confrontant, l'idée a été de faire reprendre confiance à ces jeunes filles en leur proposant dans un premier temps la possibilité de s'entraîner dans un lieu intérieur, exempt du regard des autres et cadrer par un lieu où elles peuvent s'exercer en sécurité, avec d'autres filles.

Au niveau national, depuis la rentrée de septembre 2023, la Fédération Wallonie Bruxelles a mis en place des animations EVRAS obligatoires, une animation de 2h pour les classes de 6° primaire et celles de 4° secondaire. Les opérateurs sont labellisés EVRAS (Plannings familiaux pour la plupart). Ces animations ont pour but de discuter avec les élèves de la vie relationnelle, affective et sexuelle. Ce qui comprend entre autres d'aborder les thématiques du vivre ensemble, du harcèlement de manière globale (scolaire, de rue, etc.). Ces ateliers de sensibilisation ont été réfléchis avant tout pour amener une réflexion pour tous et toutes les élèves autour des inégalités de genre dans un souci de prévention aux violences inhérentes.

Nos hypothèses

Au vu de nos constats, nous nous questionnons de manière plurielle :

Comment, en tant que service de prévention de l'aide à la jeunesse, pouvons-nous avoir un impact positif pour l'égalité de genre, a minima dans l'espace public auprès des jeunes que nous accompagnons ?

Quelles actions mettre en place avec les jeunes filles pour améliorer leur pouvoir d'agir? Pouvons-nous avoir un impact sur la déconstruction des stéréotypes, des préjugés sexistes et des comportements discriminatoires des jeunes que nous accompagnons ?

La contre-épreuve

Ces constats et observations, nous les avons partagés avec les différents acteurs du territoire de Saint-Gilles en lien avec la jeunesse. Nous avons discuté avec les maisons de jeunes, les pms, les corps professoraux des écoles, les AMOs sur Saint-Gilles et ailleurs à Bruxelles, les parents et les jeunes.

Les partenaires associatifs se regroupent sous le même constat : les jeunes femmes et adolescentes sont peu nombreuses voire inexistantes dans l'espace extérieur et en inégalité numéraire dans les espaces intérieurs des associations. Elles ont peu d'adolescentes en activité et leur adhésion à des activités sportives en extérieur reste difficile.

Les éducateurs-ices de rue de la commune observent aussi ce phénomène, iels prennent le parti d'organiser des activités en non-mixité choisies ou de prévenir les filles lorsque cette dernière se réalise en mixité. Iels nous expliquent que les jeunes filles sont mal à l'aise pour participer à des activités mixtes, notamment car le regard des garçons pèse sur elles et le jugement que cela peut leur amener face à leur famille. Comme exemple, certaines ne souhaitent pas ou craignent que leur grand frère soit au courant qu'elles sortent, parfois les parents ne sont pas non plus au courant. C'est

une hypothèse que nous n'avions pas soulevée en travaillant autour des différents facteurs de ce phénomène.

La maison de jeunes Le Bazar organise des entraînements de futsal en non-mixité choisie depuis deux ans. Les premiers mois furent très vides mais dès que l'activité s'est fait connaître, elle a trouvé son public. C'est un premier pas vers une possibilité sportive pour les filles, même si comme expliqué plus haut cela reste en espace clos et plus sécure que l'extérieur.

Nous notons aussi des nuances sur les différents lieux du territoire saint-gillois. En effet, la place Morichar reste plus hétérogène, des groupes d'adolescentes s'y installent et y restent, même si c'est toujours sur les bancs et les pourtours de la place, jamais sur les terrains sportifs. Au Square Jacques Franck les mères investissent le lieu pour surveiller leurs enfants qui jouent. Elles sont présentes pour leur rôle social de mère, mais n'hésitent pas à rester et se regrouper pour discuter. De même, aucune fille n'utilise les espaces sportifs.

De plus, ce phénomène n'est pas récent, il était déjà présent dans le diagnostic social du CEMO de 2020. Nous pouvons remarquer que ce phénomène est récurrent dans le temps comme dans les territoires, que ce soit au niveau communal, national et même mondial.

Les hypothèses stabilisées

La présence des adolescentes sur la place Morichar relève en partie d'une donnée essentielle : à proximité de la place quatre écoles secondaires sont présentes, cette dernière se retrouve donc être l'endroit central pour se poser, pique-niquer, se retrouver entre ami-es avant ou après les cours. Les élèves de ses écoles n'habitent pas Saint-Gilles pour la plupart, iels investissent la place comme un espace de pause à leur journée scolaire. Toutefois, les jeunes filles des écoles secondaires qui s'y réunissent sont souvent en groupes mixtes. Elles sont présentes en journée et durant les périodes scolaires. De plus, elles sont très rares sur les plateformes sportives (skates, roller, foot ou basket), principalement occupées par des hommes. Elles restent plus sur les bancs en périphéries de l'espace central.

A contrario, il n'y a pas d'école secondaire dans le bas de Saint-Gilles donc pas de raison d'investir ses places entre des cours par exemple, c'est ce qui peut expliquer en partie qu'il n'y a pas de groupe de filles sur la place Bethléem et le square Jacques Franck, qui sont les deux places importantes du bas de la commune.

En outre, il y a aussi des filles présentes sous la tonnelle que nous installons les mercredis après-midi. Elles ont majoritairement moins de 14 ans et elles viennent accompagnées d'un·e parent, rarement seule. Toutefois ce n'est pas parce qu'elles viennent qu'elles n'ont pas de sentiment d'insécurité, elle reste en groupe ou avec un·e parent·e pour se sécuriser.

3. AGIR

Hypothèses d'intervention

Sur quoi?

La cause principale du phénomène d'absence de femmes et de filles dans l'espace public est structurelle et profondément ancrée dans notre société. Mais à notre échelle, sur notre territoire, nous pouvons agir avec les jeunes sur la base de ces inégalités : leurs représentations stéréotypées des inégalités de genres. Par ailleurs, il est essentiel d'accompagner le pouvoir d'agir des filles et des femmes.

En outre, nous pouvons mettre en avant notre mission d'interpellation des pouvoirs publics, car comme expliqué ci-dessus, l'urbanisme de la ville joue un rôle important.

Les premier es acteurs et actrices sont les jeunes et leur famille avec lesquels nous travaillons régulièrement.

De plus, toutes les autres institutions qui travaillent avec notre public sont des partenaires avec lesquelles nous sommes déjà en lien : l'AMO Itinéraire, la Maison de Jeune le Bazar, les écoles de la commune, les PMS, la Cellule d'Accrochage Scolaire, les gardien·nes de la Paix, etc.

Comment?

Avec qui

En tant que travailleur-euses sociaux-ales de rue nous avons la possibilité d'agir directement sur le terrain au quotidien durant nos actions et nos tournées de quartier mais aussi plus ponctuellement en élaborant des projets de plus grande envergure.

Nous échangeons avec les jeunes sur ces sujets directement dans l'espace public par des conversations informelles ou par le biais d'outils comme des plans de la ville permettant des constats. Nous pourrions développer cette dernière méthode en poussant la réflexion plus loin avec les jeunes, en construisant des hypothèses d'intervention avec et pour elles et eux. De plus, lors de différents groupes de travail nous échangeons avec les partenaires sur nos constats et les bonnes pratiques. Nous participons aussi au projet Place aux filles ayant pour objectif la réappropriation de l'espace public par les filles et les jeunes femmes en organisant des activités sportives en non-mixité choisie.

Il nous paraît essentiel d'agir aussi auprès des jeunes filles pour leur permettre de se sentir en confiance dans les pratiques sportives, dans l'espace public. Nous pensons que cela passe par des moments de sécurité en non-mixité afin de pouvoir acquérir des compétences d'empowerment nécessaires à leur autonomisation.

Nous souhaitons créer d'autres espaces en non-mixité choisie comme un camp féminin pour que les adolescentes puissent développer leur pouvoir d'agir en toute bienveillance et sororité.

Pour agir sur les représentations sexistes de la place de chaque genre dans l'espace public, notre outil de prédilection est le travail dans les écoles. Nous sommes pour une éducation à l'égalité le plus tôt possible, que ce soit en proposant des animations scolaires sur cette thématique ou en assistant à la création d'une cellule EVRAS au sein de l'institution scolaire.

Pour nous, pour que la situation devienne satisfaisante pour les femmes, nous devons être tous·tes sensibilisé·es à cette problématique. C'est-à-dire instaurer une militance institutionnelle; intégrer l'égalité de genre comme faisant partie intégrante de nos accompagnements sociaux (par exemple: ne pas proposer que des activités de danse à une jeune fille). Enfin, nous continuons à nous former sur le sujet pour nos animations et notre travail social de rue et s'assurer de leur qualité. Nous tenterons cette année d'obtenir le Label EVRAS.

Présentation des actions

Nous proposons des actions (réalisées ou envisagées) pour répondre à ces constats sur plusieurs niveaux : sur l'espace public, au sein des écoles et auprès de nos jeunes.

Projets dans l'espace public :

Place aux filles (avril 2024): créé initialement par le groupe genre de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles, est composée de plusieurs acteurs associatifs de Saint-Gilles. Elles constatent toutes l'absence des filles sur l'espace public. Pour que les personnes FINTA s'approprient la place, au moins une fois dans l'année, les associations ont organisé une journée de tournoi de foot féminin sur la Place Morichar.

Pour sa troisième édition, le Comité de Pilotage de Place aux filles a pour ambition de faire découvrir plusieurs sports qui se pratiquent en extérieur, (foot, roller, basket, boxes). Lors de cette journée, plusieurs clubs de sports féminins seront présents pour proposer des initiations. Il y aura aussi un village associatif composé d'associations militantes féministes et LGBTQIA+.

Projets dans les écoles :

Nous avons pris part à la création d'une cellule EVRAS au sein d'une école secondaire à partir de la rentrée 2023. Généraliser ce dispositif tout en l'adaptant aux différentes structures scolaires est une piste que nous souhaitons approfondir dans les années avenir.

A chaque âge et niveau scolaire, une animation EVRAS peut être adaptée et donnée. Elles sont créées en concertation avec les professeur·es et l'équipe éducative pour être le plus en adéquation avec les besoins des enfants. De nombreux sujets sont abordés: les stéréotypes sexistes, la cohésion de groupe, le vivre-ensemble, le harcèlement, etc.

Notre objectif est la lutte contre la précarité, qui intègre aussi la lutte contre les inégalités de genre, d'autant que le genre et la précarité sont deux éléments fortement corrélés.

L'éducation à l'égalité de genre pour les jeunes passent forcément par un accueil éclairé des personnes en situation de discrimination et doit être effectué par des adultes faisant office d'exemples et déjà formés et déconstruits. C'est donc en premier lieu à nous, travailleurs-euses sociaux-ales de se former autour de ces questions.

Projets avec les jeunes:

Cette année, fort·es de nos constats sur la place des filles, nous avons la volonté de mettre en pratique nos propositions d'agir et de proposer aux adolescentes que nous connaissons un séjour camp en non-mixité choisie : 8 jeunes femmes de 12 à 16 ans. L'idée est de profiter de ce camp pour mettre en place, avec les jeunes, des activités sportives et pédagogiques sur le dépassement de soi et l'acquisition des compétences (piscine, roller, foot), mais aussi d'ateliers de discussion autour de la féminité, les relations affectives, l'adolescence. Le principe de non-mixité repose sur la volonté d'offrir un espace serein entre personnes issues de minorités discriminées (discriminées comme une minorité donc considérées en tant que telles) pour partager un vécu, se retrouver dans un espace de non jugement, se sentir libre de s'exprimer entre individus qui se comprennent.

Par ailleurs, nous tenterons aussi d'organiser des activités en non-mixité choisies pour permettre aux jeunes filles d'expérimenter dans un endroit sécure, a l'instar des activités futsal de la maison de Jeunes Le Bazar. Mais aussi des activités en mixités, en prenant partie pour un partage des

compétences réciproques et de discussions enrichissantes et bienveillantes autour de la diversité des genres (et non de reproduction des inégalités).

Enfin nous avons la volonté d'organiser des ateliers contes d'initiation à la lecture pour les enfants et leurs parents. Etant persuadé·es que l'éducation et la sensibilisation sont des outils cruciaux quant à la déconstruction des stéréotypes de genre, nous profiterons de ces ateliers pour lire des histoires dégenrées, qui sortent des dogmes sociaux et proposer des discussions en ce sens autour de ce phénomène discriminatoire.

4. ÉVALUER L'ACTION

Nos projets dans l'espace public :

- Place aux Filles : l'évaluation passera par un questionnaire envoyé à toutes les associations participantes, ainsi que par des réunions de bilan entre les institutions du comité de pilotage et un recueil de la parole des jeunes le jour J par des intervenantes. Le nombre de personnes présentes sera l'occasion d'évaluer l'efficacité du projet.
- Discussions informelles dans l'espace public: nous notons tous les jours les sujets de nos échanges avec les jeunes dans un journalier, ainsi que nos constats.

Nos projets dans les écoles :

- Animations dans les écoles : Nous faisons un bilan après chaque animation avec les enfants grâce aux cartes émotions ou aux cartes de Dixit. Avec les enseignant·es, nous prenons un temps de discussion pour évaluer l'animation.
- Cellule EVRAS: des questionnaires sont mis à disposition de tout-es les étudiant-es de St Luc sur l'apport d'une cellule EVRAS dans leur école, ainsi que l'évaluation des animations EVRAS qu'iels ont reçus tout au long de l'année.

Nos projets avec les jeunes:

- Camp en non-mixité choisie à l'été 2024: On espère une dizaine de jeunes filles motivées à organiser et à participer au camp.
- Activités autour de la question de genre: 2 activités par année scolaire. Évaluation et retour sur ces activités avec les jeunes sous forme de discussion ou débat. Un suivi du nombre de personnes nous permettra de savoir s'il y a un réel intérêt des jeunes quant à nos animations scolaires et à nos activités et camp extrascolaire.

Militance Institutionnelle:

- Pourcentage de personnel formé de plus en plus élevé au fil des années.
- Pourcentage d'utilisation de l'écriture inclusive dans tout le service et pour toute communication extérieure.

5. Bibliographie

- #Stop Harcèlement de Rue. (2023). *Le Harcèlement de rue : Qu'est-ce que c'est ?.* Consulté le 17 octobre 2023 sur http://www.stopharcelementderue.org/harcelement/
- Amnesty international. (2015). Droits des femmes dans les conventions internationales. Consutlté
 le 17 octobre 2023 sur https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/droits-femmes-monde/article/droits-femmes-conventions-internationales
- AMO Itinéraire (2012). Livret de la Mallette genre.
- Chaumont, L. et Zeilinge, I. (2012). Espace public, genre et sentiment d'insécurité. Garance ASBL. Garance-Sentiment Insecurite-V2-120806.indd
- Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale. (2020). Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes. Nawal Ben Hamou. <u>Presentation Plan Violences DEF.pdf</u> (equal.brussels)
- Larousse. (2023). Patriarcat. Dans Le Dictionnaire Larousse
- Lieber, M. (2011). Le sentiment d'insécurité au prisme du genre: Repenser la vulnérabilité des femmes dans les espaces publics. Métropolitique, https://metropolitiques.eu/Le-sentiment-dinsecurite-au.html
- ONU Femmes. Créer des espaces publics sûrs et habilitants pour les femmes et les filles. Consulté le 17 octobre 2023 sur https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/creating-safe-public-spaces
- Université d'Angers. (2022). Non-mixité / mixité choisie. Dans Le mois du genre. https://moisdugenre.univ-angers.fr/2022/02/24/non-mixite-mixite-choisie/#:~:text=La%20non%2Dmixit%C3%A9%20est%20le,d%C3%A9finir%20leur%20strat%C3%A9gie%20de%20lib%C3%A9ration.
- Van Brande, L. (2018). Les places bruxelloises comme espace d'appropriation genrée de l'espace public. In Partager la ville, genre et espace public en Belgique francophone. Académia.
- Van Enis, N. (2016). La Place des femmes dans l'espace public : seulement une question d'aménagement du territoire ?. Barricade, https://barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2016-la_place_des_femmes_dans_I_espace_public.pdf

IV. Jeunes, ruptures et santé mentale Le KAP, un dispositif à la croisée des chemins

1. Introduction

La crise sanitaire que nous avons traversée a mis en avant l'augmentation des inégalités dans notre société. La manière dont les différentes populations ont pu traverser cette dernière, d'une ampleur inédite pour beaucoup d'entre nous, a été très différente en fonction de son niveau socio-économique et plus largement des supports dont l'on pouvait disposer. Certain·e·s expert·e·s le souligneront : les personnes « qui vivaient déjà la fragilité d'une situation socio-économique et ou d'une santé physique et psychique précaires ont vu l'équilibre instable de leur vie s'affaiblir encore,

voire se rompre » (Goncalves & Hachem Samii, 2021). Ils noteront également le caractère durable de cette crise, ainsi que les probables effets concrets et à retardement qu'elle pourrait produire sur le long terme. Les conditions de vie précaire, le climat anxiogène et la manière dont les institutions se sont adaptées à cette situation sanitaires continuent de fragiliser les liens et exacerber les problèmes préexistants¹³. Les situations rencontrées au CEMO et plus particulièrement à travers notre dispositif KAP sont un miroir grossissant de l'état de santé mentale des jeunes.

Notre travail de terrain, avec les jeunes en situation de rupture et d'errance, a illustré de manière concrète ce constat. De nombreux euses jeunes ont vu leur santé se détériorer. Pour certain es d'entre eux-elles, en grande détresse psychologique, la situation a même « dérapé ». Plusieurs des jeunes que nous accompagnons à l'autonomie à travers notre dispositif KAP14 ont, en effet, dû être redirigé·e·s vers des services spécialisés, voire des hôpitaux, afin de recevoir des soins spécifiques. Par le passé, ce type de situation était plutôt inédit, elles sont aujourd'hui beaucoup plus récurrentes et régulières. Notre dernier diagnostic social soulignait notre volonté à ne pas construire de nouvelles populations d'incasables¹⁵. Notre équipe a eu la volonté durant ces deux années, de s'adapter, bricoler et de développer différents outils afin d'accompagner au mieux ces jeunes dans leurs problématiques singulières afin d'éviter de les exclure des dispositifs existants, dont le nôtre. C'est au regard de ce contexte que ce diagnostic social a été réalisé. Ce dernier nous a invité à nous intéresser à la question globale des problématiques des troubles mentaux et de la santé mentale et à voir comment les prévenir et accompagner au mieux, de manière non stigmatisante. La lecture de différents apports théoriques, la récolte et l'analyse de la parole des jeunes en grande souffrance psychique, et la rencontre avec différents partenaires du secteur du social/de la santé (et notamment via l'organisation d'un forum ouvert) ont rythmé ces deux dernières années et nous ont permis de nourrir nos réflexions. Ces dernières vous seront présentées à travers différentes parties.

La première reprendra les constats relevés sur le terrain. Elle sera suivie des hypothèses de travail qui ont émergées et qui nous ont guidées tout au long de notre démarche. La troisième partie expliquera de manière assez concrète la manière dont nous avons pu récolter différentes données afin de les questionner. Nos données seront mises en perspective dans la quatrième partie. Plusieurs balises et points de repères pouvant nous guider dans nos actions futures y seront développés.

Afin de le rendre le plus vivant possible, le texte sera complété par plusieurs vignettes cliniques, photos¹⁶, témoignages que nous avons pu récolter tout au long de notre démarche. Ces exemples concrets seront autant d'illustrations de la manière dont ces questions se posent à nous et viennent

_

¹³ A noter qu'en 2022, la détérioration de la situation économique en Europe, conséquence de la guerre en Ukraine, nous laisse l'impression d'être dans un état de crise permanent. Par un effet de « boule de neige », cette situation vient en quelque sorte prolonger le sentiment connu auparavant.

¹⁴ Le KAP (Kot Autonome Provisoire), créé par le CEMO, est un dispositif d'accompagnement à l'autonomie. A travers ce dernier, 20 logements de transit sont mis à dispositions des jeunes de 16 à 25 ans en situation de rupture et/ou d'errance. Un accompagnement spécifique est mis en place avec chacun.e des jeunes occupant les logements.

¹⁵ Diagnostic social CEMO 2020 « Il (leur) manque une case... A la rencontre des jeunes dits incasables. ». Consultable sur www.cemoasbl.be ¹⁶ Actuellement, dans le cadre du dispositif KAP, un travail artistique est réalisé avec la photographe Maria Baoli. Cette dernière rencontre une partie des jeunes qui occupent nos logements autour de la manière dont ils·elles vivent cette première expérience dans un logement autonome. Différents clichés, dont le sujet est coconstruit, peuvent être réalisés. Ce projet, qui a commencé en 2020, désormais soutenu par le Service Culture de la Commune de Saint-Gilles, le Cresam et la fondation CERA (centre de référence en santé mentale en Fédération Wallonie Bruxelles), donnera lieu à une exposition.

bousculer nos pratiques et interventions, de notre institution et plus largement de notre secteur. Elles nous guideront dans la manière de construire un cadre d'intervention qui permet d'influer, individuellement et collectivement, sur « tout ce qui participe à la déliaison de l'individu avec la société » (Gonçalves in Pauvrophobie, 2018, pp. 67-69) et à d'aider ces jeunes à traverser au mieux cette transition difficile vers l'âge adulte.



2. Constats

Notre dernier diagnostic social 2017-2020 (« l'avant covid ») était centré sur les jeunes dit·e·s « incasables ». Ces jeunes forment une catégorie qui contient une hétérogénéité importante de situations. Ceux·celles-ci ont été confronté·e·s à différents phénomènes dans leurs parcours, tels que des événements traumatiques graves dans l'enfance, différentes ruptures, des difficultés scolaires, des problèmes psychiatriques... Ces jeunes vont être situé·e·s par les acteur·rice·s sociaux·ales à la frontière de la santé mentale, du judiciaire, du handicap, de la toxicomanie, etc.¹⁷ Les jeunes rencontré·e·s sont souvent à la limite de l'âge de la majorité, sans véritable réseau d'accompagnement. Les services qui leur sont destinés estiment qu'ils-elles ne sont pas dans les conditions permettant de travailler avec. Ils·Elles sont trop jeunes ou trop âgé·e·s, trop difficiles, trop abimé·e·s, ne savant pas respecter « le cadre », etc. Il est difficile de les définir à travers une étiquette spécifique et précise, et ils elles n'auraient donc pas accès à certains services spécialisés. Ils-Elles ne remplissent pas non plus les conditions d'accès des services plus généraux car ils-elles sont vu·e·s comme « hors cadre ». Quand ils·elles intègrent un service, ils·elles perdent « souvent assez rapidement leur place », et sont donc confronté·e·s au phénomène d'errance institutionnelle, même s'ils.si elles gardent parfois des liens forts avec certaines institutions et travailleur-euse..s sociaux ales. Ce phénomène est renforcé au moment du passage à la majorité car ils elles sont souvent confronté·e·s à une offre de service, qui ne répond pas à leurs besoins spécifiques. Ils·Elles sont peu accompagné·e·s dans cette période de transition. Nous avions rédigé différents constats suite à nos observations quotidiennes (internes et externes)18.

Depuis 2020 (autant dire, depuis le covid et les autres crises qui ont suivi), pour ce nouveau diagnostic social, nous continuons de constater cette « incasabilité » chez les jeunes, mais nous avons observé

¹⁷ Cfr. Rapport annuel 2017-2018 du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Chapitre 15 « On n'en veut pas ! », pp.66-71.

¹⁸ Voir DS 2017-2020.

son impact sur la santé (mentale) de ces dernier·ère·s. Ce lien existait probablement déjà avant et est davantage renforcé aujourd'hui.

Pour ce nouveau diagnostic social, nous reprendrons certains constats réalisés dans le dernier diagnostic social et qui sont toujours actuels et nous en amènerons d'autres. Nous illustrerons certains constats par des exemples de situations rencontrées¹⁹ sur des fragilités et difficultés que vivent les jeunes que nous accompagnons (le manque d'entretien du logement, l'hygiène corporelle, la « flemme », les difficultés à dormir, les ruminations mentales, etc.). Certaines de ces situations détaillent une multitude de symptômes présents simultanément chez la même personne.

En outre, il nous semble important d'accompagner ces vignettes par des références théoriques qui nous ont permis de mieux comprendre les situations.

2.1. Le manque de réseaux et de connaissances

Lorsqu'un-e jeune se présente au CEMO et parle de ses difficultés (sans-abrisme, décrochage scolaire, vécu de grosses problématiques de violence, dépression, etc.), nous ne savons pas toujours comment l'accompagner ou l'orienter. Les jeunes ont souvent tendance à négliger leurs problèmes de santé (physiques ou mentaux) et lorsqu'ils-elles parviennent à identifier certains symptômes qui les inquiètent ou les font souffrir, ils-elles ne savent pas à qui en parler, de peur d'être jugé-e-s. En réalité, ils-elles ont peu de connaissance des services qui existent autour de la santé de manière générale et plus spécifiquement de la santé mentale. Ce constat est partagé chez d'autres partenaires institutionnels, que ce soit dans les secteurs de l'aide à la jeunesse ou adulte (santé mentale, sans-abrisme, CPAS...).

Nous rencontrons aussi un nombre important de jeunes étant soutenu·e·s par un réseau institutionnel très faible. Dans certains cas, celui-ci est inexistant.

Nous constatons que certain·e·s jeunes sont isolé·e·s, expriment un mal-être physique ou mental et nous tentons de travailler avec eux·elles cet aspect qui les (ou nous) inquiète. Nous essayons alors de faire appel aux services extérieurs pour renforcer les liens de ces jeunes avec la société. Cependant, nous avons du mal à remettre ces jeunes dans un réseau ou les mettre en contact avec des services spécifiques, telles que des instances de soins, soit parce que le.la jeune ne veut pas entendre parler de ces instances (par peur d'être sigmatisé·e), soit parce qu'elles sont inexistantes, pas adaptées ou saturées. De plus, nous n'avons pas toujours une bonne connaissance des institutions et réseaux de soins existants.

Grâce à des partenariats de plus en plus fréquents et efficients avec le secteur de la santé mentale (par exemple, les « Points d'Ecoute Jeunes » déroulés notamment à l'Entraide des Marolles²⁰), nous arrivons dans certains cas à mettre en place des ressources et un travail avec ces jeunes, mais cela est parfois au détriment d'autres suivis ou projets.

¹⁹ Et anonymisées.

²⁰ En 2020, durant la période de crise sanitaire, différents services de santé mentale ont mis en place des permanences pour les jeunes âgé<u>e, e</u>s entre 15 et 25 ans afin de leur permettre d'avoir un espace d'écoute sans devoir prendre de rendez-vous ou être sur une liste d'attente. Nous avons accompagné – et continuons toujours d'accompagner – plusieurs des jeunes suivi<u>e, e</u>s par notre service à ces permanences. Plus d'informations sur lesite de LBSM: https://lbsm.be/IMG/pdf/points_d_ecoute_small.pdf

2.2. L'hygiène de vie

Dans le cadre du dispositif KAP et du contrat de collaboration qui relie le.la jeune et ses intervenant·e·s, ces dernier·ère·s se rendent régulièrement au domicile des jeunes pour réaliser des rendez-vous. A cette occasion, nous avons été plusieurs fois interpellé·e·s par les parallèles entre l'hygiène des logements et la santé mentale des jeunes.

Illustration 1: L'invasion de mouches

Arthur intègre un logement de transit du projet KAP. Très vite, nous nous apercevons qu'il a beaucoup de difficultés à se projeter, à définir ses projets professionnels. Il vit « au jour, le jour », a tendance à rester chez lui et à jouer à la PlayStation, à acheter ou commander des repas préparés. Son état mental nous inquiète. Il nous parle d'évènements de vie qu'il ressasse. Au fur et à mesure de nos visites à domicile, nous avons constaté que des mouches et mouchettes s'accumulaient et envahissaient l'espace. Arthur ne fait en effet pas régulièrement sa vaisselle. Il pense que faire la vaisselle une fois par semaine est suffisant. Nous avons voulu limiter les dégâts et avons entrepris de faire un grand ménage de son logement avec lui. Nous avons pris le temps de lui montrer comment faire, à commencer par expliquer quels produits d'entretien il est nécessaire d'acheter et comment les utiliser, et lui avons conseillé de le refaire très régulièrement afin d'éviter une invasion plus importante de mouchettes, surtout en période de fortes chaleurs. Il a pu reconnaître que le rangement et l'hyaiène de son logement lui permettaient de se sentir mieux moralement. Il était également désireux de vouloir apprendre à cuisiner plutôt que de manger sur le pouce. Nous avons essayé de travailler cet aspect à partir d'une organisation de ses journées. L'aider à se mobiliser et à sortir de son logement lui a permis d'entreprendre une formation, de rencontrer d'autres jeunes, de moins ressasser les évènements traumatiques du passé. Hélas, le ménage est toujours un défi pour ce jeune et un combat contre son état mental ou contre sa « flemme ».

Cet exemple met, entre autres, l'accent sur le lien entre l'entretien du logement et la santé mentale. En effet, se retrouver seul dans un logement peut avoir des effets négatifs sur les jeunes dont la santé mentale est déjà fragilisée. Ils·Elles pourraient avoir tendance à s'isoler davantage. Cet isolement peut également renforcer leur sentiment d'exclusion et de non-appartenance au groupe de pairs.

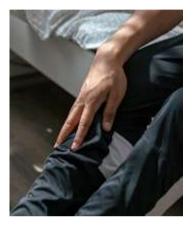
De ce sentiment, diverses négligences peuvent découler allant de l'entretien du logement à l'hygiène corporelle. « L'incurie, dans ces contextes, doit être considérée comme un signe clinique d'exclusion et d'abandon de soi-même » (Furtos, 2009)²¹, comme en démontre l'exemple ci-dessous (illustration 2).

Illustration 2 : La négligence corporelle

En 2020, Tristan intègre un logement du dispositif KAP, après deux mois d'errance. Il a quitté le milieu familial suite à des violences de son père. Après quelques mois dans le logement, l'accompagnement est difficile car le jeune manque des rendez-vous. Les objectifs qu'il souhaite mettre au travail sont mis à mal par son manque de mobilisation. Depuis son arrivée dans le dispositif, les liens avec sa famille sont toujours conflictuels du côté paternel et inexistants du côté maternel. En tant qu'intervenant.e.s du CEMO, nous émettons une hypothèse : cette absence de lien provoque chez ce jeune dans une grande souffrance et accentue son questionnement identitaire. Au fur et à mesure de

²¹ Furtos, J. (avril 2009). Quelques aspects de la santé mentale concernant l'habitat dans l'accompagnement des personnes précaires. *Santé conjuguée*, 48, 82-87.

l'accompagnement, nous constatons une négligence au niveau corporel : ses vêtements sont sales et il dégage une odeur peu commode. Lors des visites à domicile, le jeune nous empêche de pénétrer dans son logement. Pour en sortir, il entrouvre la porte et se faufile afin que nous ne puissions voir l'intérieur, laissant place à une odeur et des mouchettes. Face à ce constat, nous lui avons partagé nos inquiétudes et avons proposé notre aide au nettoyage du logement, supposant que pourrait en découler un travail sur l'hygiène corporelle. Ce dernier a refusé. L'alternative proposée était sa propre mobilisation pour le nettoyage et notre vérification afin de lui apporter des « tips » au besoin. Force est de constater que cette proposition n'a pas pris car le jeune n'était pas disponible mentalement. Il refusait tout accompagnement psychologique. Nous supposons que sa dépression l'empêchait de s'investir dans un tel suivi. Le nôtre étant déjà intense pour lui.



La situation de Tristan présente un de nos constats au sujet de l'hygiène corporelle de certain·e·s jeunes que nous accompagnons. Dans certains cas, le manque d'hygiène corporelle peut s'apparenter à un isolement important et à une difficulté de prendre soin de soi, au sens large du terme. Le dispositif KAP tente de pouvoir travailler ce type de difficulté avec les jeunes, mais, parfois, ceux·celles-ci ne souhaitent pas donner accès à leurs fragilités ou refusent de vouloir travailler tel ou tel aspect. Le KAP est pensé de manière à s'adapter aux différents besoins des jeunes mais ne permet pas un travail plus approfondi dans la mesure où l'accompagnement se fait à la demande des jeunes et les logements sont proposés pour une période

transitoire.

2.3. Les effets de l'occupation d'un logement

Chez les jeunes qui occupent un logement KAP, certain·e·s, très fragiles, décrochent. L'occupation du logement a un effet miroir. Ils·Elles ont besoin de soins spécifiques et deviennent en quelque sorte « hors cadre » par rapport à notre projet.

Illustration 1 : Le louveteau dans sa tanière

Nous avons accompagné Victor, 19 ans, qui avait été mis à la porte du domicile familial suite à des disputes avec son beau-père. Ce jeune ne souhaitait pas reprendre contact avec sa famille. Il a erré plusieurs mois avant de venir au CEMO. Durant son passage au KAP, nous nous sommes très vite rendu compte qu'il avait tendance à rester dans son appartement et plus particulièrement dans son lit, à regarder des « animés » sur son PC et à ne sortir que pour se nourrir de bonbons (en allant faire des courses au Night and Day à trois maisons de son logement). Il n'était en relation avec personne et n'avait pas d'ami.e.s. Il a également suscité en nous beaucoup d'inquiétude, notamment lorsqu'il a eu tendance à se cacher derrière un meuble quand on frappait à sa porte. Au fur et à mesure de nos rendez-vous, Victor a évoqué des « réflexes » antérieurs et des angoisses chroniques. Son refus de se doucher ou de changer de vêtements nous a aussi marqué. L'accompagnement de ce jeune vers une structure de soins a été très difficile à mettre en place dans la mesure où il avait du mal à sortir de chez lui. Nous avons fait appel à une équipe mobile et fait venir un médecin généraliste à domicile, mais peu de perspectives s'offraient à lui tant qu'il n'était pas demandeur d'une prise en charge médicale ou psychologique.

Face à ce type de symptômes (rester dans son lit, s'isoler, se cacher, etc.) rencontrés chez plusieurs jeunes, les hypothèses de diagnostic sont nombreuses et dépendent de la lecture théorique que l'on en fait.

Dans le cas de Victor (voir illustration), nous n'avons pas eu connaissance d'un diagnostic posé sur ses problématiques.

Ces dernières peuvent être analysées par un registre psychiatrique qui pourrait énoncer des troubles mentaux importants, tels que la dépression, la psychose, la clinophilie²², etc.

Cependant, le CEMO étant un service de l'aide à la jeunesse et ne pratiquant pas de psychothérapie, notre cadre de travail ne nous fournit pas les moyens d'affirmer un quelconque lien entre ces maladies mentales et les difficultés traversées par les jeunes que nous accompagnons. De plus, nous souhaitons prendre distance avec les différentes « étiquettes » (psychiatriques, juridiques, sociales, etc.) trop souvent collées aux jeunes que nous rencontrons. Notre approche se veut la plus holistique possible afin de ne pas tomber dans le piège d'inventorier des « casés » et des « incasables ».

En outre, nous nous sommes renseigné·e·s sur un phénomène japonais « Hikikomori » qui semble de plus en plus récurrent et qui a été décrit pour la première fois il y a quelques années par le psychiatre T. Saito. Il s'agit de « l'état d'une personne qui évite toute participation sociale en raison de différents facteurs et causes et qui reste cloîtrée en permanence chez elle pendant plus de six mois. » (Vellut, 2015)²³. Il ne s'agirait pas d'une maladie psychiatrique mais plutôt d'un phénomène qui se produit chez les adolescent·e·s ou jeunes adultes qui vivent toujours chez leurs parents et qui ont tendance à se mettre en retrait du reste de la société. L'inaction est prédominante et peut être vue comme une « perte de soi ».

Dans la mesure où nous rencontrons beaucoup de jeunes qui ne sont plus en lien avec leur environnement familial, il est parfois difficile pour nous de pouvoir mobiliser la famille. Cependant, il est important de pouvoir mobiliser ou créer un réseau autour de ces jeunes afin de leur permettre de ne pas affronter seul·e·s cette période de leur vie et éviter l'errance (physique et/ou mentale).

Par ailleurs, lorsqu'en tant qu'intervenant·e·s du CEMO, nous sommes confronté·e·s à ce genre de fragilité, il nous est difficile de faire appel au réseau psychiatrique car nous tentons d'éviter la stigmatisation de ces jeunes, et ce bien que notre cadre de travail ne nous permette pas toujours de pouvoir les accompagner au mieux avec leurs fragilités. Un point central de notre accompagnement consiste donc à trouver un équilibre entre un respect de la temporalité du jeune tout en évitant qu'il s'enferme dans une bulle et perde pied avec la réalité.

Cette question de l'« activation » retient également notre attention. Nous nous rendons compte que la société nous pousse à être actifs·ves, coûte que coûte. Cela, alors même que ce n'est pas le (bon) moment pour nous. En effet, les jeunes que nous accompagnons sont souvent passé·e·s par des épreuves de vie très douloureuses et ont besoin de prendre soin d'eux·elles, de vivre le moment présent avant de pouvoir se projeter dans l'avenir, dans des projets scolaires ou professionnels. Or, ils·elles obtiennent la plupart du temps un revenu du CPAS et sont donc soumis·es aux obligations définies par ce dernier. Ces obligations centrées sur l'activation des bénéficiaires typiquement appelées « PIIS » pour « Projet d'intégration individualisée sociale » varient d'un CPAS à l'autre. Le

²² La clinophilies e rapporte au fait de « vouloir rester dans son lit » et est référencée comme pathologie.

²³Vellut, N. (2015/3). Le retrait des jeunes (ou hikokomori), une préférence négative. Adolescence, T.33 (3), 593-602. Editions GREUPP.

non-respect de ce contrat entraîne un retrait (une suspension) de revenu pour une période plus ou moins définie (un mois ou plus).

Mais « concrètement, face à un usager trop fragile, les CPAS ont la possibilité de l'exempter de ce contrat "pour des raisons de santé ou d'équité", ou de mettre en place un "PIIS social". C'est ce qu'explique Laura Meurice. "Le PIIS peut favoriser la mise en place d'un accompagnement médical, sans sanction à la clef si la pathologie est trop lourde. Une fois la personne un peu relancée, on tente un travail de socialisation dans le service culturel. On va à son rythme. Il faut trouver un équilibre pour booster la personne sans rendre les choses anxiogènes." », précise l'article de Mormont (2019). Celuici ajoute que d'autres actions sont possibles dans le cadre du PIIS : venir une fois par mois rencontrer un psychologue, aller boire un café dans le service « participer socialement », sortir faire ses courses, etc. « "Ce sont de petites évolutions et puis, à partir de là, on voit si on peut faire plus. C'est un travail de fourmi, mais qui a des résultats", assure Christine Louwagie, du pôle santé et bien-être du CPAS »²⁴. Dans les faits, nous observons que certains CPAS – notamment, avec lesquels nous avons des collaborations privilégiées et qui connaissent notre cadre de travail – appliquent avec souplesse cette pratique en envisageant ce genre d'alternatives, mais d'autres CPAS ou travailleur·euse·s de CPAS n'ont pas toujours connaissance de cette possibilité ou ne l'appliquent pas.

Or, le fait d'intégrer un logement est déjà un grand pas pour certain-e-s jeunes. Cela devrait être pris en considération pour les services d'aide comme le CPAS. Comme le dit Furtos (2009) : « L'homme habite, et ainsi il prend place parmi les humains. Pour cela, il lui faut un lieu où inscrire son corps, sa subjectivité, son histoire, sa citoyenneté. Habiter, c'est mettre de soi en un lieu, ce qui est fort différent d'être logé. S'il ne peut habiter, l'homme ne peut prendre place et cela s'appelle aujourd'hui l'exclusion. L'aider à habiter, cela s'appelle lutter contre l'exclusion. »²⁵

2.4. L'aménagement du logement

Nous en venons donc à la question du logement et de l'aménagement de celui-ci, qu'il soit vide ou (trop) rempli. Dans tous les cas, l'environnement dans lequel les jeunes se trouvent va avoir une influence sur leur santé mentale. En effet, ces jeunes nous ont également parfois inquiété·e·s lorsque nous constations l'aménagement de leur logement.

Certes, l'espace utilisé et les critères d'hygiène d'un logement peuvent être très variables, cela dépend d'une personne à l'autre, des sensibilités de chacun-e, etc. Mais c'est en prenant le temps de mieux connaître « nos » jeunes et de mieux identifier les moments où ils-elles n'étaient pas bien que nous avons pu observer l'impact que l'état du logement peut avoir sur leur moral.

Illustration 1 : Les achats en ligne

Mélinda, une jeune fille d'une vingtaine d'années, a intégré un logement situé au sous-sol. Ce dernier n'était pas très lumineux. Au début de l'accompagnement, elle nous paraissait être déjà très autonome et nous n'étions pas inquiet.e.s pour elle. Au fur et à mesure, nous nous sommes rendu compte qu'elle avait beaucoup de cartons dans son logement. Nous avons commencé à la questionner sur toutes ces caisses qui prenaient beaucoup de place dans son studio, au point de

²⁴Mormont, M. (2019) Souffrances psychiques : l'activation des CPAS montrée du doigt. *Alter Echos, 478*. https://www.alterechos.be/souffrances-psychiques-lactivation-des-cpas-montree-du-doigt/

²⁵ Furtos, J. (avril 2009). Quelques aspects de la santé mentale concernant l'habitat dans l'accompagnement des personnes précai res. Santé conjuguée, 48, 82-87.

devoir les « enjamber » pour accéder au mobilier. Grâce au lien solide créé entre nous, elle a pu nous expliquer que lors de la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement prises par le Gouvernement, elle était isolée (dans sa précédente habitation) et avait développé une occupation quotidienne : les achats en ligne. Ce fonctionnement lui occupait l'esprit, lui évitait de penser à ses propres problèmes (errance, difficultés familiales, difficultés de se projeter dans l'avenir, etc.). Dans ces cartons, se trouvaient alors une septantaine de sacs à main, une quinzaine de paires de chaussures et une dizaine de vêtements en tout genre... emballés et jamais portés! Ces achats compulsifs ont pris beaucoup d'espace dans sa vie et semblent avoir été, à un moment de son existence, un mécanisme de défense contre ses difficultés psychiques. L'accompagnement au KAP a permis à cette jeune et à ses intervenant.e.s du CEMO de pouvoir mettre en évidence ce mécanisme, mais aussi de travailler sur d'autres aspects de sa vie. Un suivi thérapeutique a été mis en place et cela lui a permis, entre autres, de mettre de l'ordre dans ses idées et dans son logement et d'affronter ses angoisses.

L'e-commerce s'est en effet davantage développé durant la période de confinement en 2020. En quelques clics, il est possible d'acheter de nombreux produits et de se les faire livrer à domicile. Pratique pour des personnes isolées, terrifiées par ce virus inconnu ou respectant les mesures de confinement à la lettre.

Or, ce que l'exemple de Mélinda montre, c'est que ce mécanisme peut devenir compulsif et remplir d'autres fonctions : il ne s'agit pas d'acheter par nécessité ou par plaisir, mais pour lutter contre des sentiments négatifs, des ruminations, au point de s'en laisser envahir physiquement et mentalement. De nouvelles stratégies existent, se renforcent et permettent parfois l'évitement de certains sentiments ou fragilités.

Illustration 2 : Alice au pays des miroirs tronqués

Comme pour beaucoup de jeunes, les réseaux sociaux prennent une place importante dans le quotidien d'Alice qui a clairement énoncé dès son entrée au KAP son envie de s'exposer sur les réseaux sociaux (en particulier sur Instagram & Tik Tok). À l'époque, elle voulait en faire un métier et devenir influenceuse. Ses premiers achats à son entrée dans son nouveau studio étaient également en lien avec ce projet : un grand miroir lumineux et un trépied pour poser son GSM. Poster une vidéo ou une photo demande une certaine préparation : choix de vêtements et chaussures, coiffure, maquillage, posture, mouvements, luminosité, musique, tout est réfléchi pour obtenir le plus de vues et de likes. Au plus de vues et de likes, au plus la satisfaction est grande.

Les efforts fournis pour obtenir une photo ou vidéo de qualité contrastent avec le manque d'énergie et de proactivité de cette jeune à d'autres moments et ce qu'elle appelle souvent « la flemme ». De la même façon, l'importance accordée à une présentation impeccable lorsqu'elle s'affiche sur les réseaux contraste avec la négligence d'Alice en ce qui concerne l'entretien de son espace de vie. Ainsi, nous avons pu constater que les parties de sa chambre qui sont susceptibles d'apparaître sur ses photos et vidéos sont particulièrement épurées et propres, contrairement à celles qui restent cachées de l'objectif de la caméra (salle de bain, cuisine, salon). Nous observons ici une contradiction entre la façon dont la jeune se montre à l'autre dans la vie réelle et sur les réseaux sociaux. Le regard de l'autre dans la vie réelle (par exemple, ses intervenant.e.s qui se rendent chez elle pour des rendezvous) semble avoir moins d'importance que le regard de l'autre dans le monde virtuel. Dans le réel, il ne semble pas y avoir de gêne quant au fait de laisser l'autre voir « sa crasse » et un laisser-aller semble s'installer quant à la propreté et l'hygiène de son logement. Il n'y a plus d'énergie pour ranger et nettoyer ou la jeune ne semble en tous cas pas y voir d'intérêt.

Cela lui arrive de faire des vidéos la nuit lorsqu'elle ne trouve pas le sommeil. Ce fût notamment le cas durant sa période d'examens. Au-delà d'une source de satisfaction personnelle et de validation sociale, cela semble être pour elle une bonne façon de combattre l'ennui et le stress.



La jeune Alice relate que son activité sur les réseaux sociaux est aussi portée par la volonté d'être une source d'inspiration pour d'autres comme certains l'ont été et le sont pour elle. Derrière cette démarche, a priori narcissique, se cache donc pour elle un acte altruiste.

Il est certain qu'une nouvelle tendance a vu le jour ces dernières années : le selfie, les vidéos de soi, etc. Cet art est

parfois questionnant et peut apparaître comme un besoin excessif d'être admiré·e par les autres, alors qu'il s'agit parfois d'autre chose. Cet « égoportrait » devient un acte compulsif chez beaucoup de jeunes. Cette pratique est parfois questionnante : « Obsédé par soi. Obsédé par ses portraits. A la recherche éperdue de likes ? Pas seulement. A la recherche d'une réparation de l'image que l'on a de soi, explique la psychanalyste Hélène Vecchiali » (Vilain-Lepage, 2022, p. 19)²⁶.

La publication de photos et de vidéos d'elle-même sur les réseaux peut être vue, pour une jeune de nature timide et réservée, comme une façon de s'assumer et s'affirmer auprès des autres. Derrière ce comportement individualiste, se cache un comportement essentiel pour aimer les autres ; s'aimer soi-même. Ainsi, l'exposition sur les réseaux semble être pour la jeune une façon de se définir et d'exister. Une façon de guérir d'une blessure ; combattre un manque de reconnaissance et un sentiment d'infériorité (Vilain-Lepage, 2022).

La « flemme » et l'insomnie sont également deux difficultés rencontrées chez bon nombre de jeunes du projet KAP. Le manque d'entretien du logement est parfois expliqué par les jeunes en lien avec ces difficultés. Il peut également être mis en parallèle avec le type de logement intégré : studio individuel ou colocation.

Dans les deux cas, la personnalisation du logement s'avère primordial dans le projet d'autonomie de ces jeunes. « Certaines personnes soulignent également l'importance de transformer leur logement pour qu'il suive les transformations internes de leur personnalité. L'aménagement permet un investissement narcissique dans le logement, considéré comme une extension de soi-même. »²⁷ (Dodeler & Fischer, 2009, p.55).

Certain·e·s des jeunes intégrant le dispositif ont évolué dans des environnements socio-familiaux et/ou socio-affectifs peu sécures, les amenant à construire leur identité avec crainte. Après avoir connu l'errance, l'obtention d'un logement de transit est complexe car ils·elles vont devoir investir ce logement. L'aspect physique de ces logements est froid : les murs sont blancs et les mobiliers basiques afin de leur permettre de le décorer comme ils·elles le souhaitent. Pour certain·e·s, une fois le logement intégré, les murs peuvent agir comme un miroir et peuvent laisser apparaître certaines cicatrices de leur passé. Certain·e·s des jeunes accompagné·e·s par le dispositif KAP investissent ce logement en l'aménageant régulièrement, ce qui aura un impact sur leur identité. En effet, selon G-N. Fischer et V. Dodeler (2009), « C'est à travers les processus d'appropriation que l'environnement intervient dans l'expression de l'identité. [...] Aménager un logement un environnement lui permet de s'aménager et de se transformer lui-même. ».

²⁷ Dodeler, V. & Fischer, G.-N. (2009). *Psychologie de la santé et environnement: Facteurs de risque et prévention*. Dunod.

²⁶ Vilain-Lepage, Yves-Marie (2022). Narcisses, aimez-vous. *Le Ligueur, 6*, 15-21.

Illustration 3 : Esméralda, prisonnière de son palais intérieur

Esméralda, une jeune fille mineure, a intégré un logement en colocation après une année d'errance. Lors de son entrée, elle a rapidement aménagé son logement en y ajoutant un fauteuil et ses affaires personnelles qu'elle a récupéré dans son précédent milieu de vie. A chaque visite des intervenantes, ces dernières pouvaient constater le changement de disposition des meubles, l'ajout de nouveau mobilier, ainsi que la propreté de sa chambre.

Son logement était constamment propre et rangé méticuleusement. Nous supposons que n'ayant pas accès à un contrôle sur sa santé mentale, Esméralda essayait de contrôler son environnement extérieur en le rangeant. En effet, c'est tellement le capharnaüm à l'intérieur de sa tête, que le seul moyen qu'elle ait trouvé pour avoir le contrôle sur sa vie était via son logement.

Ce dernier est un lieu où elle pouvait se poser et se reposer. Cependant, force a été de constater que le logement en cohabitation avec d'autres personnes n'était pas un lieu sécure pour elle. Elle essayait de se l'approprier à sa manière. Elle fermait les rideaux et la porte à clé comme pour se couper des liens extérieurs et rester dans son monde. Nous nous demandons si ce mécanisme de repli aurait été présent dans le cas d'un emménagement dans un studio individuel.

Son état de santé l'a amenée à voir le monde extérieur comme insécure : les personnes, les trajets, etc. Un des constats était que la jeune pouvait se déplacer seulement pour se rendre chez sa mère (lieu connu et sécurisant, en l'absence de son père maltraitant). Il semble que le reste du temps, elle passait son temps dans sa chambre. En effet, lors des entretiens, elle a pu exprimer sa peur de l'abandon et ce fonctionnement a permis aux intervenantes d'émettre l'hypothèse qu'elle ne souhaitait plus entrer en lien avec le monde extérieur afin de se protéger de tout nouveau risque d'être abandonnée. Un des constats était qu'elle surinvestissait sa relation amoureuse en s'isolant du reste du monde. En effet, les intervenantes ont constaté qu'elle coupait ses contacts avec l'extérieur, les seuls qu'elle maintenait étaient ceux avec sa famille et son petit copain.

Au fur et à mesure des mois, son état de santé mentale et physique s'est dégradé au point qu'elle ne se nourrissait plus que d'un yaourt par jour, l'amenant à ne plus pouvoir se mobiliser pour se déplacer. Petit à petit, elle ne respectait plus le cadre d'accompagnement en manquant tous ses rendez-vous sous motif de mauvaise santé. Face à tous ces constats, nous avons accompagné la jeune fille dans une prise en charge de sa santé. La psychiatre rencontrée a confirmé notre hypothèse, à savoir que la dégradation de sa santé physique était due à ses angoisses, et a proposé un suivi chez elle et chez une psychologue. La jeune n'a pas su s'inscrire dans ce suivi en expliquant qu'elle était trop faible et qu'« elle n'était pas folle ».

2.5. Le (dys)fonctionnement des administrations

Les institutions sociales (école, CPAS, AJ...) ne répondent pas toujours aux besoins du public jeune et plus particulièrement des plus défavorisé·e·s d'entre eux·elles (accessibilité, type d'accompagnement, philosophie de travail,...).

Dans bien des cas, nous constatons qu'il est devenu difficile pour certain·e·s jeunes de pouvoir obtenir rapidement et efficacement une aide, notamment une aide sociale. Feron & Masin (2022) en font également le constat : « [...] l'Etat social actif ayant imprimé de son sceau l'ensemble des procédures pour accéder à des aides, les démarches se sont allongées et compliquées. On constate dès lors qu'en conditionnant l'octroi des aides à une série de comportements, de démarches et de critères, les institutions publiques compliquent l'accès des services pour ces personnes qui, paradoxalement, en ont le plus besoin. » (p.6)²⁸.

²⁸ Feron, P. & Maisin, C. (2022). Non-recours toujours! Pauvérité - Le trimestriel du Forum - Bruxelles contre les inégalités, 35, 6-17.

La crise sanitaire liée à la covid-19, qui a mis à mal le fonctionnement de nombreuses institutions (école, famille, institutions sociales, monde du travail, etc.), a eu une influence sur les relations entre les jeunes et ces dernières. Les mesures ont fragilisé les liens (déjà distendus) avec certaines instances de socialisation. Les décalages existants entre jeunes et institutions sont d'autant plus marquants.

La crise sanitaire a eu des conséquences concrètes sur le fonctionnement des institutions. La mise en place du télétravail, le manque d'accessibilité, la lenteur administrative et la numérisation de certains services rendent d'autant plus difficile l'accès à certains droits et favorisent le non recours. En effet, « [...] la numérisation des services publics prenant le pas sur l'offre de services en présentiel. La pandémie et les confinements ont en ce sens donné un coup d'accélérateur sans précédent à cette tendance, justifiant, soudainement, la fermeture des guichets physiques des institutions publiques et privées et la digitalisation "forcée" d'une majorité de démarches. » (p.8).

Au CEMO, nous remarquons également que l'aspect administratif prend énormément de place dans notre travail car nous pallions au travail de certaines instances. Cela se fait parfois au détriment de la dimension psycho-sociale, éducative et affective.

Feron & Maisin soulignent: « Les personnes qui ont dû solliciter le système de protection sociale pour assurer leur survie (dans les cas où elles y avaient effectivement droit, ce qui exclut de facto l'ensemble des personnes sans-papiers) ont été contraintes de suivre des procédures et gérer des dossiers administratifs dans un contexte où il était particulièrement ardu de rentrer en contact avec les organisations pourvoyeuses d'aide. » (p.9). Nous partageons également ce constat. Il nous semble important de prendre en charge cet aspect administratif dans la mesure où les jeunes que nous accompagnons sont dans une nécessité première d'obtenir ces aides auxquelles ils·elles ont droit. Ceci afin d'éviter qu'ils·elles ne se retrouvent dans des situations encore plus compliquées.

Les difficultés rencontrées sont souvent lourdes de conséquences, qu'elles soient matérielles ou sur le plan de la santé mentale.

Illustration 1: Le serpent qui se mord la queue

Durant le confinement, Holly, une jeune fille de 18 ans est sélectionnée pour intégrer un logement du dispositif KAP. Celle-ci est aidée par le CPAS de la commune où elle dort, par l'octroi d'un RIS « taux de rue ». Avant d'emménager dans son logement, Holly reprend des études en CEFA et obtient donc le statut d'étudiante. Dans la mesure où son nouveau logement n'est pas situé sur la même commune que son CPAS, ce dernier décide de remettre un avis d'incompétence. Or, cette jeune fille pense être étudiante et ne devrait donc pas changer de CPAS. Celui-ci se défend en lui rappelant qu'il lui avait octroyé une aide exceptionnelle, le temps qu'elle trouve un logement. Le CPAS de la commune dans laquelle se trouve son logement constate qu'elle est toujours domiciliée sur une autre commune et remet un avis d'incompétence à son tour. Au final, cette jeune a dû demander une aide à un autre CPAS. Avec l'aide du CEMO, elle a donc fait appel à trois CPAS différents qui ne semblaient pas se mettre d'accord sur la question de la compétence. Toutes ces démarches ont été très longues. Cette jeune s'est retrouvée sans revenu durant plusieurs semaines, sans pouvoir s'acheter à manger. Puis, à son tour, la caisse d'allocations familiales lui signale que vu qu'elle n'a pas trouvé de stage et qu'elle n'a pas assez d'heures de cours, elle n'a finalement pas droit au statut d'étudiante, ni aux allocations

familiales. En parallèle, l'AIS qui a mis à disposition son logement lui réclamait le paiement des loyers en retard sous peine de mettre fin au projet d'hébergement.

Cette jeune a souhaité « laisser tomber », préférant retourner à une vie d'errance qui lui paraissait plus facile et moins contraignante. Elle a donc quitté le projet KAP après quelques mois, démotivée et endettée.

Les règles des CPAS ne sont pas toujours faciles à comprendre et à mettre en pratique. Cela peut prendre du temps avant d'obtenir une réponse, une décision, un revenu... Et durant cette période, les bénéficiaires se retrouvent dans des situations très précaires.

« Aujourd'hui, les dépassements répétés des délais légaux dans l'octroi d'un droit reviennent à exclure les personnes des aides et des services : "Ces situations de non-accès participent à l'épuisement progressif des personnes et dans certains cas à une non-demande ultérieure, bien des situations étant de plus vécues comme discriminantes en raison d'un traitement jugé inégalitaire et lié à l'origine ethnique assignée, à la maitrise de la langue, à l'origine sociale, au genre, à la nationalité... [...]" (Observatoire (2017 : 26)) » (Feron & Masin, 2022, p.16).

Comme le montre l'illustration ci-dessus, « [...] le problème inhérent à la dématérialisation et à la difficulté de contacter les services plongent les individus dans des situations de sous-protection sociale. » (Feron & Masin, 2022, p.17).

2.6. Réflexion sociologique en lien avec les constats

Notre public, et plus largement toute la génération Z, est accompagné, depuis sa naissance, par le développement du numérique. L'utilisation du smartphone, des réseaux sociaux, le recours à l'ecommerce font partie de leur quotidien. La dynamique d'accélération et d'extension systématique au monde, décrite par le sociologue Hartmut Rosa (2018)²⁹, n'est pas nouvelle. Le développement des outils technologiques qui la permette ne l'est pas non plus. Toutefois, la succession rapide de l'apparition de nouveaux outils favorisent un accès au monde toujours plus « large », plus « à portée de main » et « plus rapide », et qui s'imposent simultanément dans une bonne partie du monde. Elle consacre d'autant plus cet ancrage au sein de nos sociétés à travers un modèle global. A ce titre, la crise Covid a été une formidable occasion pour « le numérique » de développer sa zone d'influence. Aujourd'hui, la croyance – et cela est loin d'être propre aux plus jeunes, mais est partagé largement au sein de l'ensemble de la société – que le développement technologique va régler toute une série de problèmes sociaux et de dysfonctionnements nous semble d'autant plus présente. Différents services, économiques et sociaux, qu'ils soient publics ou privés ont également pris ce tournant (banques, universités, CPAS, etc.). Numérisation et suppression de la logique de guichet, développement de plateformes de communication... sont autant d'indicateurs de la mutation que ces derniers connaissent. Pour certain-e-s, la crise Covid et les différents confinements qui y sont liés ont été une occasion de ralentir, de se poser et de prendre du recul sur les dynamiques au centre de notre système. Sur cette période, dans une interview du journal « La presse » du 31 juillet 2022, Rosa dira : « on pouvait faire tout ce qu'on s'était promis de faire. Par exemple, enfin lire Shakespeare.

²⁹ Rosa, H. (2018). Résonance. Une sociologie de la relation au monde. *Editions La Découverte*.

Puis on a réalisé qu'on trouvait ça plat, alors on est retourné sur YouTube... »³⁰. Nos jeunes, peu doté·e·s en capitaux et vivant dans des climats insécures, ont peu eu l'occasion de s'arrêter et de se poser ces questions. Ils·Elles ont surtout dû se débrouiller pour subvenir à leurs besoins, que ce soit en termes matériels mais aussi psychiques. Ce contexte a donné une place d'autant plus importante aux réseaux qui ont eu un rôle de valeur refuge. Le rôle paradoxal du numérique sera ici souligné. Ces réseaux permettent aux jeunes dont nous parlons d'avoir accès à certaines ressources et connaissances, à différents niveaux. Les rapports sociaux et les rencontres qu'ils y feront peuvent leur apporter du plaisir, apporter des ressources économiques, renforcer l'image qu'ils·elles ont d'eux-elles-mêmes et participer positivement à leur construction. Toutefois, cette image positive d'eux-elles-mêmes sera vite déformée. Le développement de ces outils, et notamment l'utilisation de filtres et d'avatars et la politique du like, donne une importance forte à l'image, pouvant être en contradiction avec celle qu'ils·elles auront dans le monde réel. Cela peut les fragiliser physiquement et psychiquement.

Les plateformes développées par certains services demandent une maîtrise des outils informatiques que les jeunes que nous rencontrons n'ont pas. Les achats à crédit, sur certaines plateformes de vente, seront parfois suivis de lettres d'huissier. Bien peu d'entre eux-elles deviendront cet-te influenceur euse, qui vit correctement de ses gains et ce système sera bien souvent à l'image du monde réel et reproduira les inégalités. Ils Elles seront d'autant plus vite renvoyées, et cette fois sans filtre, à une image négative d'eux-elles-mêmes, celle de jeunes assez seul-e-s, au pouvoir économique limité traversant une période de vie très instable et ayant un avenir plus qu'incertain. Les problématiques rencontrées dans les réseaux ne sont-elles pas juste l'expression de problématiques beaucoup plus larges ? Est-ce que ces développements ont un effet accélérateur des inégalités sociales ? Ont-ils une influence si négative sur la santé mentale des plus jeunes ? Faut-il pour autant condamner le tout au « numérique » et réfléchir à d'autres moyens d'être en relation et de faire société ? Nous avons assez peu de recul sur ce phénomène. Les écrits et recherches sur ces questions sont loin d'être univoques. A ce titre, l'analyse de Rosa est presque salutaire. Pragmatique et critique, il nous invitera, sans tomber dans le jeunisme, à nous intéresser au vécu des générations qui nous succèdent et à les accompagner au mieux dans cette expérience numérique. Ce petit bout de chemin, en commun, sera également accompagné de réflexions permettant de développer collectivement nos esprits critiques, et surtout de leur offrir la possibilité de vivre des expériences positives dans le monde réel.



Vœux 2023 de trois jeunes de 19 ans

-

³⁰ Rosa, H. (2022). Apprendre à résonner. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2022-07-31/entrevue-avec-le-sociologue-hartmut-rosa/apprendre-a-resonner.php#

3. Hypothèses

Nos hypothèses sont au nombre de trois. De manière dynamique, elles ont évolué et été précisées tout au long de la première phase de la réalisation de ce diagnostic. Cette dernière a constitué en une analyse des différentes situations, une récolte des différents constats que notre équipe et différents partenaires pouvaient effectuer, ainsi que l'analyse et la lecture de premiers apports théoriques. Elles se sont stabilisées sous cette forme :

Hypothèse 1

La mise en place d'un réseau soutenant, efficient et durable autour du de la jeune, le plus tôt possible, permettrait de prévenir l'émergence de situations problématiques telles que l'errance à l'adolescence. Les institutions répondant aux besoins de base des jeunes (revenu, logement, formation, soins...) doivent être plus adaptées à leurs besoins spécifiques afin d'éviter les situations de crises.

Hypothèse 2

La création de réseau de soutien intersectoriel actif permettrait d'accompagner ces jeunes au mieux par rapport aux difficultés spécifiques liées aux transitions (problématiques) et plus particulièrement le passage à la majorité. Les services de soin et de santé mentale, ainsi que les réseaux plus informels (famille, amis...) doivent faire partie de ce réseau.

Hypothèse 3

Une meilleure connaissance de ces réseaux et institutions en favoriserait l'accès et les rendrait moins stigmatisants.

4. Un diagnostic social qui ouvre le champ des réflexions

Dans cette partie, centrale à notre diagnostic, seront développées différentes réflexions que ce travail de recherche suscite. En parallèle, nous les orienterons vers des actions concrètes qui guideront nos pratiques en tant qu'institution. Ces dernières renverront également à des évolutions plus globales, que pourrait connaître le champ de la prévention.

1) Le logement comme Miroir

L'accès à un « chez soi » est un droit important. Il nous parait en effet compliqué de se construire, et d'autant plus lorsque l'on est fragile, sans avoir un lieu où l'on se sent bien, que l'on peut quitter et où l'on peut revenir à sa guise, au gré de ses expérimentations. C'est d'ailleurs un des points centraux du projet éducatif de notre dispositif. Notre public a pour caractéristique d'être dans une période de changement et de transition importante, pour laquelle il souhaite pouvoir recevoir un soutien. En rupture avec leur milieu de vie, sans réseau



structurant autour d'eux-elles, ce logement mis à la disposition des jeunes sera bien souvent leur seul foyer. Ce dernier peut être le socle d'une expérience libératrice permettant à ces jeunes d'explorer de nouveaux horizons et d'enrayer « la rupture des liens à répétition ». Au KAP, le logement est aussi un « lieu tiers », et un outil de subjectivation permettant au·à la locataire de se poser et de travailler la question de l'autonomie. Nous réfléchissons régulièrement, et de manière globale, à ce qu'implique, symboliquement l'occupation d'un logement au sein d'un dispositif de ce type et ce que notre accompagnement peut offrir. En effet, et c'est une question qui traverse l'ensemble des projets autour de l'habitat, est-ce que le fait de se retrouver dans ces murs, a automatiquement une fonction naturelle émancipatrice ? Comment ces jeunes évoluent au sein de ces murs ? Comment les accompagner au mieux dans ce contexte et cette période ? Notre constat est le suivant : Cette expérience de mise en autonomie est très riche mais est également « une mise à l'épreuve ». En effet, les murs de ce logement, sont aussi miroir. La maison devient un lieu d'expérience où ils elles se rencontrent eux-elles-mêmes, sans faux fuyant. Dans la plupart des parcours que les jeunes entameront, ces questions se poseront d'une manière ou d'une autre : Comment faire lorsque la construction psychique de l'individu s'est faite dans des contextes sociaux, familiaux, affectifs « insécures » ? Comment investir un lieu qui est celui du chez soi, du propre et de l'intimité lorsque l'on se sent vide à l'intérieur ? Ces murs sont un ancrage, mais comment les habiter ?

2) Le logement comme outil de subjectivation, des dispositifs collectifs et communautaires qui font soin

Au fur et à mesure de la construction du lien, la porte des locataires s'entrouvre. Leur intérieur peut laisser voir leurs fragilités et leur souffrance. Esméralda qui aménage chaque jour différemment son logement en y ajoutant toujours plus de mobilier, au contraire de l'espace dans le studio de Victor qui reste totalement vide ou de Mélinda qui nous fait découvrir les nombreux sacs à main et paires de chaussures achetés compulsivement, jonchant le sol de son appartement, sont quelques-unes des situations que nous avons pu rencontrer sur le terrain³¹. La manière dont les jeunes occuperont leur logement donne souvent des éléments intéressants sur la manière dont ils-elles vivent cette expérience. Le désordre, le vide ou le trop plein d'objets, ainsi que le manque d'hygiène dans son chez soi sont-ils pour autant synonymes de difficultés psychiques ? Nous nous sommes posé cette question à plusieurs reprises. Cette dernière, complexe, demandera une réponse nuancée et une analyse circonstanciée.

Une partie de nos jeunes connaissent, en effet, une série de difficultés qui se manifestent souvent à travers la manière dont ils-elles s'inscrivent dans ce projet d'habitat. La manière dont le la jeune « habite » son logement peut amener des éléments de réflexion intéressants sur ses états d'âme et la manière dont il-elle se projette... Eléments qui pourront éventuellement devenir des hypothèses et la base d'un travail. Notre accompagnement se développe dans ce contexte. Nous n'exerçons toutefois pas en tant que (psycho)thérapeutes, et notre travail se centrera plus particulièrement sur la création de liens sociaux, c'est-à-dire toute une série de démarches permettant de faire du lien entre l'individu et la société (mise en place d'un travail d'écoute et de soin, contribution à la construction d'un réseau formel et informel, renforcement du pouvoir d'agir, etc.).

_

³¹ Voir les illustrations dans la partie « 2. Constats ».

De ce fait, la philosophie de notre projet et les actions qu'elle sous-tend permettront, en effet, de renforcer la santé mentale des jeunes et de prévenir l'apparition de troubles. Dans beaucoup de cas, il permettra de créer un lien, de tirer quelques fils, qui, mis ensemble, permettront de construire un support, une base nécessaire, pour que le.la jeune puisse rebondir positivement.

3) Des intervenant·e·s « pompiers du social » - Gérer les crises

Toutefois, relier les individus à une composante sociale et centrer notre accompagnement sur ces différentes dimensions liées au soin et à l'écoute est loin d'être une évidence. Dans des situations de grande souffrance, en cas de mise en danger importante de soi-même et/ou de son entourage, la construction de ce lien et le maintien dans le logement peuvent être mis en péril. Lorsque des troubles importants mettent à mal la santé mentale, l'appel à des spécialistes peut alors être nécessaire. Nous réfléchirons avec ces dernier·ère·s, en impliquant le.la jeune, au meilleur dispositif d'accompagnement à mettre en place. Dans beaucoup de cas, un maintien dans notre dispositif sera possible, dans d'autres, un hébergement dans une structure spécialisée devra être envisagé. Ce relais et la mise en place de ce nouveau réseau n'est jamais une évidence et peut parfois être long. En effet, beaucoup de nos jeunes n'ont pas toujours conscience des difficultés qu'ils·elles vivent et des troubles qu'ils·elles traversent. Notons que ce relais et ce moment de transition n'impliqueront pas spécialement une fin d'accompagnement du CEMO. Les allers-retours entre notre dispositif et une autre institution de soin plus adaptée pourront être envisagés.

Nous avons pu également noter, dans les différentes expériences vécues ces derniers mois, toute l'influence du contexte social dans le déclenchement des crises. Il est, en effet, difficile d'avancer sereinement lorsque son revenu et/ou son logement sont menacés. Comme nous l'avons évoqué dans nos constats³², nous notons que beaucoup d'équipes, et plus particulièrement dans les services publics, sont actuellement en grande difficulté. Leur accessibilité et le soutien qu'ils pourraient apporter au·à la jeune est rendu difficile au vu de leur difficulté de maintenir un cadre de personnel stable. Les politiques publiques et les logiques de contrôle administratif, liées à notre état social et au politique d'activation, découragent les travailleur·euse·s de certains secteurs. En miroir, fragilisé·e·s et découragé·e·s, il sera compliqué, pour une partie des jeunes accompagné·e·s de répondre aux différentes démarches administratives demandées. Dans ce contexte, il est de plus en plus compliqué, de rendre effectif et de maintenir les droits dont notre public pourrait jouir et qui lui permettrait de se stabiliser de manière durable au sein d'un logement.

Aussi, lorsque ces problèmes administratifs prennent une place trop importante et que le minimum vital n'est pas assuré, cela provoque des tensions et du stress et dans certains cas, cette fragilisation peut devenir pathogène. Le contexte de pauvreté, et l'insécurité qui y est liée, crée un climat pouvant être difficile à supporter. Ce contexte nous pousse à agir dans l'urgence. Ce costume de « pompiers du social » nous empêchera de nous centrer sur différentes dimensions de notre accompagnement. La question du soin et du prendre soin passera souvent au second plan. Il nous semble pourtant important de pouvoir travailler sur différentes dimensions en parallèle. L'urgence sociale et l'activation des droits doivent effectivement rester une priorité. Il est toutefois essentiel de travailler sur les différents autres aspects de la vie du de la jeune, que ce soit son réseau social et

_

 $^{^{\}rm 32}$ Cfr. « 5) Le fonctionnement des administrations », dans la partie « Constat ».

familial, sa scolarité ou la manière dont il·elle se sent dans la société et son bien-être. L'analyse des différentes causes qui ont une influence sur ce contexte difficile et la manière dont on peut interpeller et sensibiliser les décideurs politiques et le « grand public » à ce sujet doivent également rester centrales à notre travail.

4) Nos cadres de réflexion et le soutien d'un réseau

L'accompagnement récent de différent·e·s jeunes fragilisé·e·s, les rencontres et lectures plus théoriques que nous avons pu réaliser dans le cadre de ce travail de diagnostic nous permettent d'aborder ces situations avec plus d'assise. Plusieurs éléments nous permettront de mieux les appréhender. Tout d'abord, notre approche, mêlant différentes disciplines, paradigmes et cadres théoriques, nous apportera des clefs de lectures qui nous permettront d'aborder ces situations dans leur singularité. Au-delà des situations individuelles, notre travail et les difficultés vécues par ces populations nous amènera dans des lectures plus collectives, davantage sociologiques. Nous replacerons l'individu et ses comportements, vus comme déviants, dans un-des système(s).

Nos clefs de lecture nous amèneront à réfléchir à quel point nos institutions peuvent prévenir le basculement dans la précarité et améliorer la santé mentale de ces populations, ou, dans certains



cas, provoquer l'effet contraire. Ces dernières nous aideront à nous départir de certaines approches stigmatisantes qui enfermeront très rapidement l'individu dans l'image du « fou à soigner », tout en prenant la mesure des soins que notre accompagnement pourrait apporter. Nos lectures théoriques, liées à notre pratique, nous permettront de distinguer plus facilement ce qui relève de la « santé mentale »³³ ou des « troubles mentaux ». Nous pourrons plus facilement élaborer des hypothèses cohérentes et adapter notre intervention au regard de nos points de repère.

Enfin, nous avons développé différents réseaux autour de ces questions. Ce réseau contient deux cercles. Un premier, plus institutionnel et centré autour des intervenant·e·s psycho-sociaux·ales, nous permettra de nous appuyer dans notre travail de réflexion, d'intervention, et d'interpellation politique. A ce titre, nous participons à plusieurs groupes d'intervision. Les intervisions au sein de notre équipe sont également une pratique que nous avons développée ces dernières années. Le second cercle se situera autour du de la jeune. Une série de services proposant des espaces d'écoute et de soins viendront compléter notre accompagnement. Ils nous aideront à créer un réseau structurant qui visera à l'accompagner au mieux dans ce moment de transition qu'il·elle traverse.

⁻

³³La définition de la santé mentale de Jean Furtos (2008), globale et systémique, recouvre différentes di mensions. Pour lui, « une santé mentale suffisamment bonne, c'est la capacité de vivre et de souffrir, dans un environnement donné et transformable, sans des tructivité mais non pas sans révolte, c'est-à-dire la capacité de vivre avec autrui et de rester en lien avec soi-même, mais aussi d'investir et de créer dans cet environnement, y compris des productions atypiques et non normatives ». Comme l'expliqueront Manu Gonçalves et Yahyâ Hachem Samii (2021), cette définition permet de « distinguer la santé mentale (que nous avons tous) et pas spécialement à travers les troubles qui la malmènent. Elle est dynamique et évite de la figer dans un idéal standardisé qui permet à chacun de se la réa pproprier ; el le renvoie au lien entre social et santé et souligne l'importance de l'état qui permet à chacun d'avoir une place dans la société. Elle montre que c'est une question au cœur de la citoyenneté et reconnait à l'individu le droit à ne pas vivre dans des cases, à requesti onner les ca dres normatifs ».

5. De la réflexion à l'action - de la mise en place d'actions concrètes

De manière dynamique, au fur et à mesure de l'écriture de ce diagnostic social, se sont développées différentes actions. Ces dernières permettront tout autant de prévenir de manière plus pertinente les problématiques de santé mentale, mais également de proposer un accompagnement plus adéquat à cette jeunesse fragilisée. Les pistes de travail s'inscriront dans différentes thématiques, qui sont au nombre de 4 (travail en réseau, information et orientation, adaptabilité, mises en perspective/réflexions). Certaines de ses actions concernent la mise en place d'« outils aidants » très concrets dans l'accompagnement, d'autres concernent des postures et des manières de travailler nous paraissant pertinentes au vu de la problématique étudiée.

1) Travail en réseau

Le travail en réseau nous semble primordial au sein du dispositif KAP. Dans les années à venir, nous continuerons de mettre en place des partenariats avec les secteurs qui s'articulent autour de ces jeunes (CPAS, Aide à la Jeunesse, logement, santé, santé mentale et psychiatrie, équipe de travailleur.euse.s de rue, etc.) et de rencontrer plusieurs services en lien avec les secteurs de la santé mentale et de la psychiatrie³⁴. Par ailleurs, comme cela est le cas depuis plusieurs années, nous nous investissons dans différents groupes intersectoriels: Macadam, Plateforme CPAS/AAJ, A Way Home, intervision de la LBSM, etc. En interne, nous réfléchissons à accompagner des jeunes qui ne sont pas dans les critères d'entrée au KAP et notamment autour de ces questions liées à la santé mentale. Nous tentons d'assurer des relais pertinents quand un.e jeune en a besoin et nous nous assurons que le réseau autour de lui.elle est suffisamment solide avant de pouvoir envisager une candidature à notre dispositif.

2) Orientation et information

Dans la continuité des brochures que nous présentons aux jeunes qui ont intégré notre dispositif, nous en avons également réalisé un spécifique visant à faire connaître et à faciliter l'accès aux différents services de soin et d'écoute pour les jeunes accompagné es par notre service, de sorte à ce qu'ils elles ne se sentent pas stigmatisé es lorsqu'ils elles ont besoin de parler de leurs difficultés.

Ces deux dernières années, nous avons aussi créé une cartographie des différents services existants en santé mentale à Bruxelles afin que cela puisse donner à notre équipe la possibilité de guider au mieux le public qui se présente à nous vers des structures adaptées à leurs besoins. Cette cartographie réfère différents types de services allant de la consultation avec un·e psychologue de première ligne à la liste des hôpitaux psychiatriques existants à Bruxelles.

3) Adaptabilité

Pour pouvoir travailler avec notre public, les travailleur·euse·s du CEMO doivent pouvoir faire preuve d'adaptabilité. Cela fait partie des missions du service. Si les intervenant·e·s tentent de s'adapter au mieux aux réalités des jeunes rencontré·e·s, il n'est cependant pas possible pour eux·elles de

³⁴ Nous citerons (sans être exhaustifs.ves): Bru-Stars, l'Autre Lieu, L'Entraide des Marolles, le SSM de Saint-Gilles, l'IHP Nord-Ouest, l'Hôpital Jean Titeca – service Karavelle, Casmmu, Epsylon-EPIK et Aréa +, le projet Trèfle, Solentra, etc. De nombreux contacts plus informels ont été pris, tout autant à travers l'accompagnement de certain.e.s jeunes au travers de notre investissement dans des groupes de réflexion sur cette thématique. Le réseau créé nous permet d'accompagner au mieux les jeunes, que ce soit au moment de leur candidature dans notre dispositif ou lors qu'ils.elles occupent effectivement un logement du KAP.

répondre à l'ensemble des besoins du public. Le dispositif KAP est en effet soumis à un cadre de travail défini qui restreint l'accompagnement des jeunes. Les travailleur-euse-s ont également leurs propres limites qu'il est essentiel de respecter et de faire respecter³⁵.

Il n'est donc pas possible d'accueillir toutes les fragilités. Le projet ne convient pas à tou·te·s les jeunes et certain·e·s d'entre eux·elles n'iront d'ailleurs jamais au bout du processus de candidature. C'est pourquoi le CEMO se fixe des objectifs pour répondre à une certaine adaptabilité :

- 1) En ce qui concerne l'accueil : veiller à développer l'accueil (avec un grand A) le plus bas seuil possible afin de pouvoir accueillir la demande de tou.te.s les jeunes au sein du CEMO, tout en sachant que « l'accueil inconditionnel » n'existe pas. C'est-à-dire veiller à accueillir chaque personne qui franchit la porte du CEMO et à l'accompagner au mieux, quitte à faire une orientation si le service n'est pas compétent.
 - Par exemple, lorsque nous sommes face à un jeune qui semble avoir des troubles psychiatriques importants et que cela dépasse notre cadre de travail, nous l'accueillerons et tenterons de l'orienter vers un service plus compétent que le nôtre pour ce genre de problématique.
- 2) Développer le réseau autour de notre service en allant à la rencontre d'autres services plus spécialisés et accompagnant les jeunes vers ces services.
- 3) Au niveau interne et plus particulièrement en lien avec la procédure de candidature pour le dispositif KAP, nous souhaitons tenir compte des réalités sociales dans les critères d'accès du projet tout en veillant à l'adéquation entre les besoins du jeune et le cadre du projet. Les critères ne sont pas immuables et le dispositif évolue au fur et à mesure du temps et de l'avancée de la société. La procédure de candidature au KAP a des effets secondaires importants (raccrochage à un réseau, information et obtention de certains droits dont le revenu, liens avec d'autres projets, etc.), même si, in fine, le.la jeune n'obtient pas une place dans notre dispositif.

4) Mises en perspective/Réflexions

Récolter de la littérature scientifique sur ces différents constats et hypothèses récoltés dans ce document.

Récolter la parole des jeunes sur leur perception de cette problématique, afin de mieux comprendre leurs réalités et besoins.³⁶

Réfléchir aux outils pertinents qui permettraient de répondre aux problématiques soulevées.

6. Conclusion

Rencontres du réseau en santé mentale et en psychiatrie, lectures et réflexions plus théoriques, mises en place de différents projets, constructions d'outils, récoltes de la parole et du vécu des jeunes... Les démarches derrière la réalisation de ce diagnostic social ont recouvert des dimensions

³⁵ Cela fait notamment penser aux différents mouvements de grève qu'ont entrepris des travailleur.euse.s du social pour cause de violences excessives et répétées envers eux.ex-elles et pour faute de personnel encadrant suffisant.

³⁶ Ce travail est, entre autres, réalisé grâce à la collaboration avec une photographe qui interroge les jeunes sur la notion de foyer et sur les questions que l'habiter suscite (projets « le miroir » et « toi(ts) la nuit »).

qui s'articulent de manière cohérente les unes avec les autres. Ces différents apports nous ont permis tout autant de vérifier les hypothèses évoquées, mais ont également suscité des réflexions plus générales sur le contexte que nous connaissons.

Cette thématique générale de la santé mentale et de la psychiatrie est, en effet, une porte d'entrée intéressante car elle questionne de manière globale les liens entre l'individu et la société. De manière introspective, elle nous amènera également à réfléchir aux paradigmes qui nous traversent, qui influenceront notre lecture des problèmes de société, et la manière dont nous construirons nos interventions.

La crise Covid que nous avons connue a été révélatrice de la fragilité de certains publics et des inégalités qui traversent nos sociétés. De nombreux projets, visant à améliorer le bien-être ont été mis en place autour de cette période. Certains d'entre eux, porteurs de sens, ont pu être pérennisés. Des pratiques innovantes, souvent en réseau, tout autant de nouvelles « manières de faire » ont été expérimentées. Toutefois, et de manière très générale, il nous semble que nous ne nous sommes pas assez saisi de ce que cette période a pu nous révéler.

En effet, en filigrane de ces crises sanitaires, énergétiques, économiques que nous vivons, se profile une crise sociale. Malgré la richesse qui continue d'être produite, les inégalités ne cessent d'augmenter, et cela n'est pas sans influence sur l'état de santé mentale de nos populations. Le lien fort qui existe entre l'environnement social et économique et les crises psychologiques a été peu perçu et relayé. De manière générale, on constate une lecture assez individuelle de ces problématiques. Ces dernières décennies consacrées tout autant à la mise en place des politiques d'activation et de développement d'une lecture individualisante des problématiques sociales en sont l'illustration. Les inégalités économiques, le droit à chacun de disposer des ressources de base, les possibles basculements dans la pauvreté, les violences institutionnelles et sociales connues dès l'enfance par le public précaire, ne sont pas assez prises en compte. Très concrètement, sur le terrain, différents services publics et secteurs privés, pouvant répondre aux besoins de base et prévenir que les publics atteint de difficultés psychologiques ne tombent dans la pauvreté, sont toujours autant en difficultés. Outre la question des moyens, de nombreux euses professionnel·le·s et acteur·rice·s du social et du soin perçoivent également de plus en plus difficilement le sens d'un travail social qui connait de nombreuses mutations. Un réinvestissement dans les secteurs de l'aide sociale générale et de l'aide à la jeunesse et de la petite enfance nous parait nécessaire.

Nous le voyons très concrètement dans nos interventions sur le terrain, un revenu permettant d'assurer les besoins de base et la stabilité d'un logement, couplé à l'existence d'une communauté qui le transformera en foyer, est bien souvent le gage d'une santé mentale correcte et un rempart contre les pathologies. Lorsque ces différents ingrédients sont présents à la base, ou que nous arrivons à les déployer autour de jeunes en transition vers l'âge adulte, notre dispositif peut faire soin. Aussi, les clefs de lecture développées dans ce travail nous pousseront à nous centrer sur les liens sociaux et le besoin de reconnaissance et de considération que tout individu recherche afin de prévenir les situations de crise. Notre dispositif d'accompagnement devra également avoir la souplesse nécessaire permettant de travailler avec la singularité de chaque jeune et des parcours pouvant être en « dents de scie ». Les jeunes que nous accompagnons recouvrent une diversité de situations sociales et de trajectoires. Ils Elles se retrouveront face à une insuffisance de support et de soutien au moment de ces changements. Accompagner au mieux ces transitions problématiques et

éviter qu'elles ne le deviennent s'inscrit donc nécessairement dans une dynamique intersectorielle. Cette vision nous invite à investir de l'énergie dans le déploiement d'un réseau porteur autour de notre institution et de chaque jeune, qu'il soit formel ou informel.

Ne soyons toutefois pas naïf-ve-s, le contexte actuel est tel que, malgré tous les efforts conjoints de nombreux-euses acteur-rice-s du terrain, nous ne pourrons éviter des situations de crise. Les pathologies et les troubles vécus par ces jeunes « sur le fil » que nous accompagnons continueront à faire partie de notre quotidien. Nous devons également reconnaître nos limites et la nécessité de faire appel dans certains cas à des professionnel·le-s du soin thérapeutique. Les rencontres que nous avons réalisées dans le cadre de ce diagnostic nous ont permis de découvrir l'approche de qualité développée dans les secteurs de la santé mentale et de la psychiatrie. Il apparaît évident que nous devons continuer à avoir des liens étroits avec ces derniers afin de poursuivre nos objectifs. L'investissement dans différents groupes de travail et intervisions mêlant nos deux secteurs devra rester une priorité pour nos équipes.

Nous conclurons ces quelques pages sur une réflexion globale sur notre projet de logement. « L'être humain (ne disons pas l'homme) ne peut pas ne pas habiter en poète. Si on ne lui donne pas, comme offrande et don, une possibilité d'habiter poétiquement ou d'inventer une poésie, il la fabrique à sa manière »³⁷. Pour Henri Lefebvre (1970), philosophe, le sens du mot « habiter » est complexe, et ne peut se limiter à l'action d'être logé. C'est un terme qui « déborde de tous les côtés », et l'habitation et l'être ne peuvent pas se penser l'un sans l'autre. En effet, l'outil logement et l'accompagnement que nous proposons à ces jeunes, a un effet miroir. Ce miroir, à double face, nous fera découvrir différents aspects et points de vue. D'un côté, des fragilités peuvent s'y révéler. Nous devons prendre en compte cette souffrance psychique et « en faire quelque chose ». De l'autre côté, il fera également apparaître une grande force de résilience, et de nombreuses solidarités, qui permettront d'envisager la construction d'une nouvelle étape aux routes moins tortueuses. Le reflet de ces deux images, quant à lui, nous dira quelque chose de l'état de notre monde et de la condition de l'être humain. Ces multiples images, nous inviteront à continuer à aborder notre travail de manière holistique, au croisement des dimensions individuelles, collectives et communautaire.

7. Bibliographie

Les **références théoriques** citées dans le texte, ainsi que dans cette bibliographie, sont rédigées selon la procédure des normes APA :

Debret, J. (2019). Les normes APA françaises. Manuel basé sur la septième édition des normes APA. Scribbr. Retrouvable : https://www.scribbr.fr/normes-apa/bibliographie-aux-normes-apa/

L'écriture inclusive utilisée pour la rédaction de ce diagnostic social s'est inspirée du document suivant :

Haddad, R. (2016). *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes.* Motsclés. Retrouvable: https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture 1482308453426-pdf#:~:text=L'%C3%A9criture%20inclusive%20d%C3%A9signe%20l,de%20repr%C3%A9sentations%2 0des%20deux%20sexes.

Livres, articles, pages internet

Dodeler, V. & Fischer, G.-N. (2009). *Psychologie de la santé et environnement : Facteurs de risque et prévention*. Dunod.

³⁷ Lefebvre, H. (1970). *La révolution urbaine*. Gallimard.

Feron, P. & Maisin, C. (2022). Non-recours toujours! *Pauvérité - Le trimestriel du Forum - Bruxelles contre les inégalités, 35,* 6-17.

Furtos J. (2008). Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs. Elsevier Masson.

Furtos, J. (avril 2009). Quelques aspects de la santé mentale concernant l'habitat dans l'accompagnement des personnes précaires. *Santé conjuguée*, 48, 82-87.

Gonçalves, M. & Hachem Samii, Y. (2021), Social et santé mentale : une cristallisation illustrée par la crise sanitaire, *Pauvérité - Le trimestriel du Forum - Bruxelles contre les inégalités, 29*.

Lefebvre, H. (1970). La révolution urbaine. Gallimard.

Le Forum – Bruxelles contre les inégalités. (2018). *Pauvrophobie. Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté*. Edition Luc Pire.

Mormont, M. (2019). Souffrances psychiques: l'activation des CPAS montrée du doigt. *Alter Echos,* 478. https://www.alterechos.be/souffrances-psychiques-lactivation-des-cpas-montree-du-doigt/

Rapport annuel 2017-2018 du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Chapitre 15 « On n'en veut pas ! », pp.66-71.

Rosa, H. (2018). Résonance. Une sociologie de la relation au monde. Editions La Découverte.

Rosa, H. (2022). Apprendre à résonner. *La Presse*. <a href="https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2022-07-31/entrevue-avec-le-sociologue-hartmut-rosa/apprendre-a-resonner.php"

Serre, A. & Vleminckx, J. (Septembre – Octobre 2015). #03 Construction du lien et temporalités de la relation d'aide. *Cahiers de la recherch'action*, 3.

Vellut, N. (2015/3). Le retrait des jeunes (ou hikokomori), une préférence négative. *Adolescence, T.33* (3), 593-602. Editions GREUPP.

Vilain-Lepage, Yves-Marie (2022). Narcisses, aimez-vous. Le Ligueur, 6, 15-21.

Iconographie

Photographies réalisées par Maria Baoli et retrouvables dans :

Baoli, M. (2022). Le Miroir. Et l'importance du jardin secret. Editions Academia.

Productions du CEMO

Diagnostic social CEMO 2017 – 2020. « II (leur) manque une case... A la rencontre des jeunes dits incasables. ». Consultable sur https://www.cemoasbl.be/wp-content/uploads/2020/03/CEMO-AMO-Diagnostic-social-2020.pdf

KAP. Rapport d'activité 2021. *Un dispositif particulier d'accompagnement des jeunes à l'autonomie développé par le CEMO*. Consultable sur https://www.cemoasbl.be/wp-content/uploads/2022/03/rapport-dactivites-Kap-2021-WEB.pdf

Identité de l'AMO : CEMO AMO 86 rue de Parme à 1060 Saint-Gilles Matricule de l'AMO : i0786

Personne de contact : Olivier Gatti, directeur olivier.gatti@cemoasbl.be ; 02/533.05.60 ou 0477/89.32.18

Arrondissement : Bruxelles.

Zone d'action du service : Saint-Gilles essentiellement